

41^e Législature

Commission de l'Assemblée nationale

Déposé le : 1^{er} juin 2016

N° de dépôt : CAN-004

Secrétaire : [Signature]

LISTE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE TRAVAIL DES COMMISSION NON SUIVIES D'UNE SÉANCE PUBLIQUE DÉPOSÉS À LA SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

- Le 1^{er} juin 2016 -

Commission de l'administration publique

- Aucune séance de travail

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

- Séance de travail du 13 juin 2014 : Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission et organisation de ses travaux
- Séance de travail du 15 mars 2016 : Discuter de l'opportunité de se saisir d'un mandat de reddition de comptes à l'endroit de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Commission de l'aménagement du territoire

- Séance de travail du 24 février 2015 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 744-20150211 portant sur les clauses de baux résidentiels interdisant la possession d'animaux de compagnie
- Séance de travail du 31 mars 2015 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 902-20150319 portant sur le financement du programme AccèsLogis
- Séance de travail du 22 septembre 2015 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1249-20150611 portant sur l'accès aux plans d'eau du Québec
- Séance de travail du 29 septembre 2015 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n° 1329-20150915 portant sur le projet touristique De Cap en Cap et n° 1377-20150917 portant sur le dépôt de garantie pour la location d'un logement

Commission de la culture et de l'éducation

- Séance de travail du 12 juin 2014 : Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission et organisation de ses travaux
- Séance de travail du 27 novembre 2014 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n°564-20141111 concernant la sauvegarde de l'église Notre-Dame-de-Fatima de Jonquière
- Séance de travail du 12 mai 2015 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative portant sur le rapport de Raymond Chabot Grant Thornton concernant la Commission scolaire de Montréal
- Séance de travail du 11 mai 2016 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 2082-20160406 concernant l'adoption d'un décret afin d'exclure un terrain de la zone agricole pour la construction d'une école primaire à Val-des-Monts

Commission de l'économie et du travail

- Séance de travail du 12 juin 2014 : Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission et organisation de ses travaux
- Séance de travail du 24 septembre 2014 : Statuer sur l'opportunité de se saisir de la pétition présentée par le député de Rimouski, le 16 septembre 2014, portant sur la pension d'invalidité pour les gens inaptes à l'emploi
- Séance de travail du 23 octobre 2014 : Statuer sur l'opportunité de se saisir de la pétition présentée par la députée de Joliette, le 2 octobre 2014, portant sur la bonification des prestations d'adoption du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)
- Séance de travail du 11 juin 2015 : Statuer sur la possibilité de se saisir de la pétition présentée par le député de Mégantic, le 3 juin 2015, portant sur la lutte contre la pauvreté et le maintien des programmes de soutien aux personnes vulnérables

Commission des finances publiques

- Séance de travail du 11 juin 2014 : Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission et organisation de ses travaux

Commission des institutions

- Séance de travail du 18 novembre 2014 : Statuer sur une demande d'accès aux mémoires non rendus publics lors de la consultation générale sur le projet de loi n° 60 de la 40^e législature
- Séance de travail du 30 septembre 2015 : Statuer sur la demande de mandat d'initiative du député de Deux-Montagnes concernant la restructuration de la diplomatie québécoise
- Séance de travail du 1^{er} octobre 2015 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1397-20150922 concernant l'opposition à l'ajout des organismes sans but lucratif, et des appels au public, dans le champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme
- Séance de travail du 16 février 2016 : Statuer sur la demande de mandat d'initiative de la députée de Taschereau d'entendre la présidente de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, France Charbonneau, et le commissaire Renaud Lachance afin de faire toute la lumière sur les conclusions du rapport de la Commission, notamment la dissidence du commissaire Lachance
- Séance de travail du 25 février 2016 : Statuer sur la demande de mandat d'initiative de la députée de Taschereau d'entendre la présidente de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, France Charbonneau, et le commissaire Renaud Lachance afin de faire toute la lumière sur les conclusions du rapport de la Commission, notamment la dissidence du commissaire Lachance
- Séance de travail du 9 mars 2016 : Statuer sur la demande de mandat d'initiative du député de Borduas concernant les conditions de détention, l'administration de la justice et la prévention de la criminalité au Nunavik

Commission des relations avec les citoyens

- Séance de travail du 17 février 2015 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions 675-20141204, 676-20141204, 679-20141204 et 680-20141204 concernant la sauvegarde de la politique familiale du Québec
- Séance de travail du 6 mai 2015 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 980-20150402 concernant le développement du réseau des services de garde éducatifs
- Séance de travail du 29 septembre 2015 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1355-20150916 concernant l'encadrement des services de garde en milieu familial privés et des pétitions n° 1360-20150916 et 1402-20150922 concernant une campagne de sensibilisation « Alcool ≠ Consentement »
- Séance de travail du 5 avril 2016 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n° 2012-20160316 et 2016-20160316 concernant le réinvestissement dans les services de garde éducatifs de qualité

Commission de la santé et des services sociaux

- Séance de travail du 11 juin 2014 : Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission et organisation de ses travaux
- Séance de travail du 17 septembre 2014 : Organisation des travaux de la Commission
- Séance de travail du 11 novembre 2014 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n° 530-20141028 et 531-20141028 concernant la révision du plan de compressions et annulation des coupes de postes au CSSS du Haut-Richelieu-Rouville et de la pétition n° 549-20141104 concernant l'accès au rapport du Comité national sur les services préhospitaliers d'urgence au Québec

Commission de la santé et des services sociaux (suite)

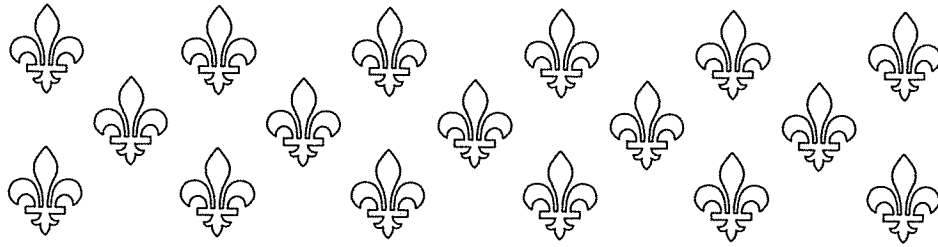
- Séance de travail du 12 février 2015 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 568-20141112 concernant le remboursement des pompes à insuline pour tous les diabétiques de type 1 et sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant le projet de nouvel hôpital de l'Hôtel-Dieu de Québec
- Séance de travail du 19 février 2015 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 627-20141120 concernant l'ajout de services ambulanciers sur le territoire de Sainte-Agathe-des-Monts, 652-20141128 concernant la modification de la Loi sur le tabac afin de protéger les jeunes et 681-20141204 concernant le maintien des services du Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles et de discuter de deux mandats conférés par une loi envisagés par la Commission
- Séance de travail du 24 février 2015 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 787-20150218 concernant le maintien des services de qualité en pharmacie, 737-20150210 concernant le maintien des activités de Partagec et 739-20150210 concernant l'opposition à la fermeture de la buanderie publique Lavérendière dans Lanaudière
- Séance de travail du 24 mars 2015 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 824-20150225 concernant le maintien du Programme québécois de procréation assistée
- Séance de travail du 20 mai 2015 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1074-20150505 concernant la prime de rétention pour les professionnels en soins de la Côte-Nord
- Séance de travail du 17 septembre 2015 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1201-20150604 concernant le remplacement du terme « ambulance » par le terme « paramédic » sur l'uniforme des paramédics du Québec

Commission de la santé et des services sociaux (suite)

- Séance de travail du 29 septembre 2015 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 1332-20150913 concernant la tarification du parc de stationnement du CLSC des Patriotes de Beloeil et 1399-20150922 concernant le soutien financier pour les parents d'enfants lourdement handicapés
- Séance de travail du 12 novembre 2015 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n^o 1679-20151029 concernant la mise en place d'un service d'hémodialyse à l'Hôtel-Dieu de Gaspé
- Séance de travail du 18 février 2016 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 1814-20151203 (Maintien de la qualité des soins de santé en Gaspésie), 1861-20160209 et 1865-20160209 (Abolition des mesures d'isolement et de contention physique et chimique dans les hôpitaux québécois) et 1771-20151126 et 1772-20151126 (Abolition des frais accessoires et demande de débat public sur le financement des cliniques médicales au Québec)
- Séance de travail du 17 mars 2016 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 1966-20160309 (Reconnaissance et soutien aux proches aidants) et 1980-20160310 (Sauvegarde des résidences spécialisées en autisme et en trouble grave du comportement)
- Séance de travail du 10 mai 2016 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 2078-20160405 et 2079-20160405 (Présence d'un médecin de famille à Saint-Basile-Le-Grand) et 2155-20160428 (Sauvegarde de la clinique d'infirmières de la Coopérative de solidarité SABSA à Québec)
- Séance de travail du 17 mai 2016 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition no 2120-20160420 (Maintien des activités de la Clinique de procréation assistée du CHUM)

Commission des transports et de l'environnement

- Séance de travail du 1^{er} avril 2015 : Décider si la Commission veut se saisir de la pétition n° 888-20150318, déposée par le député de Jonquière, concernant la consignation des bouteilles provenant de la SAQ
- Séance de travail du 7 mai 2015 : Déterminer si la Commission souhaite se saisir de la pétition n° 1010-20150415 concernant le maintien et le développement des services de transport adapté de Saguenay
- Séance de travail du 1^{er} octobre 2015 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions no 1380-20150917 concernant la reconnaissance des droits des accidentés lourds de la route et n° 1376-20150917 concernant l'amélioration des services de la ligne de train de banlieue Deux-Montagnes
- Séance de travail du 6 octobre 2015 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1395-20150922 concernant l'élimination des microbilles des produits cosmétiques
- Séance de travail du 16 février 2016 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n° 1813-20151203 concernant la modification de la Loi sur la qualité de l'environnement en faveur des locataires de parcs de maisons mobiles et n° 1773-20151126 concernant l'opposition au transport ferroviaire de produits pétroliers au Québec
- Séance de travail du 16 mars 2016 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 1923-20160224 et 1924-20160224 concernant la modification du Code de la sécurité routière au sujet des voies réservées



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

**Commission de l'agriculture, des
pêcheries, de l'énergie et des ressources
naturelles**

Procès-verbal

de la séance de travail du 13 juin 2014

Information sur les activités et le fonctionnement de la
Commission et organisation de ses travaux

QUÉBEC

Séance de travail du vendredi 13 juin 2014

Mandat : Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission et
organisation de ses travaux

Membres présents :

M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles), présidente
M. Morin (Côte-du-Sud), vice-président

M^{me} D'Amours (Mirabel)
M. Fortin (Pontiac)
M. Giguère (Saint-Maurice)
M. Hardy (Saint-François)
M. Jolin-Barrette (Borduas)
M. Leclair (Beauharnois)
M. Roy (Bonaventure)
M. Simard (Dubuc)
M. Villeneuve (Berthier)

Autres personnes présentes :

M^{me} Mélanie Harvey, attachée politique, Cabinet du chef de l'Opposition officielle
M^{me} Marie-Chantal Domingue, chercheuse, Service de recherche et de communications
du Parti libéral
M. David Bouchard, coordonnateur du soutien aux commissions parlementaires, Service
de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. Richard L'Hérault, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de
l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 7 h 35, M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{me} Harvey et à M^{me} Domingue d'assister à la séance de travail.

1. Mot de la présidence et présentation des membres

M^{me} la présidente souhaite la bienvenue aux membres de la Commission.

Un tour de table est fait afin de permettre à chacun des membres de la Commission ainsi qu'au personnel de se présenter.

2. Présentation de la Commission, du site Greffier et du Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. le secrétaire fait une présentation de la Commission et de son fonctionnement général et explique le site Greffier.

M. Boucher fait la présentation des services offerts aux membres de la Commission par le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

3. Constitution du comité directeur

M^{me} la présidente indique qu'elle souhaite constituer un comité directeur afin d'assurer le bon fonctionnement de la Commission.

M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) propose :

QUE la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, conformément à l'article 4 des Règles de fonctionnement, constitue un comité directeur composé de la présidente, de la vice-présidente et de la secrétaire.

La motion est adoptée.

4. Motion pour les frais de repas

M^{me} la présidente indique que les frais liés aux repas pris lors des séances de travail et des réunions du comité directeur doivent être approuvés par la Commission.

M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) propose :

QUE les repas pris à l'occasion des réunions du comité directeur et des séances de travail soient payés à même le budget de la commission, et ce, pour la durée de la quarante et unième législature.

La motion est adoptée.

5. Mandats à venir

M^{me} la présidente présente les différents mandats à venir pour la commission.

Une discussion s'engage sur les organismes qui pourraient faire l'objet d'un mandat de reddition de comptes.

Il est convenu que le comité directeur évaluera quel organisme pourrait faire l'objet d'un mandat de reddition de comptes et soumettra une proposition aux membres de la Commission lors d'une prochaine séance de travail.

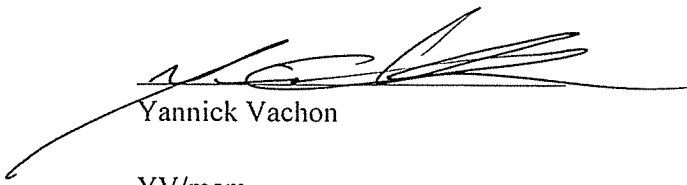
6. Divers

M. le secrétaire informe les membres de la possibilité de suivre une formation portant sur la procédure en commission parlementaire.

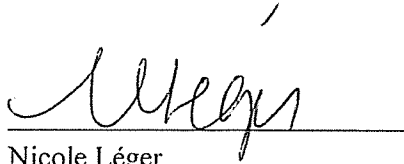
À 8 h 31, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,



Yannick Vachon



Nicole Léger

YV/mcm

Québec, le 13 juin 2014

ANNEXE I

Ordre du jour



QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

SÉANCE DE TRAVAIL

Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission
et organisation de ses travaux

Vendredi 13 juin 2014

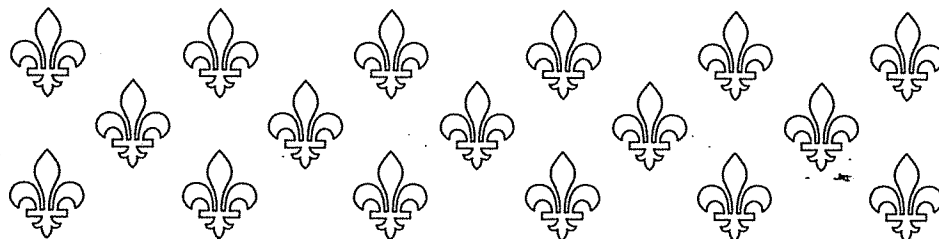
Salle RC. 161 de l'hôtel du Parlement

7 h 30 à 8 h 30

Ordre du jour

1. Mot de la présidence et présentation des membres
2. Présentation de la Commission, du site Greffier et du Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale
3. Constitution du comité directeur
4. Motion pour les frais de repas
5. Mandats à venir
6. Divers
 - Formation sur la procédure en commission parlementaire

Québec, le 12 juin 2014



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Procès-verbal

de la séance de travail du 15 mars 2016

Discuter de l'opportunité de se saisir d'un mandat de reddition de comptes à l'endroit de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 15 mars 2016

Objet : Discuter de l'opportunité de se saisir d'un mandat de reddition de comptes à l'endroit de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Membres présents :

- M. Pagé (Labelle), président
- M. Iracà (Papineau), vice-président

- M. Bourgeois (Abitibi-Est)
- M. Busque (Beauce-Sud)
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M^{me} D'Amours (Mirabel), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation
- M. Giguère (Saint-Maurice)
- M. Morin (Côte-du-Sud)
- M. Simard (Dubuc)
- M. Villeneuve (Berthier), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'agriculture et d'alimentation

Autres personnes présentes :

- M. Marc Bouchard, chercheur, Service de recherche, Parti québécois
- M. Philippe Gougeon, chercheur, Service de recherche, Coalition avenir Québec
- M. Richard L'Hérault, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
- M^{me} Émilie Tremblay-Potvin, chercheur, Service de recherche et des communications, Parti libéral

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 02, M. Pagé (Labelle) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à MM. Bouchard et Gougeon ainsi qu'à M^{me} Tremblay-Potvin d'assister à la séance de travail.

M. le président rappelle que la Commission est réunie à la demande de la députée de Mirabel qui, par une lettre datée du 23 février 2016, demandait une séance de travail afin de statuer sur l'opportunité de procéder à l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

M^{me} D'Amours (Mirabel) propose la motion suivante :

QUE la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, en vertu de l'article 293.1 du Règlement, réalise un mandat de reddition de comptes sur la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M^{me} D'Amours (Mirabel), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. D'Amours (Mirabel) et M. Villeneuve (Berthier) - 2.

Contre : M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Busque (Beauce-Sud), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M. Giguère (Saint-Maurice), M. Iracà (Papineau), M. Morin (Côte-du-Sud) et M. Simard (Dubuc) - 7.

Abstention : M. Pagé (Labelle) - 1.

La motion est rejetée.

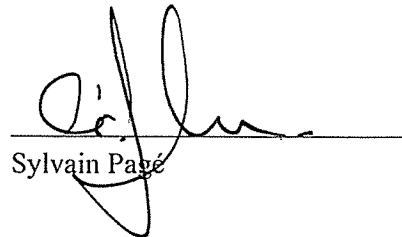
À 11 h 26, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques instants avant d'entreprendre un autre mandat.

Le secrétaire par intérim de la Commission,



Pierre-Luc Turgeon

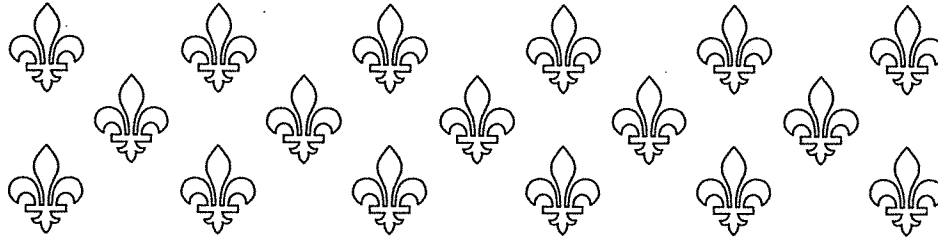
Le président de la Commission,



Sylvain Pagé

PLT/mcm

Québec, le 15 mars 2016



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Procès-verbal

de la séance de travail du 24 février 2015

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 744-20150211 portant sur les clauses de baux résidentiels interdisant la possession d'animaux de compagnie

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 24 février 2015

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 744-20150211 portant sur les clauses de baux résidentiels interdisant la possession d'animaux de compagnie

Membres présents :

M. Auger (Champlain), président

M. Carrière (Chapleau)

M. Hardy (Saint-François)

M. Laframboise (Blainville)

M. Lelièvre (Gaspé)

M. Lemay (Masson)

M^{me} Nichols (Vaudreuil)

M. Pagé (Labelle)

M. Rousselle (Vimont)

M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)

Autre député présent :

M. Drainville (Marie-Victorin)

Autres personnes présentes :

M^{me} Laurence Fouquette-L'Anglais, attachée politique, Cabinet du chef de l'opposition officielle

M. Alain Sirois, recherchiste, Service de recherche et des communications, Parti libéral

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 33, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M. Drainville (Marie-Victorin) de participer à la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{me} Fouquette-L'Anglais et à M. Sirois d'assister à la séance de travail.

Une discussion s'engage sur la possibilité que la Commission se saisisse de cette pétition.

Il est convenu de permettre à M. Sirois de prendre la parole.

M. Auger (Champlain) propose :

QUE la Commission de l'aménagement du territoire, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 744-20140211 portant sur les clauses de baux résidentiels interdisant la possession d'animaux de compagnie.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Auger (Champlain), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Lelièvre (Gaspé) et M. Pagé (Labelle) - 2.

Contre : M. Carrière (Chapleau), M. Hardy (Saint-François), M. Laframboise (Blainville), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Rousselle (Vimont), M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) - 6.

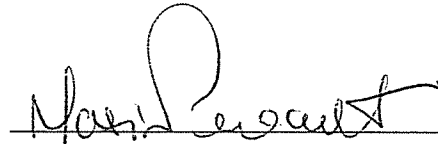
Abstention : M. Auger (Champlain) - 1.

La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

À 11 h 58, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

Le président de la Commission,



Maxime Perreault



Pierre Michel Auger

MP/cv

Québec, le 24 février 2015

ANNEXE I

Extrait de la pétition



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 11 905 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE dans un bail de location ou un règlement d'immeuble, la clause qui interdit de détenir un animal de compagnie va à l'encontre du respect de la vie privée et de la jouissance paisible des lieux reconnus par la Charte des droits et libertés de la personne;

CONSIDÉRANT QUE le Code civil du Québec reconnaît un animal comme un bien meuble;

CONSIDÉRANT QUE ces chiens et chats sont des animaux domestiques et font partie de la vie de tous les jours des humains depuis toujours;

CONSIDÉRANT QUE l'animal de compagnie a un effet bénéfique sur la santé physique et mentale de plusieurs personnes;

CONSIDÉRANT QUE 500 000 abandons de chiens et chats au Québec sont dus au fait que les animaux ne sont pas acceptés dans tous les immeubles résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE ledit animal ne cause aucun dégât à l'immeuble ni aucun trouble de jouissance aux occupants;

CONSIDÉRANT QUE dans d'autres pays et provinces canadiennes les chats et chiens sont acceptés dans tous les immeubles résidentiels;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

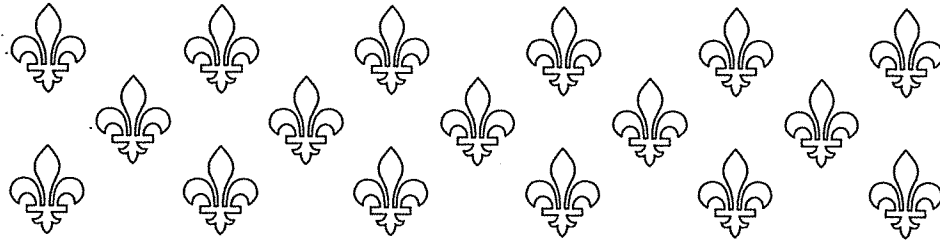
Nous, Québécoises et Québécois, demandons au Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dans le cadre de la prochaine modification du code civil ayant pour but une plus grande protection des animaux, de rendre nulle et non avenue toute clause de bail locatif et règlement d'immeuble interdisant de détenir chien et chat comme animal de compagnie dans un logement, une maison ou un condominium.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Bernard Drainville
Député de Marie-Victorin

41 février 2015

Date de signature de l'extrait



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Procès-verbal de la séance de travail du 31 mars 2015

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la
pétition n° 902-20150319 portant sur le financement du
programme AccèsLogis

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 31 mars 2015

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 902-20150319 portant sur le financement du programme AccèsLogis

Membres présents :

M. Auger (Champlain), président

M. Carrière (Chapleau)

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)

M. Hardy (Saint-François)

M. Laframboise (Blainville)

M. Lelièvre (Gaspé)

M. Lemay (Masson)

M^{me} Nichols (Vaudreuil)

M. Pagé (Labelle)

M. Rousselle (Vimont)

M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)

Autres députés présents :

M. Drainville (Marie-Victorin)

M^{me} Poirier (Hochelaga-Maisonneuve)

Autres personnes présentes :

M^{me} Audrey Cloutier, attachée politique, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement

M^{me} Laurence Fouquette-L'Anglais, attachée politique, Cabinet du chef de l'opposition officielle

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 35, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

Une discussion s'engage sur la possibilité que M. Drainville (Marie-Victorin) et M^{me} Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) puissent participer à la séance de travail.

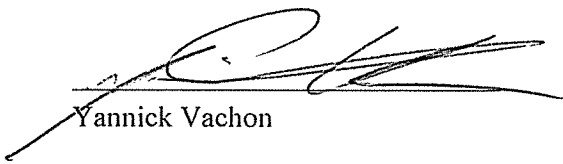
Il est convenu de permettre à M^{me} Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) de participer à la séance de travail.

À 11 h 47, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

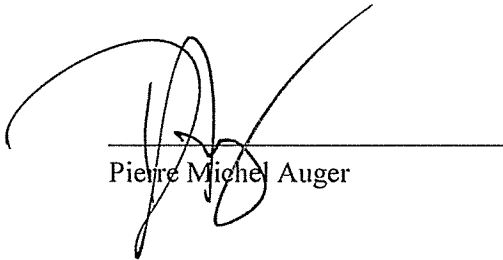
À 11 h 48, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Yannick Vachon



Pierre Michel Auger

YV/cv

Québec, le 31 mars 2015

ANNEXE I

Extrait de la pétition



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 3 865 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QU'AccèsLogis est le seul programme au Québec de construction de logements sociaux et communautaires, et qu'il permet à des milliers de ménages de se loger convenablement à un coût décent;

ATTENDU QUE des municipalités se sont engagées à financer le logement social conditionnellement à la poursuite de ce programme;

ATTENDU QU'au Québec, plus du tiers des ménages locataires défraie plus de 30 % de leur revenu pour se loger, et près d'une personne sur cinq, plus de 50 %;

ATTENDU QU'au Québec, depuis 2006, le prix des loyers a augmenté de 13,6 % alors que l'augmentation des revenus des ménages locataires n'a été que de 9,2 %;

ATTENDU QUE le programme de supplément au loyer privé ne garantit pas le maintien du coût abordable du loyer, ni l'amélioration locative du logement, et qu'il ne touche qu'une partie infime de la population ;

ATTENDU QUE le logement social et communautaire offre plus qu'un logement abordable, mais aussi un milieu de vie;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans le développement du logement communautaire représente un apport réel de 2,3 dollars dans l'économie du Québec;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis a un impact considérable sur la disponibilité de logements abordables, la santé du tissu social, la revitalisation de quartiers et l'occupation du territoire;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

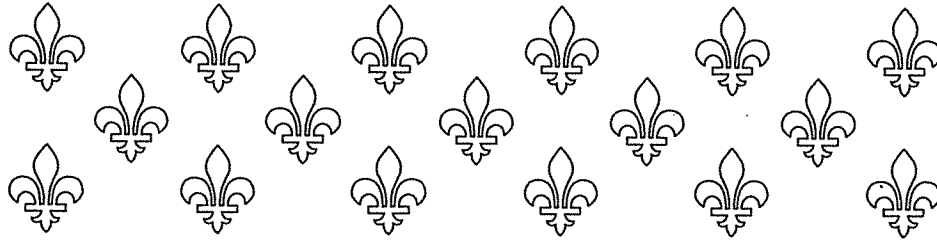
Nous, soussignés, réclamons que le gouvernement du Québec poursuive le financement du programme AccèsLogis dans son prochain budget et s'engage pour les cinq prochaines années.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Bernard Drainville
Député de Marie-Victorin

2015-03-17

Date de signature de l'extrait



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Procès-verbal

de la séance de travail du 22 septembre 2015

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la
pétition n° 1249-20150611 portant sur l'accès aux plans
d'eau du Québec

QUÉBEC

Séance du mardi 22 septembre 2015

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1249-20150611 portant sur l'accès aux plans d'eau du Québec

Membres présents :

M. Auger (Champlain), président

M. Carrière (Chapleau)

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)

M. Gaudreault (Jonquière)

M. Hardy (Saint-François)

M. Laframboise (Blainville)

M. Lelièvre (Gaspé)

M. Morin (Côte-du-Sud)

M^{me} Nichols (Vaudreuil)

M. Rousselle (Vimont)

Autre député présent :

M. Pagé (Labelle)

Autres personnes présentes :

M. Philippe Girard, chercheur, Service de recherche, Coalition avenir Québec

M. Alex Perreault, chercheur, Service de recherche, Parti québécois

M. Alain Sirois, chercheur, Service de recherche et des communications, Parti libéral

M^{me} Stéphanie Therrien, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 17 h 43, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

Il est convenu de permettre à MM. Girard, Perreault et Sirois d'assister à la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M. Pagé (Labelle) de participer à la séance de travail.

M. Pagé (Labelle) présente la pétition qui a été déposée à l'Assemblée nationale (annexe I).

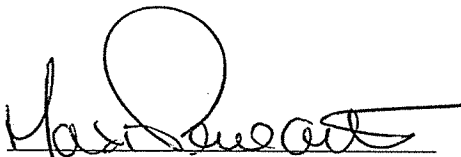
M. Gaudreault (Jonquière) propose la motion suivante :

QUE la Commission de l'aménagement du territoire, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 1249-20150611 portant sur l'accès aux plans d'eau du Québec.

Après débat, la motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix des membres de chaque groupe parlementaire.

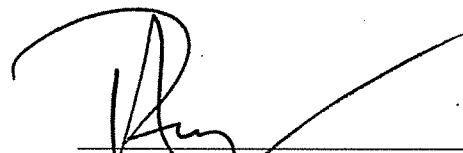
À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire suppléant de la Commission,



Maxime Perreault

Le président de la Commission,



Pierre Michel Auger

MP/cv

Québec, le 22 septembre 2015

ANNEXE I

Extrait de la pétition n° 1249-20150611



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 7 265 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

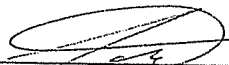
Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE nous revendiquons le droit à la pleine jouissance et sans discrimination de tous les accès publics aux plans d'eau qui se trouvent sur le territoire du Québec et ce, sans égard à la résidence ou non dans la municipalité riveraine concernée.

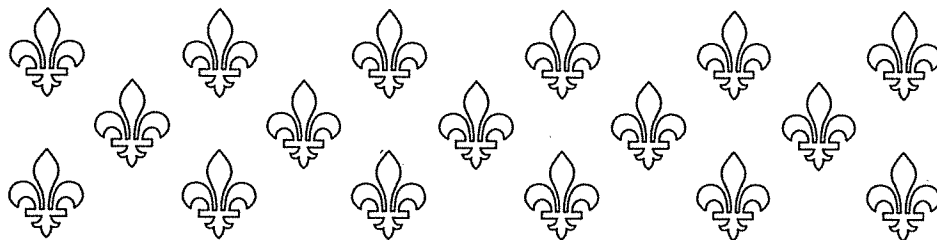
Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

En conséquence, nous demandons au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'intervenir énergiquement et sans délai dans ce dossier, en mettant en place une réglementation à l'intention des municipalités afin que cette discrimination antidémocratique cesse immédiatement et, qu'à nouveau, tous les Québécois et usagers de notre merveilleux patrimoine puissent en profiter d'une façon juste et équitable, tel que prévu dans la Charte des droits et libertés dont s'est doté le Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Yves St-Denis, député d'Argenteuil

8 juin 2015
Date de signature de l'extrait



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Procès-verbal

de la séance de travail du mardi 29 septembre 2015

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n° 1329-20150915 portant sur le projet touristique De Cap en Cap et n° 1377-20150917 portant sur le dépôt de garantie pour la location d'un logement

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 29 septembre 2015

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n° 1329-20150915 portant sur le projet touristique De Cap en Cap et n° 1377-20150917 portant sur le dépôt de garantie pour la location d'un logement

Membres présents :

M. Auger (Champlain), président

M. Carrière (Chapleau)

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)

M. Hardy (Saint-François)

M. Laframboise (Blainville)

M. Lelièvre (Gaspé)

M^{me} Nichols (Vaudreuil)

M. Rousselle (Vimont)

Autres personnes présentes :

M. David Boucher, coordonnateur, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. Steve Brabant, chercheur, Service de recherche, Coalition avenir Québec

M^{me} Josée Lévesque, directrice de cabinet, Cabinet du whip en chef du gouvernement

M^{me} Magali Paquin, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. Alex Perreault, chercheur, Service de recherche, Parti québécois

M. Alain Sirois, chercheur, Service de recherche et des communications, Parti libéral

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 16 h 16, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{me} Lévesque ainsi qu'à MM. Brabant, Perreault et Sirois d'assister à la séance de travail.

1. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1329-20150915 portant sur le projet touristique De Cap en Cap

M. Lelièvre (Gaspé) présente la pétition (annexe I).

Une discussion s'engage sur la possibilité que la Commission se saisisse de cette pétition.

M. Lelièvre (Gaspé) propose la motion suivante :

QUE la Commission de l'aménagement du territoire, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 1329-20150915 portant sur le projet touristique De Cap en Cap.

La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix des membres de chaque groupe parlementaire.

2. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1377-20150917 portant sur le dépôt de garantie pour la location d'un logement

M. Laframboise (Blainville) présente la pétition (annexe I).

Une discussion s'engage sur la possibilité que la Commission se saisisse de cette pétition.

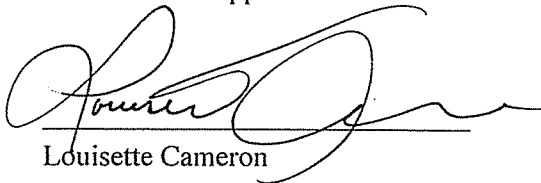
M. Laframboise (Blainville) propose la motion suivante :

QUE la Commission de l'aménagement du territoire, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 1377-20150917 portant sur le dépôt de garantie pour la location d'un logement.

La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix des membres de chaque groupe parlementaire.

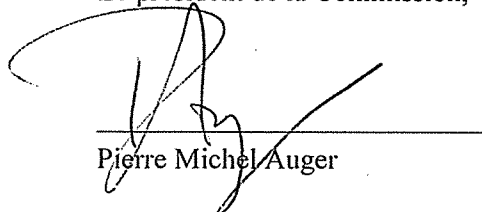
À 16 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,



Louissette Cameron

Le président de la Commission,



Pierre Michel Auger

LC/sq

Québec, le 29 septembre 2015

ANNEXE I

Extraits des pétitions



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 534 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le développement touristique des sites patrimoniaux, historiques, culturels et naturels situés entre le Vieux-Québec et le Vieux-Cap-Rouge pourrait générer des retombées économiques de 200 millions \$ par an et assurer la création et le maintien de 2 000 emplois;

CONSIDÉRANT QUE la disparition ou la dégradation des sites patrimoniaux, historiques, culturels ou naturels uniques situés sur ce territoire empêcheraient la réalisation de ce développement touristique et détruiraient à jamais l'un des berceaux du Québec et de notre identité nationale;

CONSIDÉRANT QUE le projet touristique De Cap en Cap permettrait d'aménager des promenades urbaines vertes et attrayantes, qui redonneraient aux citoyens et aux citoyennes l'accès à leur histoire, leur culture, leur identité, leur nature, leur fleuve et à la beauté de leurs paysages;

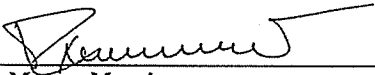
CONSIDÉRANT QUE la présence de promenades urbaines vertes, en améliorant l'environnement physique et en incitant les gens à faire de l'exercice, améliore la santé physique et psychologique de la population en luttant, entre autres, contre les maladies cardio-vasculaires, l'obésité, la dépression et le cancer;

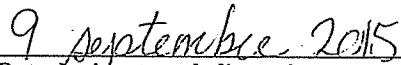
CONSIDÉRANT QUE nous sommes préoccupés par le développement durable de notre territoire et par la nécessité de créer de la richesse;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, citoyens et citoyennes du Québec, demandons au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection desdits sites patrimoniaux et de mettre en œuvre le développement touristique durable de ce territoire.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Manon Massé
Députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques


Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 12 483 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE l'article 1904 du Code civil du Québec interdit d'exiger un dépôt de garantie pour louer un appartement, une copropriété ou une maison, alors que cette pratique fonctionne partout dans le monde;

CONSIDÉRANT QUE les recours judiciaires en cas de loyers impayés ou dommages matériels, n'assurent pas au propriétaire d'obtenir réparation du préjudice subi;

CONSIDÉRANT le risque financier auquel s'exposent les propriétaires qui n'ont, pour la plupart, qu'un petit immeuble;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence de protection, de plus en plus de propriétaires sont réticents à louer, affectant ainsi certaines clientèles qui auraient accès à un meilleur choix de logements avec un dépôt de garantie;

CONSIDÉRANT le nombre de logements laissés dans un état inacceptable par le locataire sortant, au point de nuire au locataire entrant, voire même compromettre son emménagement;

CONSIDÉRANT QU'un dépôt de garantie dissuaderait les mauvais comportements et, conséquemment, réduirait le nombre de causes judiciairisées;

CONSIDÉRANT les mécanismes éprouvés ailleurs protégeant le dépôt de garantie, tel un compte en fidéicommiss portant intérêts payables au locataire;

CONSIDÉRANT la possibilité de permettre à certains locataires à faible revenu de constituer progressivement leur dépôt de garantie initial, pour ensuite le conserver d'un bail à l'autre;

CONSIDÉRANT QU'un dépôt de garantie procurerait un coussin de protection au locataire éprouvant une difficulté financière temporaire;

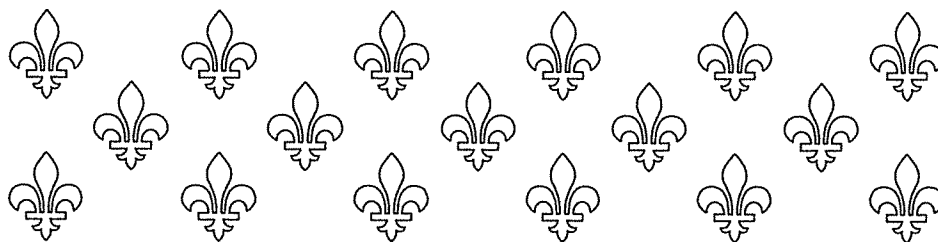
Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec d'entreprendre une modification législative afin qu'il soit permis d'exiger, lors de la conclusion d'un bail de logement, un dépôt de garantie servant à rembourser un loyer impayé ou tout autre dommage.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Mario Laframboise, député de Blainville

14 / septembre / 2015
Date de signature de l'extrait



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la culture et de l'éducation

Procès-verbal

de la séance de travail du 12 juin 2014

Information sur les activités et le fonctionnement de la
Commission et organisation de ses travaux

Séance de travail du jeudi 12 juin 2014

Mandat : Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission et organisation de ses travaux

Membres présents :

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger), présidente

M. Kotto (Bourget), vice-président

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Fortin (Sherbrooke)

M. Iracà (Papineau)

M^{me} Blais (Saint-Henri-Sainte-Anne)

M. Turcotte (Saint-Jean)

M. Roberge (Chambly)

M^{me} Samson (Iberville)

Autres personnes présentes :

M^{me} Émilie Foster, Service de recherche de la Coalition avenir Québec

M. Jacques Gagnon, directeur, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M^{me} Mylène Potvin, Service de recherche et des communications du Parti libéral

M. Christian Robitaille, Service de recherche du Parti québécois

M. Jean-Philippe Rochette, Service de recherche du Parti québécois

M^{me} Stéphanie Therrien, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 08, M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M^{me} la présidente rappelle l'objet de la séance de travail et donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

Il est convenu de permettre à M^{mes} Foster et Potvin et à MM. Robitaille et Rochette d'assister à la séance de travail.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de la présidence et présentation des membres

M^{me} la présidente souhaite la bienvenue aux membres de la Commission.

Un tour de table est fait afin de permettre à chacun des membres de la Commission ainsi qu'au personnel de se présenter.

2. Présentation de la Commission et du site Greffier

M^{me} la secrétaire fait une présentation de la Commission et de son fonctionnement général et présente le site Greffier.

3. Présentation du Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. Boucher fait la présentation des services offerts aux membres de la Commission par le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

4. Décision sur la constitution du comité directeur et les frais de repas

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) propos :

QUE la Commission de la culture et de l'éducation, conformément à l'article 4 des Règles de fonctionnement concernant les commissions, constitue un comité directeur composé de la présidente, du vice-président et de la secrétaire.

La motion est adoptée.

M^{me} la présidente indique que les frais liés aux repas pris lors des séances de travail et des réunions du comité directeur doivent être approuvés par la Commission.

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) propose :

QUE les repas pris à l'occasion des réunions du comité directeur et des séances de travail soient payés à même le budget de la Commission, et ce, pour la durée de la quarante et unième législature.

La motion est adoptée.

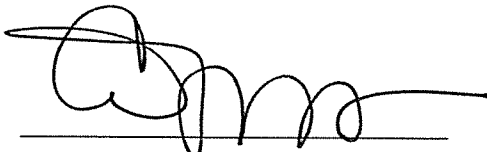
5. Mandats conférés par la loi

Une discussion s'engage sur l'organisation du mandat d'audition des établissements d'enseignement de niveau universitaire, tel que prévu à l'article 4.2 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire.

Il est convenu de confier l'organisation de ce mandat au comité directeur de la Commission. Il est également convenu de ne prévoir aucune audition avant la reprise des travaux de l'Assemblée, le 16 septembre 2014.

À 12 h 45, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,



Catherine Grétas

La présidente de la Commission,



Filomena Rotiroti

CG/ag

Québec, le 12 juin 2014

ANNEXE I

Ordre du jour



QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de la culture et de l'éducation

SÉANCE DE TRAVAIL

Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission
et organisation de ses travaux

Jeudi 12 juin 2014

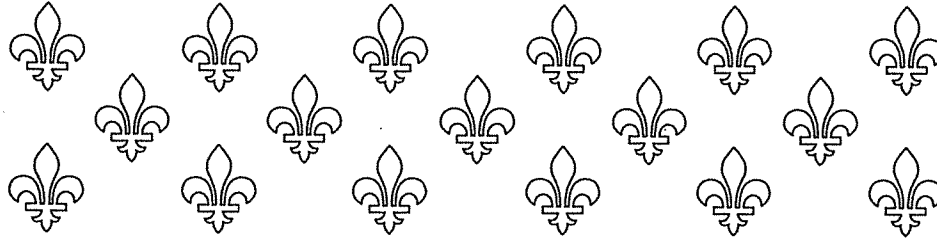
Salle RC-171 de l'hôtel du Parlement

Après les affaires courantes jusqu'à 13 heures

Ordre du jour

1. Mot de la présidence et présentation des membres
2. Présentation de la Commission et du site Greffier
3. Présentation du Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale
4. Décision sur la constitution du comité directeur et les frais de repas
5. Mandats à venir
6. Formation sur la procédure en commission parlementaire
7. Varia

Québec, le 11 juin 2013



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la culture et de l'éducation

Procès-verbal

de la séance de travail du 27 novembre 2014

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 564-20141111 concernant la sauvegarde de l'église Notre-Dame-de-Fatima de Jonquière

Séance de travail du jeudi 27 novembre 2014

Mandat : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 564-20141111 concernant la sauvegarde de l'église Notre-Dame-de-Fatima de Jonquière

Membres présents :

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger), présidente

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Boucher (Ungava)

M. Fortin (Sherbrooke)

M. Habel (Sainte-Rose)

M^{me} Hivon (Joliette)

M. Iracà (Papineau)

M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles)

M. Turcotte (Saint-Jean)

Autres députés présents :

M. Gaudreault (Jonquière)

M^{me} Samson (Iberville)

Autres personnes présentes :

M^{me} Audrey Cloutier, attachée politique, cabinet du leader du gouvernement

M^{me} Karine Plamondon, chercheuse, Service de recherche, Parti québécois

M^{me} Mylène Potvin, chercheuse, Service de recherche et de communication, Parti libéral

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 09, M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) déclare la séance ouverte.

M^{me} la présidente rappelle l'objet de la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{me} Samson (Iberville) et à M. Gaudreault (Jonquière) de participer à la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Cloutier, Plamondon et Potvin d'assister à la séance de travail.

M. Gaudreault (Jonquière) présente la pétition qui a été déposée à l'Assemblée nationale.

Une discussion s'engage.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

La discussion se poursuit.

M^{me} Hivon (Joliette) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la culture et de l'éducation, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition concernant la sauvegarde de l'église Notre-Dame-de-Fatima de Jonquière (n° 564-20141111).

La motion est mise aux voix. À la demande de M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Hivon (Joliette), M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 3.

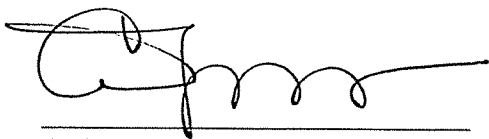
Contre : M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Boucher (Ungava), M. Fortin (Sherbrooke), M. Habel (Sainte-Rose) et M. Iracà (Papineau) - 5.

Abstention : M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) - 1.

La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

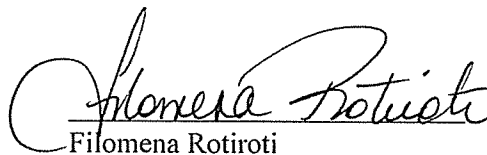
À 13 h 42, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,



Catherine Gréas

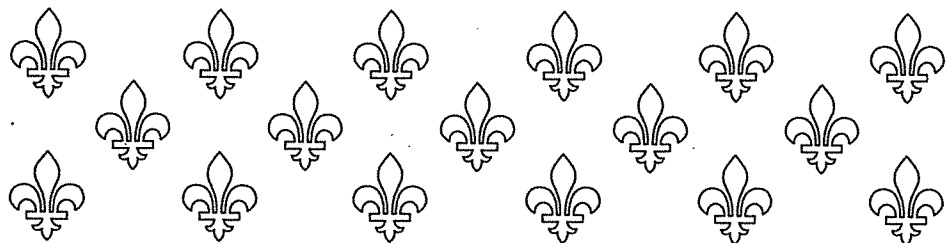
La présidente de la Commission,



Filomena Rotiroti

CG/ag

Québec, le 27 novembre 2014



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la culture et de l'éducation

Procès-verbal

de la séance de travail du 12 mai 2015

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative portant sur le rapport de Raymond Chabot Grant Thornton concernant la Commission scolaire de Montréal

Séance de travail du mardi 12 mai 2015

Mandat : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative portant sur le rapport de Raymond Chabot Grant Thornton concernant la Commission scolaire de Montréal

Membres présents :

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger), présidente
M. Kotto (Bourget), vice-président

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Boucher (Ungava)

M. Fortin (Sherbrooke)

M. Habel (Sainte-Rose)

M. Iracà (Papineau)

M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation primaire et secondaire, et de persévérance scolaire

M. Roberge (Chambly), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'éducation, d'enseignement supérieur, de recherche et de science

M^{me} Samson (Iberville)

M. Turcotte (Saint-Jean)

Autres personnes présentes :

M. David Boucher, coordonnateur, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M^{me} Audrey Cloutier, attachée politique, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement

M^{me} Émilie Foster, recherchiste, Service de recherche, Coalition avenir Québec

M^{me} Mylène Potvin, recherchiste, Service de recherche et des communications, Parti libéral

M. Jean-Philippe Rochette, recherchiste, Service de recherche, Parti québécois

La Commission se réunit à la salle 3.31 de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 41, M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Cloutier, Foster et Potvin ainsi qu'à M. Rochette d'assister à la séance de travail.

M^{me} la présidente rappelle l'objet de la séance de travail. Elle mentionne également qu'une lettre (annexe I) de la part de M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) a été transmise à tous les membres à cet effet.

À la demande de M^{me} la présidente, M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) présente sa proposition de mandat d'initiative aux membres de la Commission.

Après discussion, M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles) propose :

QU'en vertu de l'article 149 du Règlement, la Commission entende la firme Raymond Chabot Grant Thornton ainsi que la Commission scolaire de Montréal à propos du rapport intitulé « Enquête concernant la situation financière de la Commission scolaire de Montréal ».

La motion est mise aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Kotto (Bourget), M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles), M. Roberge (Chambly) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 4.

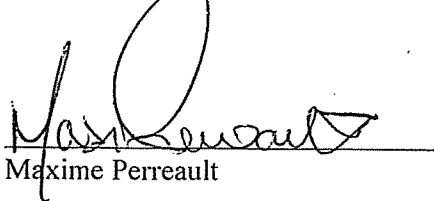
Contre : M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Boucher (Ungava), M. Fortin (Sherbrooke), M. Habel (Sainte-Rose) et M. Iracà (Papineau) - 5.

Abstention : M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) - 1.

La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

À 16 heures, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,



Maxime Perreault

La présidente de la Commission,



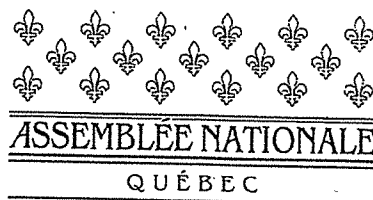
Filomena Rotiroti

MP/ag

Québec, le 12 mai 2015

ANNEXE I

Lettre de la députée de Pointe-aux-Trembles



SEC.COM.30AVR'15 15:35

Nicole Léger
Députée de Pointe-aux-Trembles

Québec, le 30 avril 2015

Madame Filomena Rotiroti
Députée de Jeanne-Mance-Viger
Présidente de la Commission de la culture et de l'éducation
1045, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.119
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions de l'article 149 du Règlement de l'Assemblée nationale, je souhaite proposer aux membres de la Commission de la culture et de l'éducation, de se saisir prioritairement d'un mandat d'initiative sur les suites à donner au rapport de la firme Raymond Chabot Grant Thornton concernant la situation financière de la Commission scolaire de Montréal (CSDM).

En effet, dans le cadre du débat sur les compressions imposées aux commissions scolaires, ce rapport est fréquemment cité. Il serait pertinent pour les députés d'en prendre officiellement connaissance et de bien en comprendre les conclusions et les propositions ainsi que l'impact qu'elles auraient sur les services aux élèves.

Sans présumer de la décision de la commission, je tiens à vous mentionner que nous souhaiterions que des consultations particulières et des auditions publiques soient tenues dans l'enceinte du Parlement et, qu'à cette fin, la commission entende la CSDM, les auteurs du rapport, ainsi que toute autre personne qu'elle jugera nécessaire de convoquer.

En terminant, auriez-vous l'obligeance de bien vouloir convoquer une séance de travail de la Commission de la culture et de l'éducation, dans les plus brefs délais, afin que mes collègues membres de ladite commission puissent échanger et statuer sur le bien-fondé de cette demande.

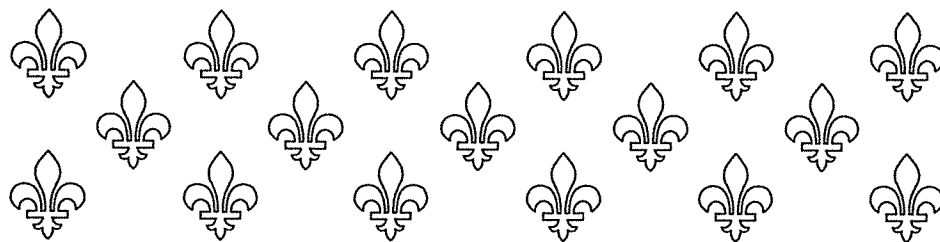
Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La députée de Pointes-aux-Trembles
et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation primaire et secondaire,
et de persévérance scolaire,

Nicole Léger

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 2.117
Québec (Québec) G1A 1A4
Téléphone : 418 263-0672
nicole.leger.pat@assnat.qc.ca

Bureau de circonscription
3715, boul. St-Jean-Baptiste, bur. 101
Montréal (Québec) H1B 5V4
Téléphone : 514 640-9085
Télécopieur : 514 640-0857
nicoleleger-pat@hotmail.com



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la culture et de l'éducation

Procès-verbal

de la séance de travail du 11 mai 2016

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 2082-20160406 concernant l'adoption d'un décret afin d'exclure un terrain de la zone agricole pour la construction d'une école primaire à Val-des-Monts

Séance de travail du mercredi 11 mai 2016

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 2082-20160406 concernant l'adoption d'un décret afin d'exclure un terrain de la zone agricole pour la construction d'une école primaire à Val-des-Monts

Membres présents :

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger), présidente

M. Auger (Champlain)

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Carrière (Chapleau)

M. Fortin (Pontiac)

M. Habel (Sainte-Rose)

M^{me} Samson (Iberville)

M. Bergeron (Verchères) en remplacement de M. Turcotte (Saint-Jean)

Autres personnes présentes :

M^{me} Émilie Foster, chercheuse, Service de recherche, Coalition avenir Québec

M. Alex Perreault, chercheuse, Service de recherche, Parti québécois

M^{me} Émilie Tremblay-Potvin, chercheuse, Service de recherche et des communications,
Parti libéral du Québec

La Commission se réunit à la salle 3.31 de l'hôtel du Parlement.

À 7 h 37, M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) déclare la séance ouverte.

M^{me} la présidente rappelle l'objet de la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M. Bergeron (Verchères) de remplacer M. Turcotte (Saint-Jean).

Il est convenu de permettre à M^{mes} Foster et Tremblay-Potvin et à M. Perreault d'assister à la séance de travail.

M. Bergeron (Verchères) présente la pétition n° 2082-20160406 qui a été déposée à l'Assemblée nationale.

Une discussion s'engage.

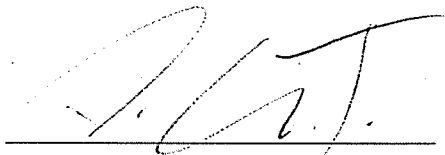
M. Bergeron (Verchères) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la culture et de l'éducation, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition concernant l'exclusion d'un terrain de la zone agricole pour la construction d'une école primaire à Val-des-Monts (n° 2082-20160406).

La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

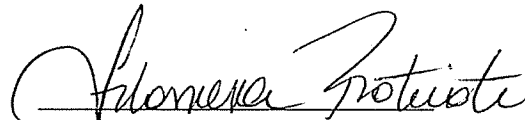
À 7 h 51, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,



Pierre-Luc Turgeon

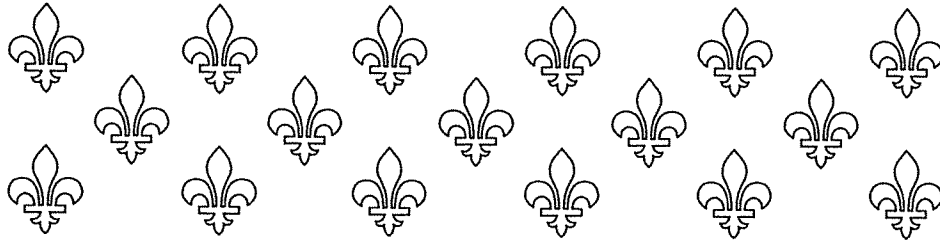
La présidente de la Commission,



Filomena Rotiroti

PLT/ag

Québec, le 11 mai 2016



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Procès-verbal

de la séance de travail du 12 juin 2014

Information sur les activités et le fonctionnement de la
Commission et organisation de ses travaux

QUÉBEC

Séance du jeudi 12 juin 2014

Mandat : Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission et organisation de ses travaux

Membres présents :

M. Cousineau (Bertrand), président
M. St-Denis (Argenteuil), vice-président

M. Auger (Champlain)
M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)
M. Fortin (Pontiac)
M. H. Plante (Maskinongé)
M. Lamontagne (Johnson)
M. LeBel (Rimouski)
M. Polo (Laval-des-Rapides)
M^{me} Roy (Arthabaska)
M. Therrien (Sanguinet)

Autres personnes présentes :

M^{me} Amélie Caron, chercheuse, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec
M^{me} Audrey Cloutier, attachée politique, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
M. Jacques Gagnon, directeur, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^{me} Marie-Josée Lévesque, attachée politique, Parti libéral du Québec
M^{me} Rafaele Perron, conseillère politique, Cabinet de la leader parlementaire de l'opposition officielle
M. Christian Robitaille, chercheuse, Service de recherche, Parti québécois

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 7 h 31, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Caron, Cloutier, Lévesque, Perron et M. Robitaille d'assister à la séance.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail et donne lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de la présidence et présentation des membres

M. le président souhaite la bienvenue aux membres de la Commission.

Un tour de table est fait afin de permettre à chacun des membres de la Commission et au personnel politique de se présenter.

2. Présentation de la Commission et du site Greffier

À la demande de M. le président, M^{me} la secrétaire fait une présentation de la Commission, de son fonctionnement général et des différents mandats qu'elle peut entreprendre. Elle souligne que la documentation pertinente aux mandats se retrouve sur le site Greffier de la Commission.

3. Présentation du Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. Gagnon présente le Service de la recherche et le soutien qui est offert aux membres de la Commission.

4. Décision sur la constitution du comité directeur et les frais de repas

M. le président rappelle les fonctions du comité directeur et propose la motion suivante :

Que la Commission de l'économie et du travail, conformément à l'article 4 des Règles de fonctionnement concernant les commissions, constitue un comité directeur composé du président, du vice-président et de la secrétaire de la Commission.

La motion est adoptée.

M. le président indique que les frais liés aux repas pris lors des séances de travail et des réunions du comité directeur doivent être approuvés par la Commission.

M. le président propose la motion suivante :

Que les repas pris à l'occasion des réunions du comité directeur et des séances de travail soient payés à même le budget de la Commission, et ce, pour la durée de la 41^e législature.

La motion est adoptée.

5. Mandats à venir

M. le président présente les principales lois qui confèrent des mandats à la Commission de l'économie et du travail.

Il présente également la liste des organismes soumis au pouvoir de surveillance de la Commission.

5.1 Demande de mandat d'initiative – Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

M. le président fait part de la lettre, transmise par M. LeBel (Rimouski) le 11 juin 2014, dans laquelle il demande à ce que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. M. le président invite ce dernier à expliquer sa demande aux membres de la Commission.

Une discussion s'engage.

M. LeBel (Rimouski) propose :

QUE, conformément aux dispositions de l'article 149 du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission de l'économie et du travail se saisisse d'un mandat d'initiative portant sur le bilan et le renouvellement des objectifs tels que le précise l'article 4 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La motion est mise aux voix. À la demande de M. Therrien (Sanguinet), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Cousineau (Bertrand), M. Lamontagne (Johnson), M. LeBel (Rimouski), M^{me} Roy (Arthabaska) et M. Therrien (Sanguinet) - 5.

Contre : M. Auger (Champlain), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Fortin (Pontiac), M. H. Plante (Maskinongé), M. Polo (Laval-des-Rapides) et M. St-Denis (Argenteuil) - 6.

Abstention : Aucune.

La motion est rejetée n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

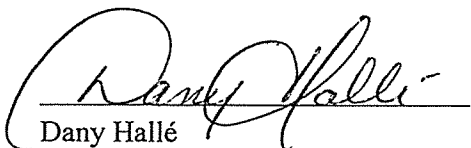
6. Divers

6.1 Formation sur la procédure parlementaire

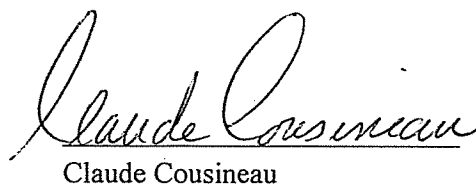
Compte tenu de l'heure, M. le président mentionne que cette formation ne pourra pas être donnée au cours de cette séance. Une copie de la présentation est remise aux membres. Pour toute question concernant cette formation, les membres pourront ultérieurement communiquer avec la secrétaire de la Commission.

À 8 h 31, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

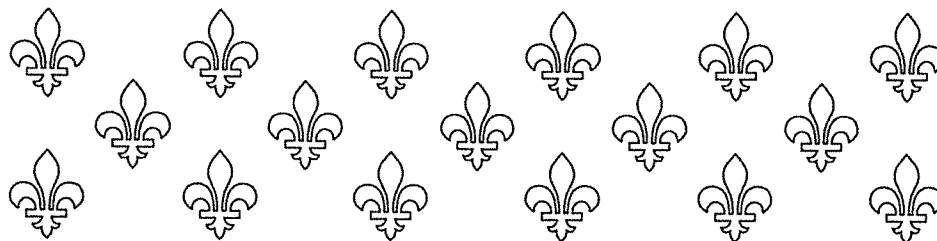

Dany Hallé

Le président de la Commission,


Claude Cousineau

DH/sq

Québec, le 12 juin 2014



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Procès-verbal

de la séance de travail du 24 septembre 2014

Statuer sur l'opportunité de se saisir de la pétition présentée par le député de Rimouski, le 16 septembre 2014, portant sur la pension d'invalidité pour les gens inaptes à l'emploi

QUÉBEC

Séance du mercredi 24 septembre 2014

Mandat : Statuer sur l'opportunité de se saisir de la pétition présentée par le député de Rimouski, le 16 septembre 2014, portant sur la pension d'invalidité pour les gens inaptes à l'emploi

Membres présents :

M. Cousineau (Bertrand), président
M. St-Denis (Argenteuil), vice-président

M. Auger (Champlain)
M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)
M. Drolet (Jean-Lesage)
M. Fortin (Pontiac)
M. H. Plante (Maskinongé)
M. Lamontagne (Johnson)
M. LeBel (Rimouski)
M. Péladeau (Saint-Jérôme)
M. Polo (Laval-des-Rapides)
M. Therrien (Sanguinet)

Autres personnes présentes :

M^{me} Louise Arpin, cabinet du whip en chef du gouvernement
M^{me} Audrey Cloutier, attachée politique, cabinet du leader du gouvernement
M. Christian Robitaille, chercheur, Service de recherche du Parti québécois
M. Luc Savard, attaché politique, cabinet du leader de l'opposition officielle
M. Alain Sirois, chercheur, Service de recherche et de communication du Parti libéral

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 15 heures, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Arpin et Cloutier ainsi qu'à MM. Robitaille, Savard et Sirois d'assister à la séance de travail.

M. le président rappelle l'objet de la séance et les différentes étapes relatives aux pétitions.

Statuer sur l'opportunité de se saisir de la pétition présentée par le député de Rimouski, le 16 septembre 2014, portant sur la pension d'invalidité pour les gens inaptes à l'emploi

M. LeBel (Rimouski) présente la pétition qui a été déposée à l'Assemblée nationale.

Une discussion s'engage sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition déposée par le député de Rimouski, portant sur la pension d'invalidité pour les gens inaptes à l'emploi (n° 216-20140916).

M. Cousineau (Bertrand) propose la motion suivante :

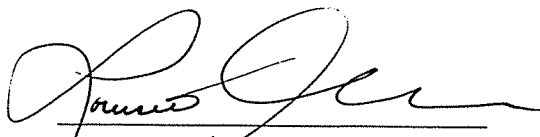
« QUE la Commission de l'économie et du travail, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition portant sur la pension d'invalidité pour les gens inaptes à l'emploi (n° 216-20140916). »

La motion est mise aux voix.

La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

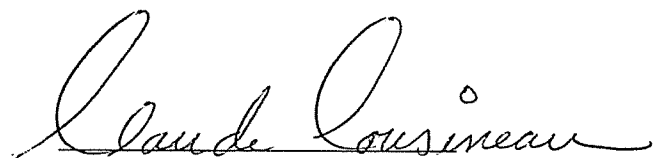
À 15 h 27, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,



Louise Cameron

Le président de la Commission,



Claude Cousineau

LC/sq

Québec, le 24 septembre 2014

ANNEXE I

Pétition n° 216-20140916



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 7 123 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les personnes en situation de handicap, véritablement inaptes à l'emploi n'ont d'autres recours que le Programme de solidarité sociale afin de répondre à leurs besoins essentiels;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière correspond à un montant inférieur au seuil de faible revenu, soit d'environ 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de solidarité sociale est assujéti aux mêmes règles de calcul que le Programme d'aide sociale qui offre une aide financière de dernier recours aux personnes sans contraintes sévères à l'emploi;

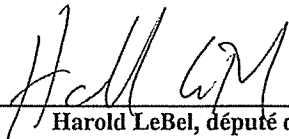
CONSIDÉRANT QU'une personne qui a recours à la solidarité sociale doit renoncer à son autonomie lorsqu'elle veut cohabiter avec sa conjointe ou son conjoint, car l'aide financière est automatiquement révoquée;

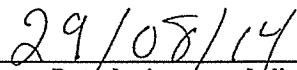
Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

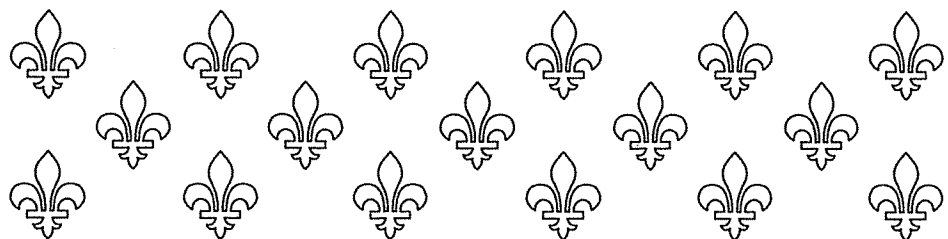
Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec :

- De créer une pension pour les gens véritablement inaptes à l'emploi et pour qui une intégration au marché du travail est inconcevable;
- Que cette nouvelle pension soit équitable, c'est-à-dire qu'elle corresponde au seuil de la mesure du panier de consommation (minimum pour vivre décemment), soit 15 968 \$ par année;
- Que cette pension soit sans restrictions, c'est-à-dire, que ce régime annule toute contrainte que l'on retrouve dans le Programme d'aide sociale, tel que la possibilité d'être en couple sans révocation de l'aide financière, la liberté de sortir du pays sans délai restrictif ainsi que le droit de faire des épargnes;
- Que cette pension inclue le paiement des médicaments, des équipements et des services de santé particuliers.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Harold LeBel, député de Rimouski


Date de signature de l'extrait



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Procès-verbal

de la séance de travail du 23 octobre 2014

Statuer sur l'opportunité de se saisir de la pétition présentée par la députée de Joliette, le 2 octobre 2014, portant sur la bonification des prestations d'adoption du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

QUÉBEC

Séance du jeudi 23 octobre 2014

Mandat : Statuer sur l'opportunité de se saisir de la pétition présentée par la députée de Joliette, le 2 octobre 2014, portant sur la bonification des prestations d'adoption du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

Membres présents :

M. Cousineau (Bertrand), président
M. St-Denis (Argenteuil), vice-président

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)
M. Drolet (Jean-Lesage)
M. Fortin (Pontiac)
M. H. Plante (Maskinongé)
M. Lamontagne (Johnson)
M. LeBel (Rimouski)
M. Péladeau (Saint-Jérôme)
M. Polo (Laval-des-Rapides)

Autre députée présente :

M^{me} Lavallée (Repentigny)

Autres personnes présentes :

M^{me} Audrey Cloutier, attachée politique, cabinet du leader du gouvernement
M. David Boucher, coordonnateur, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^{me} Gabrielle Lafontaine, étudiante en droit
M. Samuel Landry-Beauchamp, étudiant en droit
M^{me} Karine Plamondon, attachée politique, Service de recherche du Parti québécois

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 11 h 58, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{me} Lavallée (Repentigny) de participer à la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Cloutier, Lafontaine, Plamondon et à M. Landry-Beauchamp d'assister à la séance de travail.

M. le président rappelle l'objet de la séance et les différentes étapes relatives aux pétitions.

Statuer sur l'opportunité de se saisir de la pétition présentée par la députée de Joliette, le 2 octobre 2014, portant sur la bonification des prestations d'adoption du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

M. LeBel (Rimouski) présente la pétition qui a été déposée à l'Assemblée nationale.

Une discussion s'engage sur la possibilité que la Commission se saisisse de cette pétition.

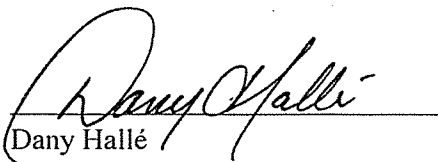
M. Cousineau (Bertrand) propose la motion suivante :

« QUE la Commission de l'économie et du travail, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition portant sur la bonification des prestations d'adoption du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) (368-20141002) »

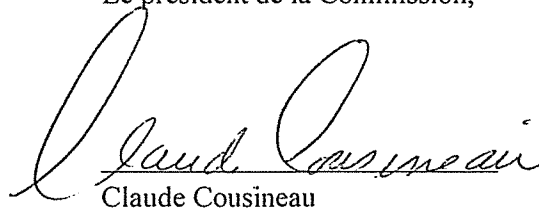
La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

À 12 h 24, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,


Dany Hallé

Le président de la Commission,


Claude Cousineau

DH/sq

Québec, le 23 octobre 2014

ANNEXE I

Pétition n° 368-20141002



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 4 415 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les enfants adoptés, au Québec et à l'international, ont des besoins spécifiques et que plusieurs adoptants prolongent leur congé sans solde pour que leur enfant puissent s'attacher adéquatement;

CONSIDÉRANT QUE les experts en adoption recommandent que les enfants adoptés demeurent avec leurs parents adoptants pendant au moins un an avant de fréquenter un service de garde;

CONSIDÉRANT QUE les adoptants n'ont droit qu'à un maximum de 37 semaines de prestations partagées entre les parents après l'arrivée de leur enfant;

CONSIDÉRANT QUE le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) « vise à soutenir financièrement les nouveaux parents, à les encourager dans leur désir d'avoir des enfants et à les soutenir dans leur volonté de consacrer plus de temps à leurs enfants dans les premiers mois de leur vie »;

CONSIDÉRANT QUE les parents biologiques ont droit à des prestations pouvant atteindre un maximum de 55 semaines;

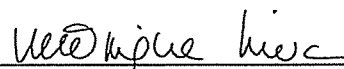
CONSIDÉRANT QU'une bonification des prestations d'adoption équivalente à celles des parents biologiques engendrerait une augmentation de moins de 0,5% des prestations du RQAP;

CONSIDÉRANT QUE 10 800 personnes ont déjà appuyé une pétition, mise en ligne du 14 novembre 2013 au 1er février 2014, et qui, suite à l'élection d'un nouveau gouvernement le 7 avril dernier, demeure sans réponse;

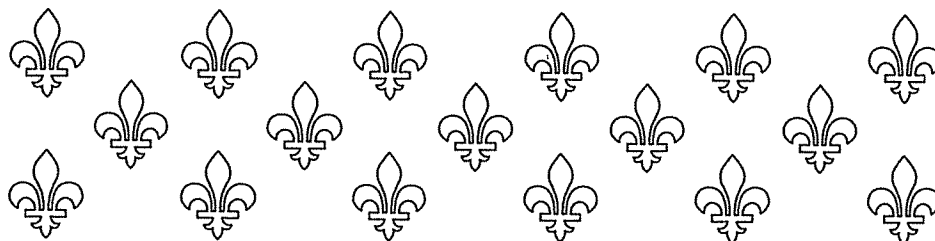
Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons que les enfants adoptés bénéficient des mêmes chances de grandir sainement que les autres enfants et que les prestations d'adoption soient majorées à un total de 55 semaines partagées entre les adoptants.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Véronique Hivon, députée de Joliette

29 septembre 2014
Date de signature de l'extrait



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Procès-verbal

de la séance de travail du 11 juin 2015

Statuer sur la possibilité de se saisir de la pétition présentée par le député de Mégantic, le 3 juin 2015, portant sur la lutte contre la pauvreté et le maintien des programmes de soutien aux personnes vulnérables

QUÉBEC

Séance du jeudi 11 juin 2015

Mandat : Statuer sur la possibilité de se saisir de la pétition présentée par le député de Mégantic, le 3 juin 2015, portant sur la lutte contre la pauvreté et le maintien des programmes de soutien aux personnes vulnérables

Membres présents :

M. Cousineau (Bertrand), président
M. St-Denis (Argenteuil), vice-président

M. Auger (Champlain)
M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)
M. Fortin (Pontiac)
M. LeBel (Rimouski)
M. H. Plante (Maskinongé)
M. Therrien (Sanguinet)
M^{me} Roy (Arthabaska)

Autres personnes présentes :

M. Philippe Girard, chercheur, Service de recherche, Coalition avenir Québec
M^{me} Karine Plamondon, chercheur, Service de recherche, Parti Québécois
M. Alain Sirois, chercheur, Service de recherche et des communications, Parti libéral

La Commission se réunit à la salle 3.31 de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 05, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

Il est convenu de permettre à MM. Girard et Sirois et à M^{me} Plamondon d'assister à la séance de travail.

M. LeBel (Rimouski) donne lecture de l'extrait de la pétition (annexe I).

M. LeBel (Rimouski) propose la motion suivante :

« QUE la Commission, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 1197-20150603 portant sur la lutte contre la pauvreté et le maintien des programmes de soutien aux personnes vulnérables. »

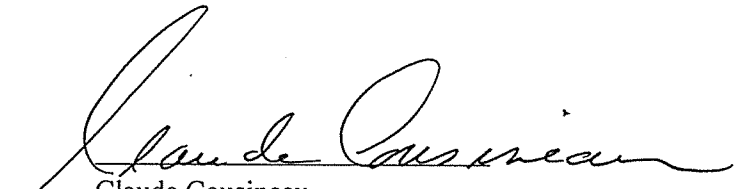
Après débat, la motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

À 13 h 27, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire suppléant de la Commission,


Maxime Perreault

Le président de la Commission,


Claude Cousineau

MP/sq

Québec, le 11 juin 2015

ANNEXE I

Pétition n° 1197-20150603



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 100 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les personnes avec des problèmes physiques ou mentaux doivent répondre à leurs besoins de base;

CONSIDÉRANT QUE la pauvreté diminue l'estime de soi, augmente les problèmes de santé physique et mentale;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes avec des invalidités permanentes ou des contraintes sévères à l'emploi peuvent travailler, mais de façon irrégulière, et à temps partiel; leur intégration sociale est facilitée par l'accès à l'emploi et contribue à l'enrichissement de notre société;

CONSIDÉRANT QU'il est inadmissible de maintenir des gens dans la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement s'est engagé, en 2002, à lutter contre la pauvreté en adoptant la loi 112;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement doit renforcer son soutien aux personnes plus vulnérables pour prévenir leur appauvrissement et leur marginalisation.

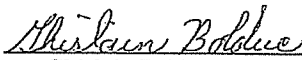
Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

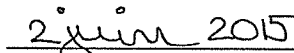
Nous, soussignés, citoyens et citoyennes du Québec, demandons au gouvernement de maintenir les programmes de soutien financier et de formation en place en les indexant annuellement au coût de la vie;

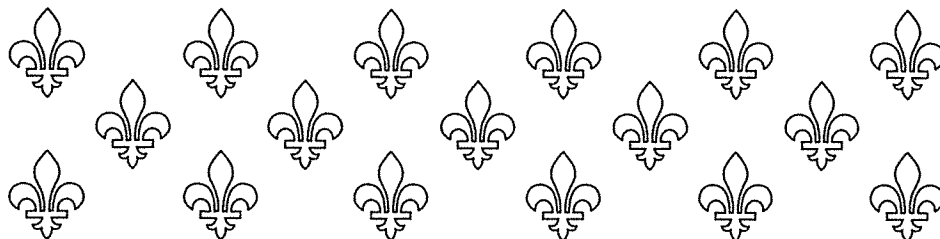
Nous demandons de permettre aux personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi de gagner la différence entre les montants reçus de l'aide sociale (937\$ par mois) et le seuil de faible revenu (1893,33\$ par mois), sans pénalité ou remise en question du programme de soutien.

Nous demandons également que chaque individu puisse sortir de la pauvreté dans le respect de ses capacités et ainsi lutter concrètement à éviter la stigmatisation, l'appauvrissement et la détérioration de la santé mentale et physique.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Ghislain Bolduc
Député de Mégantic


2 juin 2015
Date de signature de l'extrait



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Procès-verbal

de la séance de travail du 11 juin 2014

Information sur les activités et le fonctionnement de la
Commission et organisation de ses travaux

QUÉBEC

Séance du mercredi 11 juin 2014

Mandat : Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission et organisation de ses travaux

Membres présents :

M. Bernier (Montmorency), président
M. Drainville (Marie-Victorin), vice-président
M. Dubé (Lévis), vice-président

M. Bolduc (Mégantic)
M. Carrière (Chapleau)
M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé)
M. Habel (Sainte-Rose)
M. Marceau (Rousseau)
M. Matte (Portneuf)
M. Polo (Laval-des-Rapides)
M. Surprenant (Groulx)
M. Therrien (Sanguinet)
M^{me} Zakaïb (Richelieu)

Autres personnes présentes :

M. David Boucher, coordonnateur, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. Dave Gravel, chercheur, Service de recherche et des communications du Parti libéral
M. Samuel Houngué, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 06, M. Bernier (Montmorency) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M. Gravel d'assister à la séance.

1. Mot du président et présentation des membres

M. le président souhaite la bienvenue aux membres de la Commission.

Un tour de table est fait afin de permettre à chacun des membres de la Commission de se présenter.

2. Présentation de la Commission et du site Greffier

M. le président invite M. le secrétaire à faire une présentation de la Commission et du site Greffier.

M. le secrétaire présente des informations aux membres, notamment au sujet des champs de compétence et des types de mandats de la Commission.

3. Présentation du Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. Boucher présente le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

4. Constitution du comité directeur et motion pour les frais de repas

M. le président propose la motion suivante :

« Que la Commission des finances publiques, conformément à l'article 4 des Règles de fonctionnement concernant les commissions, constitue un comité directeur composé du président, des vice-présidents et du secrétaire ».

La motion est adoptée.

M. le président propose la motion suivante :

« Attendu que le comité directeur ou l'ensemble de la Commission devront parfois se réunir à l'heure des repas, il est convenu que les repas pris à l'occasion des réunions du comité directeur et des séances de travail seront payés à même le budget de la commission, et ce, pour la durée de la quarante et unième législature. »

La motion est adoptée.

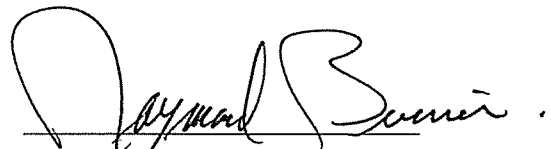
À 12 h 35, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,



Cédric Drouin

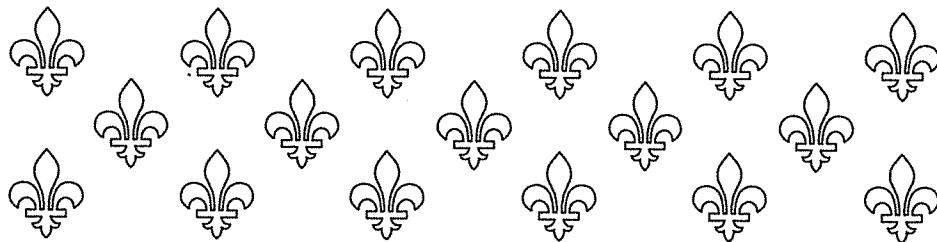
Le président de la Commission,



Raymond Bernier

CD/sq

Québec, le 11 juin 2014



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Procès-verbal

de la séance de travail du 18 novembre 2014

Statuer sur une demande d'accès aux mémoires non rendus publics lors de la consultation générale sur le projet de loi n° 60 de la 40^e législature

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 18 novembre 2014

Objet : Statuer sur une demande d'accès aux mémoires non rendus publics lors de la consultation générale sur le projet de loi no 60 de la 40e législature

Membres présents :

M. Ouimet (Fabre), président
M. Lisée (Rosemont), vice-président

M. Bérubé (Matane-Matapédia)
M. Boucher (Ungava)
M. Charette (Deux-Montagnes)
M. Fortin (Sherbrooke)
M. Merlini (La Prairie)
M. Ouellette (Chomedey)
M^{me} Poirier (Hochelaga-Maisonneuve)
M. Rousselle (Vimont)
M^{me} Roy (Montarville)
M. Tanguay (LaFontaine)

Autres personnes présentes :

M^{me} Audrey Cloutier, attachée politique, cabinet du leader du gouvernement
M^{me} Mylène Potvin, chercheuse, Service de recherche et des communications du Parti libéral du Québec
M. Steve Brabant, chercheur, Service de recherche de la Coalition Avenir Québec

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 18 h 03, M. Ouimet (Fabre) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{me} Cloutier, M^{me} Potvin et M. Brabant d'assister à la séance de travail.

1. Statuer sur une demande d'accès aux mémoires du projet de loi no 60 de la 40^e législature

M. le président résume la situation, à savoir que l'Assemblée nationale a reçu une demande d'accès à l'information afin d'obtenir la liste des personnes et des organismes qui ont transmis un mémoire dans le cadre de ce mandat et afin d'obtenir tous les mémoires qui n'ont pas été rendus publics.

Puisque la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ne s'applique pas aux documents d'une commission parlementaire, il revient aux membres de statuer sur cette demande.

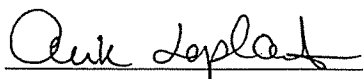
Après discussion, il est convenu de refuser la demande d'accès à l'information, mais de transmettre à tous les organismes et personnes ayant soumis un mémoire non rendu public une copie de la demande et les coordonnées de la requérante, si celle-ci y consent.

2. Disponibilités des membres pour siéger avant que l'Assemblée ne recommence ses travaux le 10 février 2015

M. le président demande aux membres de la Commission de vérifier leurs disponibilités pour siéger en janvier et au début de février 2015.

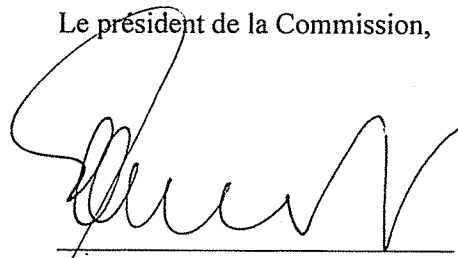
À 18 h 30, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30 où elle poursuivra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,



Anik Laplante

Le président de la Commission,



Gilles Ouimet

AL/vb

Québec, le 18 novembre 2014

ANNEXE I

Ordre du jour



QUARANTIÈME ET UNIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des institutions

SÉANCE DE TRAVAIL

Statuer sur une demande d'accès aux mémoires non rendus publics lors de la consultation générale sur le projet de loi n° 60 lors de la 40^e législature

Le mardi 18 novembre 2014

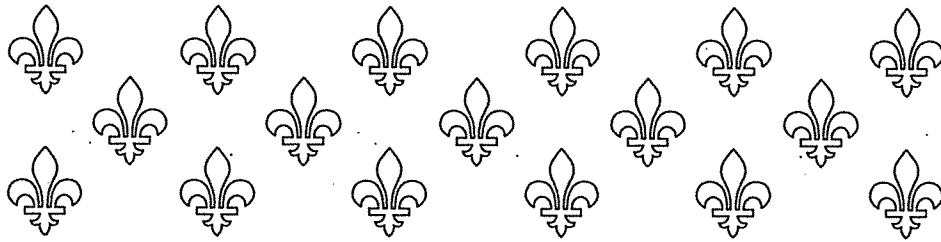
Salle RC-171 de l'hôtel du Parlement

De 18 h à 18 h 30

Ordre du jour

1. Statuer sur une demande d'accès aux mémoires du projet de loi no 60 de la 40^e législature
2. Disponibilités des membres pour siéger avant que l'Assemblée ne recommence ses travaux le 10 février 2015

Québec, le 18 novembre 2014



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Procès-verbal

de la séance de travail du 30 septembre 2015

Statuer sur la demande de mandat d'initiative du député de Deux-Montagnes concernant la restructuration de la diplomatie québécoise

QUÉBEC

Séance de travail du mercredi 30 septembre 2015

Objet : Statuer sur la demande de mandat d'initiative du député de Deux-Montagnes concernant la restructuration de la diplomatie québécoise

Membres présents :

M. Ouellette (Chomedey), président

M. Boucher (Ungava)

M. Jolin-Barrette (Borduas)

M. Leclair (Beauharnois)

M. Merlini (La Prairie)

M. Proulx (Jean-Talon)

M. Rousselle (Vimont)

Autres députés présents :

M. Charette (Deux-Montagnes)

M^{me} Poirier (Hochelaga-Maisonneuve)

Autres personnes présentes :

M^{me} Amélie Caron, directrice, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec

M^{me} Laurence Fouquette-L'Anglais, attachée politique, cabinet du chef de l'opposition officielle

M. Philippe Girard, recherchiste, Service de recherche, Coalition avenir Québec

M^{me} Magali Paquin, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 07, M. Ouellette (Chomedey) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M. Charette (Deux-Montagnes) et M^{me} Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) de participer à la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Caron et Fouquette-L'Anglais et à M. Girard d'assister à la séance de travail.

M. Charette (Deux-Montagnes) explique la lettre qu'il a fait parvenir à la Commission (annexe I).

M. Jolin-Barrette (Borduas) propose la motion suivante :

« QUE la Commission des institutions convoque et entende la ministre des Relations internationales concernant la restructuration de la diplomatie québécoise. »

Après discussion, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Jolin-Barrette (Borduas) et M. Leclair (Beauharnois) - 2.

Contre : M. Boucher (Ungava), M. Merlini (La Prairie), M. Proulx (Jean-Talon) et M. Rousselle (Vimont) - 4.

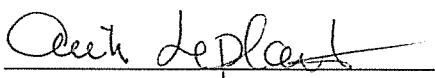
Abstention : M. Ouellette (Chomedey) - 1.

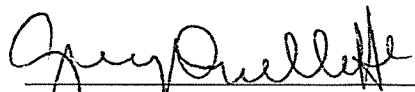
La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

À 11 h 22, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures, où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Anik Laplante


Guy Ouellette

AL/vb

Québec, le 30 septembre 2015

ANNEXE I

Lettre de M. Charrette (Deux-Montagnes)



Québec, le 14 septembre 2015

Monsieur Jean-François Lisée
Député de Rosemont
Vice-président de la Commission des institutions
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Mandat d'initiative concernant la restructuration de la diplomatie québécoise

Monsieur le Vice-président,

Je vous demande, par la présente lettre, que se réunisse la Commission des institutions en séance de travail afin qu'elle se donne, comme le permettent les articles 148, 149 et 120.3 de notre *Règlement*, un mandat d'initiative concernant la restructuration de la diplomatie québécoise par le gouvernement.

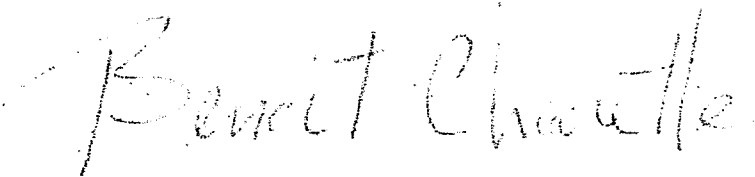
Considérant les multiples compressions budgétaires et réductions d'effectifs imposées au ministère des Relations internationales, de même qu'aux délégations générales, bureaux et antennes à l'étranger par le gouvernement depuis son entrée en fonction, il m'apparaît très pertinent de tenir cet important exercice démocratique.

Une des responsabilités des parlementaires étant d'exercer un contrôle étroit de la gestion gouvernementale, je crois nécessaire de convoquer la ministre des Relations internationales afin qu'elle puisse expliquer quel est son plan de restructuration de la diplomatie québécoise et comment elle entend préserver la présence et le rayonnement du Québec sur la scène internationale dans le contexte actuel.

L'ampleur des changements qui surviennent actuellement dans la représentation du Québec à l'étranger est telle que nous devons faire preuve de la plus grande transparence possible et répondre aux questions des citoyens inquiets quant à l'avenir de notre engagement sur la scène internationale.

J'espère donc pouvoir échanger de cette proposition avec les membres de la Commission dans les plus brefs délais.

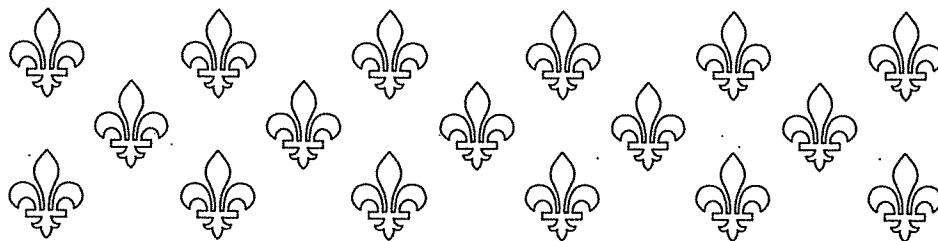
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-président, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in dark ink, reading "Benoit Charette". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Benoit Charette

Député de Deux-Montagnes

Porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de Relations internationales
et Francophonie



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Procès-verbal

de la séance de travail du 1^{er} octobre 2015

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1397-20150922 concernant l'opposition à l'ajout des organismes sans but lucratif, et des appels au public, dans le champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 1^{er} octobre 2015

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1397-20150922 concernant l'opposition à l'ajout des organismes sans but lucratif, et des appels au public, dans le champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme

Membres présents :

M. Ouellette (Chomedey), président

M. Bernier (Montmorency)

M. Boucher (Ungava)

M. Jolin-Barrette (Borduas)

M^{me} Maltais (Taschereau)

M. Merlini (La Prairie)

M. Proulx (Jean-Talon)

M. Rousselle (Vimont)

Autres personnes présentes :

M^{me} Audrey Cloutier, attachée politique, cabinet du leader du gouvernement

M. Cédric Lavoie, chercheur, Service de recherche, Coalition avenir Québec

M^{me} Mélissa Morin, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. Ali Murtadah Al-Saleh, stagiaire, Fondation Jean-Charles Bonenfant

M^{me} Mylène Potvin, chercheur, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec

M. Simon Therrien-Denis, attaché politique, cabinet du leader de l'opposition officielle

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 24, M. Ouellette (Chomedey) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Cloutier et Potvin et à MM Lavoie, Murtadah Al-Saleh et Therrien-Denis d'assister à la séance.

M^{me} Maltais (Taschereau) présente la pétition déposée à l'Assemblée nationale du Québec (annexe I).

Une discussion s'engage sur l'opportunité pour la Commission de se saisir de la pétition n° 1397-20150922 concernant l'opposition à l'ajout des organismes sans but lucratif, et des appels au public, dans le champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme.

M^{me} Maltais (Taschereau) propose la motion suivante :

QUE la Commission des institutions, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition concernant l'opposition à l'ajout des organismes sans but lucratif, et des appels au public, dans le champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme.

La motion est mise aux voix. À la demande de M^{me} Maltais (Taschereau), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Jolin-Barrette (Borduas) et M^{me} Maltais (Taschereau) - 2.

Contre : M. Bernier (Montmorency), M. Boucher (Ungava), M. Merlini (La Prairie), M. Proulx (Jean-Talon) et M. Rousselle (Vimont) - 5.

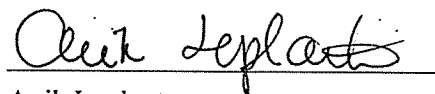
Abstention : M. Ouellette (Chomedey) - 1.

La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

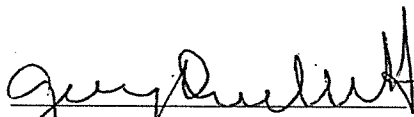
À 11 h 51, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 6 octobre 2015, à 10 heures, où elle poursuivra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Anik Laplante



Guy Ouellette

AL/vb

Québec, le 1^{er} octobre 2015

ANNEXE I

Extrait de la pétition



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 305 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement planifie modifier la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, notamment pour qu'elle s'applique à tous les organismes sans but lucratif (OSBL) et aux appels au public;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de modifications majeures qui limiteraient l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté, brimant les droits d'association et d'expression, ainsi que la défense de la population et des biens collectifs;

CONSIDÉRANT QUE l'assimilation de tous les OSBL à des lobbyistes serait préjudiciable à des milliers d'organisations issues de la population (associations, groupes, clubs, coalitions, regroupements, etc.) en compromettant leurs actions et leurs pratiques citoyennes, de même que leurs relations avec la population et l'État;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications sont demandées par des lobbyistes se plaignant de devoir s'inscrire et que les pratiques de transparence des OSBL ne sont pas en cause;

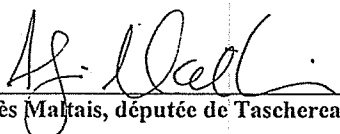
CONSIDÉRANT QUE ces modifications ont été très majoritairement rejetées dans les interventions devant la Commission des finances publiques (2008) et la Commission des institutions (2013) et que 680 organisations ont réitéré cette opposition dans une lettre déposée le 16 mars 2015;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

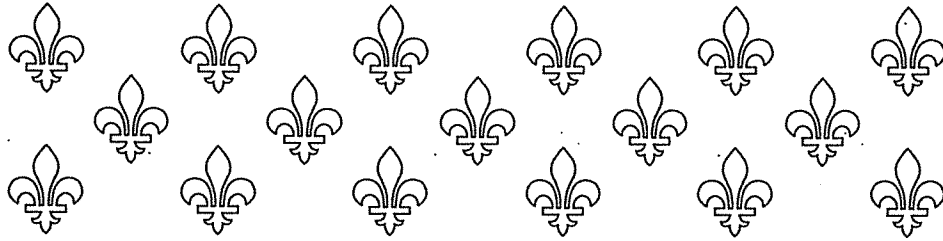
Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

- de ne pas assimiler tous les organismes sans but lucratif à des lobbyistes, ni de considérer l'appel au public comme une activité de lobbyisme;
- que la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme s'applique seulement aux interventions ayant des buts lucratifs;
- que l'Assemblée nationale mette en place une consultation générale si un projet de loi est déposé.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Agnès Maltais, députée de Taschereau

14-09-2015
Date de signature de l'extrait



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Procès-verbal

de la séance de travail du 16 février 2016

Statuer sur la demande de mandat d'initiative de la députée de Taschereau d'entendre la présidente de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, France Charbonneau, et le commissaire Renaud Lachance afin de faire toute la lumière sur les conclusions du rapport de la Commission, notamment la dissidence du commissaire Lachance

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 16 février 2016

Objet : Statuer sur la demande de mandat d'initiative de la députée de Taschereau d'entendre la présidente de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, France Charbonneau, et le commissaire Renaud Lachance afin de faire toute la lumière sur les conclusions du rapport de la Commission, notamment la dissidence du commissaire Lachance

Membres présents :

M. Ouellette (Chomedey), président

M. Boucher (Ungava)

M. Drainville (Marie-Victorin) en remplacement de M^{me} Hivon (Joliette)

M. Jolin-Barrette (Borduas)

M^{me} Maltais (Taschereau)

M. Merlini (La Prairie)

M^{me} Montpetit (Crémazie)

M. Rousselle (Vimont)

M^{me} Roy (Montarville)

M. St-Denis (Argenteuil)

M. Tanguay (LaFontaine)

Autres personnes présentes :

M^{me} Ariane Beauregard, Services des affaires parlementaires, Direction générales des affaires juridiques et parlementaires

M. Steve Brabant, chercheur, Service de recherche, Coalition avenir Québec

M^{me} Mélissa Huot-Gallien, attachée politique, Cabinet du leader du gouvernement

M^{me} Mélissa Morin, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. Siegfried Peters, coordonnateur, Services des affaires parlementaires, Direction générales des affaires juridiques et parlementaires

M. Carl Pilote, directeur adjoint, cabinet du leader de l'opposition officielle

M^{me} Mylène Potvin, chercheur, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec

M. Simon Therrien-Denis, attaché politique, cabinet du leader de l'opposition officielle

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 17 h 02, M. Ouellette (Chomedey) déclare la séance ouverte et rappelle l'objet de la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Huot-Gallien et Potvin et à MM Brabant, Pilotte et Therrien-Denis d'assister à la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M. Drainville (Marie-Victorin) de remplacer M^{me} Hivon (Joliette).

M. le président rappelle l'objet du mandat.

M. Drainville (Marie-Victorin) propose la motion suivante :

QUE, conformément aux dispositions de l'article 149 du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission des institutions se saisisse d'un mandat d'initiative afin d'entendre les deux commissaires de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (CEIC), France Charbonneau et Renaud Lachance.

M. le président invite les membres à se prononcer sur la recevabilité de cette motion étant donné le caractère particulier de la demande.

Un débat s'engage sur la recevabilité de la motion.

Il est convenu de permettre à M. Jolin-Barrette (Borduas) de proposer la motion suivante :

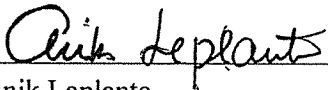
QUE, conformément aux dispositions de l'article 149 du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission des institutions se saisisse d'un mandat d'initiative afin d'inviter les deux commissaires de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (CEIC), France Charbonneau et Renaud Lachance.

Le débat se poursuit sur la recevabilité de la première motion et s'engage sur la deuxième motion.

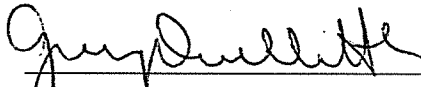
M. le président indique qu'il prend la question en délibéré en raison de son importance et qu'il informera les membres de la Commission lorsqu'il sera prêt à rendre sa décision.

À 18 h 01, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30, où elle poursuivra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

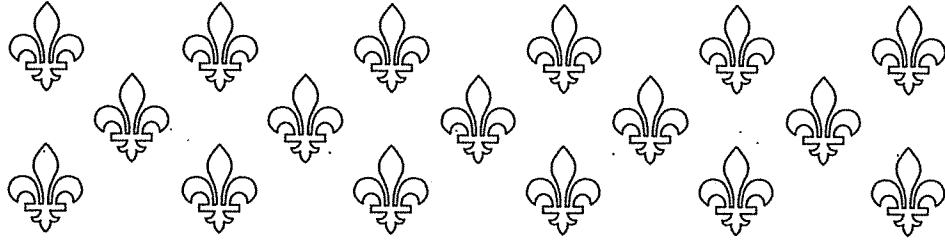

Anik Laplante

Le président de la Commission,


Guy Ouellette

AL/vb

Québec, le 16 février 2016



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Procès-verbal

de la séance de travail du 25 février 2016

Statuer sur la demande de mandat d'initiative de la députée de Taschereau d'entendre la présidente de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, France Charbonneau, et le commissaire Renaud Lachance afin de faire toute la lumière sur les conclusions du rapport de la Commission, notamment la dissidence du commissaire Lachance

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 25 février 2016

Objet : Statuer sur la demande de mandat d'initiative de la députée de Taschereau d'entendre la présidente de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, France Charbonneau, et le commissaire Renaud Lachance afin de faire toute la lumière sur les conclusions du rapport de la Commission, notamment la dissidence du commissaire Lachance

Membres présents :

M. Ouellette (Chomedey), président

M. Boucher (Ungava)

M. Drainville (Marie-Victorin) en remplacement de M^{me} Hivon (Joliette)

M^{me} Maltais (Taschereau)

M. Merlini (La Prairie)

M. Rousselle (Vimont)

M^{me} Roy (Montarville)

M. St-Denis (Argenteuil)

M. Tanguay (LaFontaine)

Autres personnes présentes :

M. Marc Bouchard, attaché politique, Cabinet du leader de l'opposition officielle

M. Steve Brabant, chercheur, Service de recherche, Coalition avenir Québec

M^{me} Mélissa Huot-Gallien, attachée politique, Cabinet du leader du gouvernement

M. Siegfried Peters, coordonnateur, Services des affaires parlementaires, Direction générales des affaires juridiques et parlementaires

M^{me} Mylène Potvin, chercheur, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec

M. Simon Therrien-Denis, attaché politique, Cabinet du leader de l'opposition officielle

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 14 h 04, M. Ouellette (Chomedey) déclare la séance ouverte et rappelle l'objet de la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Huot-Gallien et Potvin et à MM. Bouchard, Brabant et Therrien-Denis d'assister à la séance de travail.

M. le président indique qu'il est prêt à rendre sa décision sur la motion présentée par M. Drainville (Marie-Victorin) et sur celle présentée par M. Jolin-Barrette (Borduas).

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

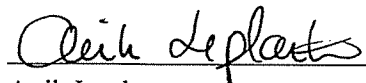
Les motions sont irrecevables. La Loi sur les commissions d'enquête confère aux commissaires des privilèges et immunités par référence à ceux accordés aux juges, ce qui inclut la protection de leur autonomie décisionnelle qui est au cœur du principe de l'indépendance judiciaire. De plus, cette indépendance jouit d'un statut constitutionnel en vertu du préambule de la Loi constitutionnelle de 1867 au même titre que les privilèges parlementaires. Ces deux principes constitutionnels sont fondamentaux dans le fonctionnement d'une société démocratique. Enfin, les tribunaux et les assemblées parlementaires respectent mutuellement leur indépendance en n'intervenant pas dans leurs affaires internes et délibérations respectives.

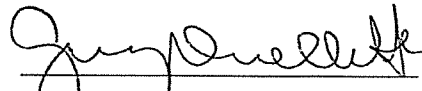
M. le président dépose le document coté CI-105 (annexe I).

À 14 h 46, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 8 mars 2016, à 10 heures, où elle poursuivra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Anik Laplante


Guy Ouellette

AL/vb

Québec, le 25 février 2016

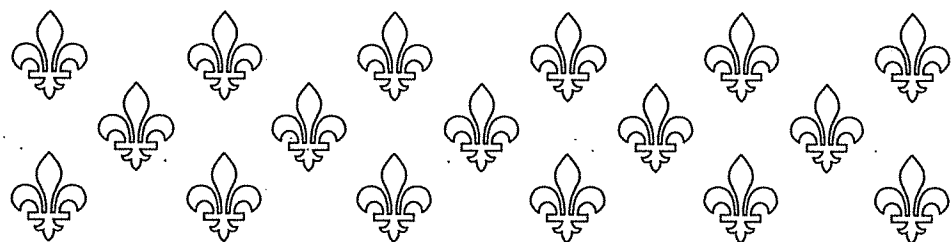
ANNEXE I

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

Présidence de la Commission des institutions. Décision sur la recevabilité des motions pour que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative afin d'entendre les commissaires de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction. 25 février 2016. 16 p. Déposé le 25 février 2016.

CI-105



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Procès-verbal

de la séance de travail du 9 mars 2016

Statuer sur la demande de mandat d'initiative du député de Borduas concernant les conditions de détention, l'administration de la justice et la prévention de la criminalité au Nunavik

QUÉBEC

Séance de travail du mercredi 9 mars 2015

Objet : Statuer sur la demande de mandat d'initiative du député de Borduas concernant les conditions de détention, l'administration de la justice et la prévention de la criminalité au Nunavik

Membres présents :

M. Ouellette (Chomedey), président

M. Boucher (Ungava)

M. Jolin-Barrette (Borduas)

M. Leclair (Beauharnois)

M. Merlini (La Prairie)

M^{me} Montpetit (Crémazie)

M. Rousselle (Vimont)

M. St-Denis (Argenteuil)

Autres députés présents :

M. Bérubé (Matane-Matapédia)

M. Lemay (Masson)

M. Spénard (Beauce-Nord)

Autres personnes présentes :

M. Marc Bouchard, attaché politique, Cabinet du leader de l'opposition officielle

M. Philippe Girard, chercheur, Service de recherche, Coalition avenir Québec

M^{me} Mélissa Huot-Gallien, attachée politique, Cabinet du leader du gouvernement

M^{me} Mélissa Morin, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M^{me} Mylène Potvin, chercheur, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 30, M. Ouellette (Chomedey) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Huot-Gallien et Potvin et à MM. Bouchard et Girard d'assister à la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M. Bérubé (Matane-Matapédia) et à M. Lemay (Masson) de participer à la séance de travail.

M. Jolin-Barrette (Borduas) explique sa demande de mandat d'initiative.

Une discussion s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Spénard (Beauce-Nord) de participer à la séance de travail.

La discussion se poursuit.

M. Jolin-Barrette (Borduas) propose la motion suivante :

QUE la Commission des institutions se donne un mandat d'initiative afin de se pencher sur les importants enjeux de sécurité publique et de respect de la dignité humaine soulevés dans le rapport du Protecteur du citoyen dans son rapport spécial sur les conditions de détention, l'administration de la justice et la prévention de la criminalité au Nunavik.

QU'à cet effet, elle tienne des consultations particulières afin d'entendre les représentants du Protecteur du citoyen, de l'Administration régionale de Kativik, de la Société Makivik, du ministère de la Sécurité publique, du ministère de la Justice, du secrétariat aux Affaires autochtones, ainsi que de tout autre groupe qu'elle jugera pertinent d'inviter.

QUE la Commission fasse rapport à l'Assemblée au plus tard le 31 mai 2016.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Jolin-Barrette (Borduas) et M. Leclair (Beauharnois) - 2.

Contre : M. Boucher (Ungava), M. Merlini (La Prairie), M^{me} Montpetit (Crémazie), M. Rousellé (Vimont) et M. St-Denis (Argenteuil) - 5.

Abstention : M. Ouellette (Chomedey) - 1.

La motion est rejetée.

M. Jolin-Barrette (Borduas) propose la motion suivante :

QUE la Commission des institutions se réunisse le 7 juin 2016 prochain pour donner suite aux actions du gouvernement sur les recommandations du Protecteur du citoyen et pour se prononcer sur la demande de mandat d'initiative du député de Borduas soumise le 18 février 2016.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Jolin-Barrette (Borduas) et M. Leclair (Beauharnois) - 2.

Contre : M. Boucher (Ungava), M. Merlini (La Prairie), M^{me} Montpetit (Crémazie), M. Rouselle (Vimont) et M. St-Denis (Argenteuil) - 5.

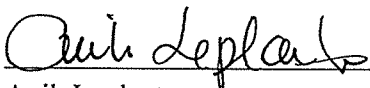
Abstention : M. Ouellette (Chomedey) - 1.

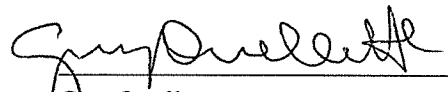
La motion est rejetée.

À 12 h 10, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

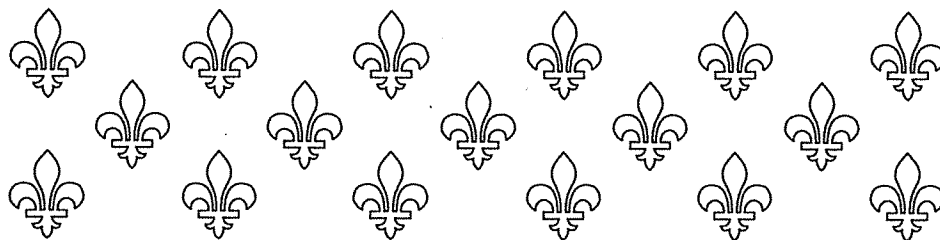
Le président de la Commission,


Anik Laplante


Guy Ouellette

AL/vb

Québec, le 9 mars 2016



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des relations avec les citoyens

Procès-verbal

de la séance de travail du 17 février 2015

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions 675-20141204, 676-20141204, 679-20141204 et 680-20141204 concernant la sauvegarde de la politique familiale du Québec

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 17 février 2015

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions 675-20141204, 676-20141204, 679-20141204 et 680-20141204 concernant la sauvegarde de la politique familiale du Québec

Membres présents :

- M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), président
- M. Bernier (Montmorency)
- M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)
- M. Fortin (Pontiac)
- M. Fortin (Sherbrooke)
- M. Kotto (Bourget)
- M^{me} Lavallée (Repentigny), porte-parole du deuxième groupe d'opposition pour la famille et lutte contre l'intimidation
- M^{me} Montpetit (Crémazie)
- M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger)
- M. Traversy (Terrebonne), porte-parole de l'opposition officielle en matière de famille et de lutte contre l'intimidation

Autres personnes présentes :

- M^{me} Audrey Cloutier, attachée politique, cabinet du leader parlementaire du gouvernement
- M^{me} Laurence Fouquette-L'Anglais, attachée politique, cabinet du chef de l'opposition officielle
- M. Philippe Girard, chercheur, Service de recherche, Coalition avenir Québec
- M^{me} Mylène Potvin, chercheur, Service de recherche et des communications, Parti libéral

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 18 h 03, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Cloutier, Fouquette-L'Anglais, Potvin et à M. Girard d'assister à la séance de travail.

Une discussion s'engage sur l'opportunité pour la Commission de se saisir des pétitions n^{os} 675-20141204, 676-20141204, 679-20141204 et 680-20141204 concernant la sauvegarde de la politique familiale du Québec (annexe I).

M. Traversy (Terrebonne) propose :

QUE la Commission des relations avec les citoyens, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse des pétitions concernant la sauvegarde de la politique familiale du Québec.

La motion est mise aux voix. À la demande de M. Kotto (Bourget), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Kotto (Bourget), M^{me} Lavallée (Repentigny) et M. Traversy (Terrebonne) - 3.

Contre : M. Bernier (Montmorency), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Fortin (Pontiac), M. Fortin (Sherbrooke), M^{me} Montpetit (Crémazie) et M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) - 6.

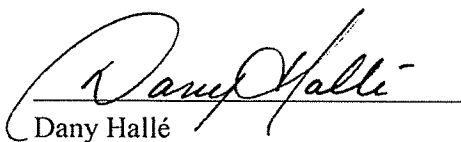
Abstention : Aucune.

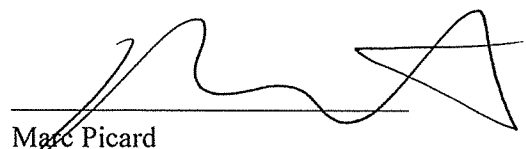
La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

À 18 h 18, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Dany Hallé


Marc Picard

DH/ag

Québec, le 17 février 2015

ANNEXE I

Extrait des pétitions



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 33 758 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la politique familiale favorise la conciliation famille-travail et la natalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les services de garde éducatifs à contribution réduite et le Régime québécois d'assurance parentale favorisent l'égalité hommes-femmes;

CONSIDÉRANT QUE les services de garde à contribution réduite atténuent les inégalités socioéconomiques;

CONSIDÉRANT QUE le réseau des centres de la petite enfance (CPE) et de la garde en milieu familial priorise le développement optimal des enfants entre 0 et 5 ans, notamment par des programmes d'interventions précoces favorisant l'égalité des chances et la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les corporations privées à but non lucratif des CPE et bureaux coordonnateurs sont administrées par des parents bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE la rentabilité des services de garde à contribution réduite a été prouvée : chaque dollar investi rapporte 1,50 \$ à l'État, augmentant le PIB de 5,1 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT QUE la population québécoise, dont la classe moyenne, contribue deux fois aux services de garde à contribution réduite, par le biais des impôts progressifs et le versement du 7 \$/jour;

CONSIDÉRANT QUE la population aurait accepté une hausse des tarifs de 7 à 8 \$, suivi d'une indexation, et que le gouvernement a décidé de renoncer à ces revenus;

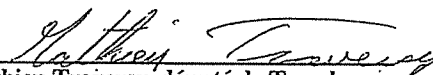
CONSIDÉRANT QUE le Régime québécois d'assurance parentale s'autofinance par les employeurs et les salariés;

CONSIDÉRANT QUE les Québécois choisissent d'investir dans les enfants et leur famille;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons que le gouvernement préserve la politique familiale actuelle ainsi que les budgets permettant la pérennité de ses programmes.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Mathieu Traversy, député de Terrebonne

30 / 11 / 14
Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 104 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

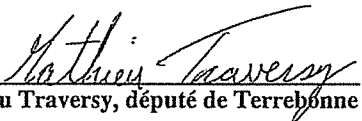
CONSIDÉRANT QUE le Régime québécois d'assurance parentale s'autofinance par les employeurs et les salariés;

CONSIDÉRANT QUE les Québécois choisissent d'investir dans les enfants et leur famille;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons que le gouvernement préserve la politique familiale actuelle ainsi que les budgets permettant la pérennité de ses programmes.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Mathieu Traversy, député de Terrebonne

01 / 12 / 14
Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 52 214 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la politique familiale favorise la conciliation famille-travail et la natalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les services de garde éducatifs à contribution réduite et le Régime québécois d'assurance parentale favorisent l'égalité hommes-femmes;

CONSIDÉRANT QUE les services de garde à contribution réduite atténuent les inégalités socioéconomiques;

CONSIDÉRANT QUE le réseau des centres de la petite enfance (CPE) et de la garde en milieu familial priorise le développement optimal des enfants entre 0 et 5 ans, notamment par des programmes d'interventions précoces favorisant l'égalité des chances et la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les corporations privées à but non lucratif des CPE et bureaux coordonnateurs sont administrées par des parents bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE la rentabilité des services de garde à contribution réduite a été prouvée : chaque dollar investi rapporte 1,50 \$ à l'État, augmentant le PIB de 5,1 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT QUE la population québécoise, dont la classe moyenne, contribue deux fois aux services de garde à contribution réduite, par le biais des impôts progressifs et le versement du 7 \$/jour;

CONSIDÉRANT QUE la population aurait accepté une hausse des tarifs de 7 à 8 \$, suivi d'une indexation, et que le gouvernement a décidé de renoncer à ces revenus;

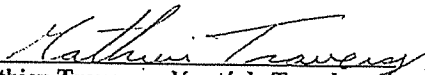
CONSIDÉRANT QUE le Régime québécois d'assurance parentale s'autofinance par les employeurs et les salariés;

CONSIDÉRANT QUE les Québécois choisissent d'investir dans les enfants et leur famille;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons que le gouvernement préserve la politique familiale actuelle ainsi que les budgets permettant la pérennité de ses programmes.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Mathieu Traversy, député de Terrebonne

03/12/14
Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 96 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le Régime québécois d'assurance parentale s'autofinance par les employeurs et les salariés;

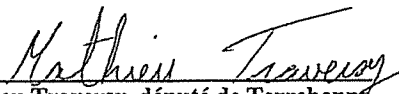
CONSIDÉRANT QUE la population aurait accepté une hausse des tarifs de 7 à 8 \$, suivi d'une indexation, et que le gouvernement a décidé de renoncer à ces revenus;

CONSIDÉRANT QUE les Québécois choisissent d'investir dans les enfants et leur famille;

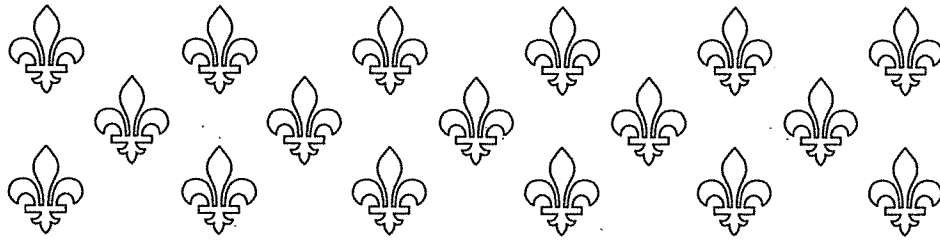
Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons que le gouvernement préserve la politique familiale actuelle ainsi que les budgets permettant la pérennité de ses programmes.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Mathieu Traversy, député de Terrebonne

01 / 12 / 14
Date de signature de l'extrait



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des relations avec les citoyens

Procès-verbal

de la séance de travail du 6 mai 2015

Déterminer si la Commission souhaite se saisir de la pétition n° 980-20150402 concernant le développement du réseau des services de garde éducatifs

QUÉBEC

Séance de travail du mercredi 6 mai 2015

Objet : Déterminer si la Commission souhaite se saisir de la pétition n° 980-20150402 concernant le développement du réseau des services de garde éducatifs

Membres présents :

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), président
M^{me} Blais (Saint-Henri-Sainte-Anne), vice-présidente

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)
M. Fortin (Pontiac)
M. Fortin (Sherbrooke)
M^{me} Lavallée (Repentigny)
M^{me} Montpetit (Crémazie)
M. Rochon (Richelieu)
M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger)
M. Traversy (Terrebonne)

Autres personnes présentes :

M^{me} Audrey Cloutier, attachée politique, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
M. Philippe Girard, recherchiste, Service de recherche, Coalition avenir Québec
M. Sébastien Marcil, attaché politique, Cabinet du whip de l'opposition officielle

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 22, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{me} Cloutier et à MM. Girard et Marcil d'assister à la séance de travail.

Déterminer si la Commission souhaite se saisir de la pétition n° 980-20150402 déposée par la députée d'Hochelaga-Maisonneuve concernant le développement du réseau des services de garde éducatif

M. Traversy (Terrebonne) présente la pétition qui a été déposée à l'Assemblée nationale.

Une discussion s'engage sur l'opportunité pour la Commission de se saisir de la pétition n° 980-20150402 présentée par la députée d'Hochelaga-Maisonneuve.

M. Traversy (Terrebonne) propose :

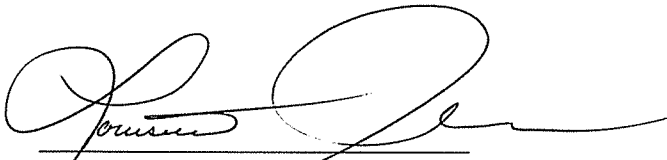
QUE la Commission des relations avec les citoyens, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition concernant le développement du réseau des services de garde éducatif.

La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

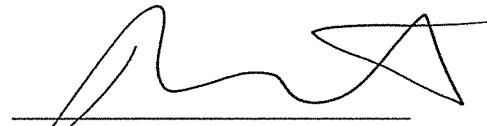
À 11 h 28, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,



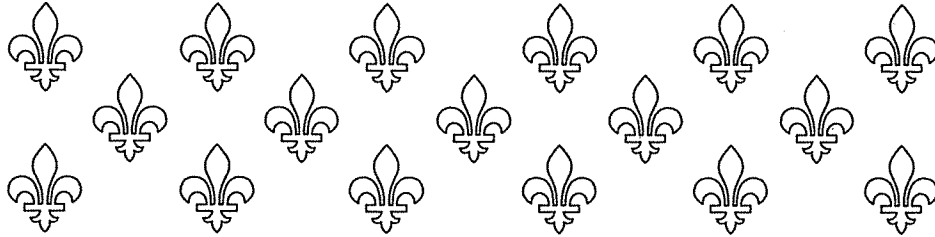
Louise Cameron



Marc Picard

LC/ag

Québec, le 6 mai 2015



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des relations avec les citoyens

Procès-verbal

de la séance de travail du 29 septembre 2015

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1355-20150916 concernant l'encadrement des services de garde en milieu familial privés et des pétitions n^{os} 1360-20150916 et 1402-20150922 concernant une campagne de sensibilisation « Alcool ≠ Consentement »

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 29 septembre 2015

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1355-20150916 concernant l'encadrement des services de garde en milieu familial privés et des pétitions n°s 1360-20150916 et 1402-20150922 concernant une campagne de sensibilisation « Alcool ≠ Consentement »

Membres présents :

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), président

M. Matte (Portneuf), vice-président

M. Bernier (Montmorency)

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Fortin (Sherbrooke)

M. Pagé (Labelle)

M^{me} Poirier (Hochelaga-Maisonneuve)

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger)

M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)

Autre député présent :

M. Caire (La Peltre)

Autres personnes présentes :

M^{me} Audrey Cloutier, attachée politique, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement

M^{me} Mélissa Morin, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. Étienne Pomerleau-Landry, chercheur, Service de recherche, Parti québécois

M^{me} Mylène Potvin, chercheur, Service de recherche et des communications, Parti libéral

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 18 h 02, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M. Caire (La Peltrie) de participer à la séance de travail.

Il est également convenu de permettre à M^{mes} Cloutier et Potvin ainsi qu'à M. Pomerleau-Landry d'assister à la séance de travail.

Déterminer si la Commission souhaite se saisir de la pétition n° 1355-20150916 déposée par le député de La Peltrie concernant l'encadrement des services de garde en milieu familial privés

M. Caire (La Peltrie) présente sa demande relativement à l'opportunité pour la Commission de se saisir de la pétition qu'il a présentée concernant l'encadrement des services de garde en milieu familial privés (annexe I).

Une discussion s'engage.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

La discussion se poursuit.

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) propose :

QUE la Commission des relations avec les citoyens, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition concernant l'encadrement des services de garde en milieu familial privés.

La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

Déterminer si la Commission souhaite se saisir des pétitions n^{os} 1360-20150916 et 1402-20150922 déposées par la députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques concernant une campagne de sensibilisation « Alcool ≠ Consentement »

M^{me} Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) présente sa demande relativement à l'opportunité pour la Commission de se saisir des pétitions présentées par la députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques concernant une campagne de sensibilisation « Alcool ≠ Consentement » (annexe I).

Après discussion, il est convenu de ne pas se saisir de ces pétitions.

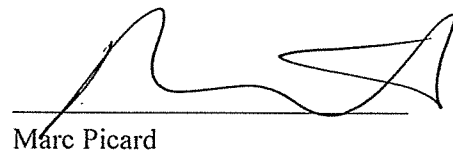
À 18 h 28, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Dany Hallé



Marc Picard

DH/vb

Québec, le 29 septembre 2015

ANNEXE I

Extraits de pétition



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 563 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les enfants sont une clientèle vulnérable et à risque élevé d'abus;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance oblige les responsables de services de garde reconnus à se conformer à des exigences très strictes, telles qu'à de la formation obligatoire, qu'à fournir leur consentement à des visites inopinées du milieu de garde et la démonstration d'absence d'empêchement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance ne prévoit la reconnaissance d'une responsable de service de garde en milieu familial privé qu'à la demande de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'aucun règlement n'encadre l'opération des services de garde en milieu familial privés et qu'aucune entité n'a l'autorité de mettre fin à ces activités;

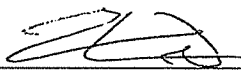
CONSIDÉRANT QUE la responsabilité de vérifier la compétence et la bienveillance du responsable en service de garde en milieu familial privé incombe aux parents, mais que ceux-ci n'ont pas les outils nécessaires pour le faire;

CONSIDÉRANT QU'il existe déjà une structure fonctionnelle et que des mécanismes ont déjà été mis en place par le ministère de la Famille afin d'encadrer les services de garde en milieu familial subventionnés;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de resserrer la pratique des services de garde en milieu familial privés et d'appliquer les mêmes critères et exigences à toutes personnes désirant opérer un service de garde en milieu familial offrant ou non des places à contribution réduite.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Éric Caire, député de La Peltrie

15/09/2015
Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 574 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE, selon le gouvernement du Québec, une agression sexuelle est : « un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux notamment à l'intégrité physique et psychologique, et à la sécurité de la personne »;

CONSIDÉRANT QU'une femme sur trois et un homme sur six seront victimes d'une agression sexuelle au cours de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE l'alcool est en cause dans trois cas d'agressions sexuelles sur quatre et que c'est la substance la plus présente dans les échantillons prélevés sur les victimes;

CONSIDÉRANT QUE nous ne souhaitons pas vivre dans une société qui banaliserait le viol ou la culture du viol et que la mise en place d'une large campagne de sensibilisation intitulée « Alcool ≠ Consentement » est indispensable;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement doit agir et que cette situation est incontestablement un problème de santé publique;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons donc que le gouvernement du Québec oblige les fabricants d'alcool à inscrire « Alcool ≠ Consentement » sur leurs bouteilles et que les établissements possédant un permis d'alcool inscrivent ce même slogan, par un marquage photoluminescent, à leurs bars ainsi que dans leurs toilettes.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Manon Massé

Députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques

9 septembre 2015

Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 428 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE, selon le gouvernement du Québec, une agression sexuelle est : « un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux notamment à l'intégrité physique et psychologique, et à la sécurité de la personne »;

CONSIDÉRANT QU'une femme sur trois et un homme sur six seront victimes d'une agression sexuelle au cours de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE l'alcool est en cause dans trois cas d'agressions sexuelles sur quatre et que c'est la substance la plus présente dans les échantillons prélevés sur les victimes;

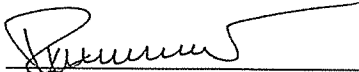
CONSIDÉRANT QUE nous ne souhaitons pas vivre dans une société qui banaliserait le viol ou la culture du viol et que la mise en place d'une large campagne de sensibilisation intitulée « Alcool ≠ Consentement » est indispensable;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement doit agir et que cette situation est incontestablement un problème de santé publique;

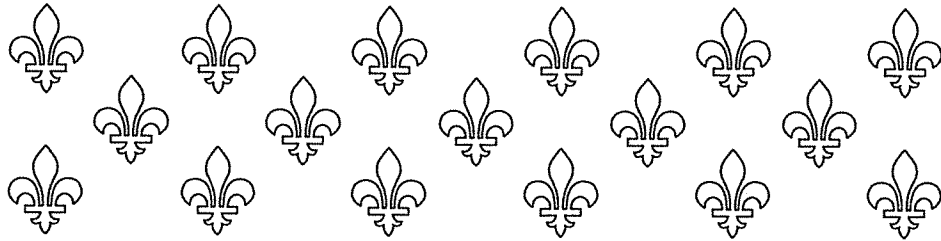
Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons donc que le gouvernement du Québec oblige les fabricants d'alcool à inscrire « Alcool ≠ Consentement » sur leurs bouteilles et que les établissements possédant un permis d'alcool inscrivent ce même slogan, par un marquage photoluminescent, à leurs bars ainsi que dans leurs toilettes.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Manon Massé
Députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques

15 septembre 2015
Date de signature de l'extrait



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des relations avec les citoyens

Procès-verbal

de la séance de travail du 5 avril 2016

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 2012-20160316 et 2016-20160316 concernant le réinvestissement dans les services de garde éducatifs de qualité

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 5 avril 2016

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 2012-20160316 et 2016-20160316 concernant le réinvestissement dans les services de garde éducatifs de qualité

Membres présents :

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), président

M. Matte (Portneuf), vice-président

M. Birnbaum (D’Arcy-McGee)

M. H. Plante (Maskinongé)

M^{me} Lavallée (Repentigny)

M. Pagé (Labelle)

M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)

M^{me} Tremblay (Chauveau)

Autres personnes présentes :

M^{me} Mélissa Morin, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l’Assemblée nationale

M^{me} Karine Plamondon, attachée politique, Service de recherche, Parti québécois

M^{me} Mylène Potvin, recherchiste, Service de recherche et des communications, Parti libéral

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l’hôtel du Parlement.

À 18 h 05, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l’objet de la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Plamondon et Potvin d’assister à la séance de travail.

M. le président invite M. Pagé (Labelle) à présenter sa demande relativement à l’opportunité pour la Commission de se saisir des pétitions n^{os} 2012-20160316 et 2016-

20160316 concernant le réinvestissement dans les services de garde éducatifs de qualité (annexe I).

M. Pagé (Labelle) propose :

QUE la Commission des relations avec les citoyens, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse des pétitions concernant le réinvestissement dans les services de garde éducatifs de qualité.

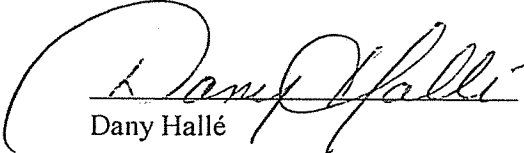
Une discussion s'engage sur l'opportunité pour la Commission de se saisir de ces pétitions.

La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

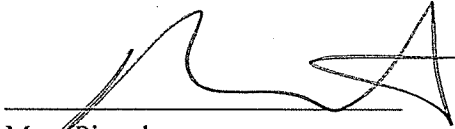
À 18 h 33, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire par intérim de la Commission,

Le président de la Commission,



Dany Hallé



Marc Picard

DH/vb

Québec, le 5 avril 2016

ANNEXE I

Extraits de pétition



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 45 616 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le développement des enfants, l'équité et l'égalité des chances sont au cœur du Livre blanc de 1997 « Les enfants au cœur de nos choix »;

CONSIDÉRANT QUE la politique familiale du Québec a eu un effet remarquable sur le taux d'emploi des femmes et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur les services de garde a pour objet de promouvoir la qualité des services de garde éducatifs en vue d'assurer la santé, la sécurité, le développement, le bien-être et l'égalité des chances des enfants;

CONSIDÉRANT QUE l'éducation débute à la naissance et est la pierre d'assise d'une société riche et en santé;

CONSIDÉRANT QUE de mettre fin à l'universalité compromet le droit de chaque enfant à l'égalité des chances;

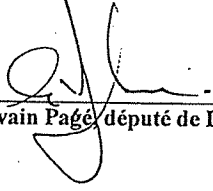
CONSIDÉRANT QUE des spécialistes s'entendent sur le caractère préventif des investissements en petite enfance, le Nobel James Heckman, ayant démontré que chaque dollar investi générera des économies de sept dollars en santé, en éducation, en sécurité publique et en justice;

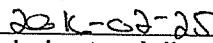
CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a imposé aux services de garde éducatifs subventionnés des compressions de 74 millions de dollars en 2015-2016, qu'il s'apprête à couper 120 millions additionnels en 2016-2017, menaçant l'égalité des chances, la qualité des services aux enfants et à leur famille, ainsi que des milliers d'emplois;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec d'annuler les compressions annoncées pour 2015-2016 et 2016-2017 et de s'engager à promouvoir l'égalité des chances en réinvestissant dans les services de garde éducatifs de qualité.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Sylvain Pagé, député de Labelle


Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 202 860 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le développement des enfants, l'équité et l'égalité des chances sont au cœur du Livre blanc de 1997 « Les enfants au cœur de nos choix »;

CONSIDÉRANT QUE la politique familiale du Québec a eu un effet remarquable sur le taux d'emploi des femmes et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur les services de garde a pour objet de promouvoir la qualité des services de garde éducatifs en vue d'assurer la santé, la sécurité, le développement, le bien-être et l'égalité des chances des enfants;

CONSIDÉRANT QUE l'éducation débute à la naissance et est la pierre d'assise d'une société riche et en santé;

CONSIDÉRANT QUE de mettre fin à l'universalité compromet le droit de chaque enfant à l'égalité des chances;

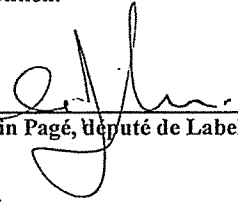
CONSIDÉRANT QUE des spécialistes s'entendent sur le caractère préventif des investissements en petite enfance, le Nobel James Heckman, ayant démontré que chaque dollar investi générera des économies de sept dollars en santé, en éducation, en sécurité publique et en justice;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a imposé aux services de garde éducatifs subventionnés des compressions de 74 millions de dollars en 2015-2016, qu'il s'apprête à couper 120 millions additionnels en 2016-2017, menaçant l'égalité des chances, la qualité des services aux enfants et à leur famille, ainsi que des milliers d'emplois;

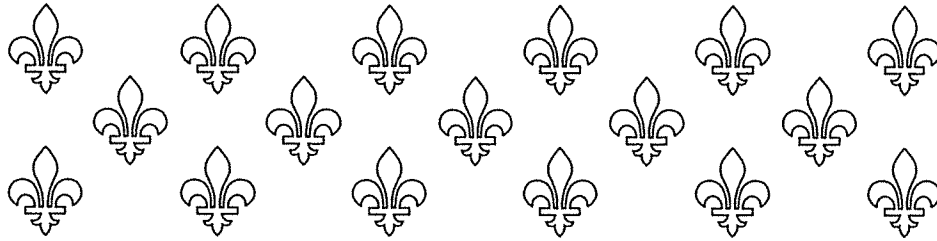
Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec d'annuler les compressions annoncées pour 2015-2016 et 2016-2017 et de s'engager à promouvoir l'égalité des chances en réinvestissant dans les services de garde éducatifs de qualité.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Sylvain Pagé, député de Labelle

2016-03-15
Date de signature de l'extrait



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du 11 juin 2014

Information sur les activités et le fonctionnement de la
Commission et organisation de ses travaux

QUÉBEC

Séance du mercredi 11 juin 2014

Mandat : Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission et organisation de ses travaux

Membres présents :

M. Tanguay (LaFontaine), président
M. Gaudreault (Jonquière), vice-président

M. Caire (La Peltre)
M. Giguère (Saint-Maurice)
M. H. Plante (Maskinongé)
M. Iracà (Papineau)
M^{me} Lamarre (Taillon)
M^{me} Montpetit (Crémazie)
M^{me} Richard (Duplessis)
M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)

Autres personnes présentes :

M. David Boucher, coordonnateur, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^{me} Hélène Bergeron, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. Gabriel Bourget, stagiaire, Cabinet du whip en chef du gouvernement
M^{me} Amélie Caron, recherchiste, Service de recherche et des communications, Parti libéral
M^{me} Laurie Comtois, recherchiste, Opposition officielle

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 03, M. Tanguay (LaFontaine) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail et donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

Il est convenu d'inverser les points 3 et 4 de l'ordre du jour.

Il est convenu de permettre à M. Bourget, à M^{me} Comtois et à M^{me} Caron d'assister à la séance de travail.

ORDRE DU JOUR

1. Mot du président et présentation des membres

M. le président souhaite la bienvenue aux membres de la Commission.

Un tour de table est fait afin de permettre à chacun des membres de la Commission de se présenter.

2. Formation du comité directeur et motion pour les frais de repas

M. le président rappelle les fonctions du comité directeur et propose la motion suivante :

« Que la Commission de la santé et des services sociaux, conformément à l'article 4 des Règles de fonctionnement concernant les commissions, constitue un comité directeur composé du président, du vice-président et du secrétaire ».

La motion est adoptée.

M. le président explique que les commissions et le comité directeur se réunissent parfois à l'heure des repas et que les frais liés aux repas pris lors de ces séances doivent être approuvés par la Commission.

M. le président propose donc la motion suivante :

« Attendu que le comité directeur et l'ensemble de la Commission se réunissent parfois à l'heure des repas, il est convenu que les repas pris à l'occasion des réunions du comité directeur et des séances de travail seront payés à même le budget de la commission, et ce, pour la durée de la quarante et unième législature. »

La motion est adoptée.

3. Présentation de la Commission et du Service de la recherche de la Bibliothèque

À la demande de M. le président, M. le secrétaire fait une présentation de la Commission, de son fonctionnement général et des différents mandats qu'elle peut adopter. Il souligne que la documentation pertinente aux mandats se retrouve sur le site Greffier de la Commission.

À la demande de M. le président, M. Boucher présente ensuite le rôle et le fonctionnement du Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

3. Mandats à venir – mandats conférés par la loi

À la demande de M. le président, M. le secrétaire présente un tableau résumant les différents mandats conférés par la loi qui relèvent de la CSSS.

Une discussion s'engage.

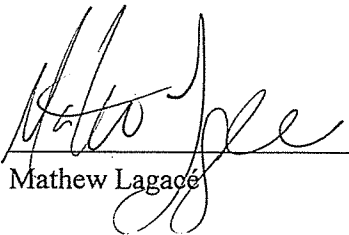
Il est convenu de discuter, lors d'une séance de travail ultérieure, de trois mandats statutaires: la Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée (art. 60), l'étude de rapports d'agences de la santé et des services sociaux et la Loi sur l'assurance médicaments (art. 86.1).

5. Formation sur la procédure en commission parlementaire

M. le président offre la possibilité, aux membres intéressés, de communiquer avec le secrétaire afin d'avoir une formation sur la procédure en commission parlementaire.

À 15 h 47, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

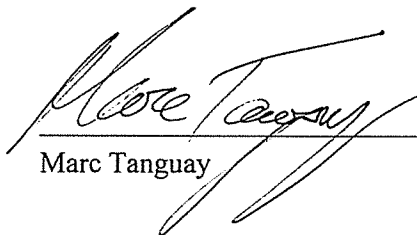


Mathew Lagace

ML/cv

Québec, le 11 juin 2014

Le président de la Commission,



Marc Tanguay

ANNEXE I

Ordre du jour



QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de la santé et des services sociaux

SÉANCE DE TRAVAIL

Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission
et organisation de ses travaux

Le mercredi 11 juin 2014

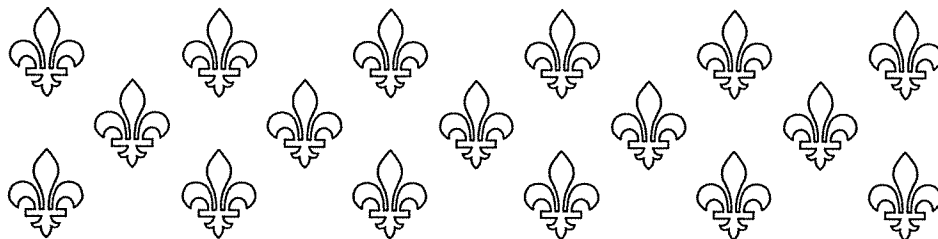
Salle RC.171 de l'hôtel du Parlement

15 h à 16 h

Ordre du jour

1. Mot du président et présentation des membres
2. Constitution du comité directeur et motion pour les frais de repas
3. Mandats à venir - mandats conférés par la loi
4. Présentation de la Commission et du site Greffier
5. Formation sur la procédure en commission parlementaire
6. Varia
7. Levée de la séance

Québec, le 9 juin 2014



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du mercredi 17 septembre 2014

Organisation des travaux de la Commission

QUÉBEC

Séance de travail du mercredi 17 septembre 2014

Mandat : Organisation des travaux de la Commission

Membres présents :

M. Tanguay (LaFontaine), président
M. Gaudreault (Jonquière), vice-président

M. Caire (La Peltre)
M. Giguère (Saint-Maurice)
M. Habel (Sainte-Rose)
M. H.-Plante (Maskinongé)
M. Iracà (Papineau)
M^{me} Lamarre (Taillon)
M^{me} Montpetit (Crémazie)
M^{me} Richard (Duplessis)
M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis)
M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)

Autres personnes présentes :

M^{me} Louise Arpin, attachée politique, Cabinet du whip en chef du gouvernement
M. David Boucher, coordonnateur, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^{me} Audrey Cloutier, attachée politique, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
M^{me} Laurie Comtois, recherchiste, Service de recherche du Parti Québécois
M^{me} Marie-Chantal Domingue, recherchiste, Service de recherche et des communications, Parti libéral
M^{me} Stéphanie Therrien, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 50, M. Tanguay (LaFontaine) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Arpin, Cloutier, Comtois et Domingue d'assister à la séance de travail.

1. Mandats à venir- mandats conférés par des lois

M. le président invite M. Boucher à présenter un résumé du mandat d'examen du *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée*.

Une discussion s'engage.

M. le président invite M. Boucher à présenter un résumé du mandat d'examen du *Rapport sur l'évaluation du processus d'ajustement des paramètres de contribution et de la prime du régime d'assurance médicament*, ainsi qu'un résumé du mandat d'examen des rapports annuels de gestion des agences de la santé et des services sociaux.

M. Boucher souligne aux membres que les agences de santé et des services sociaux n'ont pas encore déposé leur rapport annuel 2013-2014. Ainsi, si la commission souhaite entreprendre un mandat de surveillance, ce sera en vertu de l'article 294 du règlement de l'Assemblée nationale et non comme mandat conféré par la loi.

Après discussion, il est convenu d'organiser une autre séance de travail afin de discuter du mandat d'examen du *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée*, ainsi que du mandat d'examen du *Rapport sur l'évaluation du processus d'ajustement des paramètres de contribution et de la prime du régime d'assurance médicament*.

2. Examiner les rapports annuels de gestion des agences de la santé et des services sociaux

Après discussion et conformément à l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale, il est convenu d'entreprendre un mandat d'examen des orientations, des activités et de la gestion des agences de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James.

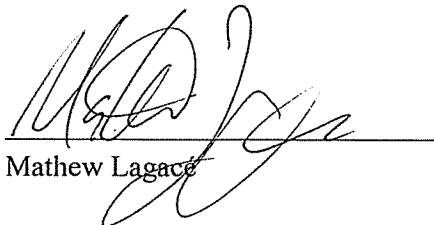
Il est également convenu de procéder aux auditions de ces agences vers la fin janvier 2015. Une lettre sera envoyée aux agences afin de les avertir de l'intention de la commission de procéder à ce mandat à l'hiver 2015.

Il est convenu qu'advenant le cas où l'Assemblée nationale déférerait à la Commission l'étude des rapports annuels 2013-2014 des agences visées, le mandat conféré par la loi sera accompli en même temps que le mandat d'examen en janvier.

Finalement, il est convenu de confier l'organisation de ce mandat au comité directeur.

À 12 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,



Mathew Lagace

ML/cv

Le président de la Commission,



Marc Tanguay

Québec, le 17 septembre 2014

ANNEXE I

Ordre du jour



QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de la santé et des services sociaux

SÉANCE DE TRAVAIL

Organisation des travaux

Le 17 septembre 2014

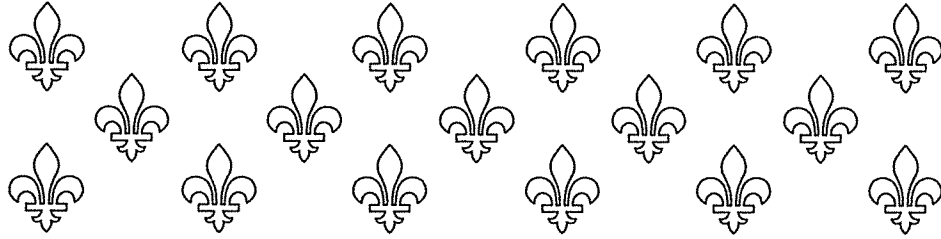
Salle RC 161 de l'hôtel du Parlement

Après les affaires courantes (vers 11 h 15) à 12 h 30

Ordre du jour

1. Mandats à venir - mandats conférés par des lois :
 - a. Examiner le *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée*;
 - b. Examiner le *Rapport sur l'évaluation du processus d'ajustement des paramètres de contribution et de la prime du régime d'assurance médicament*;
 - c. Examiner les rapports annuels de gestion des agences de la santé et des services sociaux.
2. Varia

Québec, le 27 août 2014



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du 11 novembre 2014

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 530-20141028 et 531-20141028 concernant la révision du plan de compressions et annulation des coupes de postes au CSSS du Haut-Richelieu-Rouville et de la pétition n^o 549-20141104 concernant l'accès au rapport du Comité national sur les services préhospitaliers d'urgence au Québec

QUÉBEC

Séance du mardi 11 novembre 2014

Mandat : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 530-20141028 et 531-20141028 concernant la Révision du plan de compressions et annulation des coupes de postes au CSSS du Haut-Richelieu-Rouville et de la pétition n^o 549-20141104 concernant l'accès au rapport du Comité national sur les services préhospitaliers d'urgence au Québec

Membres présents :

M. Tanguay (LaFontaine), président
M^{me} Hivon (Joliette), vice-présidente

M. Caire (La Peltrie)
M. Giguère (Saint-Maurice)
M. H. Plante (Maskinongé)
M. Iracà (Papineau)
M^{me} Lamarre (Taillon)
M^{me} Montpetit (Crémazie)
M. Paradis (Lévis)
M^{me} Richard (Duplessis)
M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)

Autres députés présents :

M. LeBel (Rimouski)
M. Turcotte (Saint-Jean)

Autres personnes présentes :

M^{me} Louise Arpin, Cabinet du whip en chef du gouvernement
M^{me} Audrey Cloutier, attachée politique, Cabinet du leader du gouvernement
M^{me} Laurie Comtois, chercheuse, Service de recherche du Parti Québécois
M. Pascal Gauthier, chercheur, Service de recherche et des communications du Parti libéral

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 18 h 41, M. Tanguay (LaFontaine) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à MM. Turcotte (Saint-Jean) et LeBel (Rimouski) de participer à la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Arpin, Cloutier, Comtois et à M. Gauthier d'assister à la séance de travail.

1. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 530-20141028 et 531-20141028

M. le président explique les principaux articles du règlement concernant les pétitions.

M. Turcotte (Saint-Jean) donne lecture de l'extrait des pétitions (annexe I).

M^{me} Lamarre (Taillon) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse des pétitions n^{os} 530-20141028 et 531-20141028 concernant la révision du plan de compressions et annulation des coupes de postes au CSSS du Haut-Richelieu-Rouville.

Après discussion, la motion est mise aux voix. À la demande de M. le président, M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Hivon (Joliette), M^{me} Lamarre (Taillon) et M^{me} Richard (Duplessis) - 3.

Contre : M. Caire (La Peltrie), M. Giguère (Saint-Maurice), M. H. Plante (Maskinongé), M. Iracà (Papineau), M^{me} Montpetit (Crémazie) et M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) - 6.

Abstention : M. Tanguay (LaFontaine) - 1.

La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

2. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition no 549-20141104

M^{me} Lamarre (Taillon) donne lecture de l'extrait de la pétition (annexe I).

M^{me} Lamarre (Taillon) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 549-20141104 concernant l'accès au rapport du Comité national sur les services préhospitaliers d'urgence au Québec.

Après discussion, la motion est mise aux voix. À la demande de M. le président, M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Caire (La Peltrie), M^{me} Hivon (Joliette), M^{me} Lamarre (Taillon) et M^{me} Richard (Duplessis) - 4.

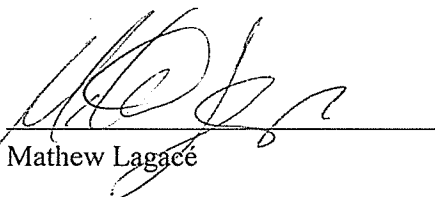
Contre : M. Giguère (Saint-Maurice), M. H. Plante (Maskinongé), M. Iracà (Papineau), M^{me} Montpetit (Crémazie) et M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) - 5.

Abstention : M. Tanguay (LaFontaine) - 1.

La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

À 19 h 16, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30, où elle poursuivra un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

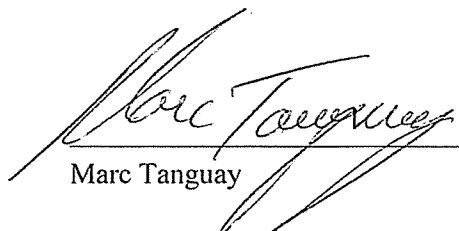


Mathew Lagacé

ML/cv

Québec, le 11 novembre 2014

Le président de la Commission,



Marc Tanguay

ANNEXE I

**Extrait des pétitions n^{os} 530-20141028, 531-20141028 et
549-20141104**



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 497 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la direction du CSSS du Haut-Richelieu-Rouville a pris la décision de supprimer environ 80 postes de professionnelles en soins directement liés aux services à la population, dont des postes d'infirmières et d'infirmières auxiliaires;

CONSIDÉRANT QUE ces coupes constituent une perte d'expertise et d'expérience dramatique pour la région;

CONSIDÉRANT QUE ces coupes occasionneront la fermeture de 27 lits de l'unité de pédiatrie, de 10 lits de l'unité de médecine et de 2 lits des soins intensifs;

CONSIDÉRANT QUE ces coupes affecteront directement les services à la population, la qualité et la sécurité des soins dispensés;

CONSIDÉRANT QUE la volonté exprimée par le ministre de la Santé et des Services sociaux est à l'effet que les compressions imposées par son gouvernement au réseau de la santé soient effectuées dans l'administration et les cadres et non dans le personnel soignant;

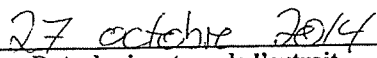
CONSIDÉRANT QUE la situation financière du CSSS du Haut-Richelieu-Rouville est due principalement à de la mauvaise gestion;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, réclamons du gouvernement et du ministre de la Santé et des Services sociaux qu'ils exigent que la direction du CSSS Haut-Richelieu-Rouville revoie le plan de compressions et annule les coupes des 80 postes d'infirmières et d'infirmières auxiliaires pour que les citoyens de la région puissent continuer à recevoir des soins sécuritaires et de qualité.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Dave Turcotte, député de Saint-Jean


Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 7 400 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la direction du CSSS du Haut-Richelieu-Rouville a pris la décision de supprimer environ 80 postes de professionnelles en soins directement liés aux services à la population, dont des postes d'infirmières et d'infirmières auxiliaires;

CONSIDÉRANT QUE ces coupes constituent une perte d'expertise et d'expérience dramatique pour la région;

CONSIDÉRANT QUE ces coupes occasionneront la fermeture de 27 lits de l'unité de pédiatrie, de 10 lits de l'unité de médecine et de 2 lits des soins intensifs;

CONSIDÉRANT QUE ces coupes affecteront directement les services à la population, la qualité et la sécurité des soins dispensés;

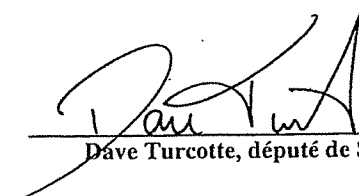
CONSIDÉRANT QUE la volonté exprimée par le ministre de la Santé et des Services sociaux est à l'effet que les compressions imposées par son gouvernement au réseau de la santé soient effectuées dans l'administration et les cadres et non dans le personnel soignant;

CONSIDÉRANT QUE la situation financière du CSSS du Haut-Richelieu-Rouville est due principalement à de la mauvaise gestion;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Par conséquent, les soussignés réclament du gouvernement et du ministre de la Santé et des Services sociaux qu'ils obligent la direction du CSSS Haut-Richelieu-Rouville de revoir le plan de compressions et d'annuler les coupes des 80 postes d'infirmières et d'infirmières auxiliaires pour que les citoyens de la région puissent continuer à recevoir des soins sécuritaires et de qualité.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Dave Turcotte, député de Saint-Jean

27 octobre 2014
Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 422 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la Fraternité des paramédics de La Mitis-Rimouski-Neigette a pour objet la défense des intérêts sociaux, économiques et politiques de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE, le 2 juillet 2013, le ministre de la Santé et des Services sociaux a annoncé la création d'un Comité national sur les services préhospitaliers d'urgence au Québec pour « analyser le fonctionnement global du système préhospitalier au Québec dans le contexte du vieillissement de la population et des demandes récurrentes d'ajouts de services ambulanciers partout au Québec »;

CONSIDÉRANT QUE le Comité national a produit un rapport en juin 2014 intitulé *Services préhospitaliers : urgence d'agir*;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux refuse toujours de donner accès à ce rapport;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport présente un intérêt majeur pour les membres de la Fraternité des paramédics de La Mitis-Rimouski-Neigette puisqu'il porte directement sur leur environnement de travail;

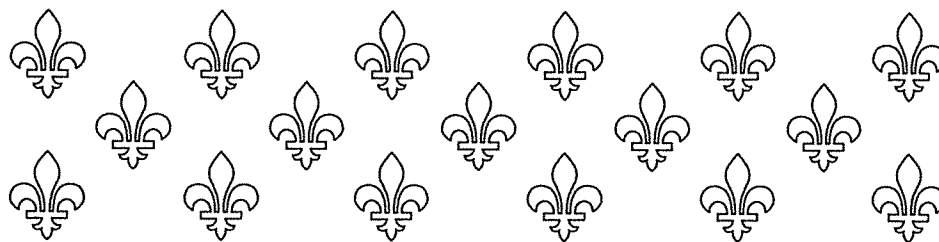
Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

En conséquence, nous soussignés, supportons la demande de la Fraternité des paramédics de La Mitis-Rimouski-Neigette et demandons au ministère de la Santé et des Services sociaux de rendre public le rapport du Comité national sur les services préhospitaliers d'urgence au Québec intitulé *Services préhospitaliers : urgence d'agir, juin 2014*.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Pascal Bérubé
Député de Matane-Matapédia

Date de signature de l'extrait



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du 12 février 2015

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 568-20141112 concernant le remboursement des pompes à insuline pour tous les diabétiques de type 1 et sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant le projet de nouvel hôpital de l'Hôtel-Dieu de Québec

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 12 février 2015

Mandat : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 568-20141112 concernant le remboursement des pompes à insuline pour tous les diabétiques de type 1 et sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant le projet de nouvel hôpital de l'Hôtel-Dieu de Québec

Membres présents :

M. Tanguay (LaFontaine), président
M^{me} Hivon (Joliette), vice-présidente

M. Giguère (Saint-Maurice)
M. Habel (Sainte-Rose)
M. H. Plante (Maskinongé)
M. Iracà (Papineau)
M^{me} Lamarre (Taillon)
M^{me} Montpetit (Crémazie)
M. Paradis (Lévis)
M^{me} Richard (Duplessis)
M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
M^{me} Soucy (Saint-Hyacinthe)

Autres personnes présentes :

M^{me} Louise Arpin, Cabinet du whip en chef du gouvernement
M^{me} Audrey Cloutier, attachée politique, Cabinet du leader du gouvernement
M^{me} Laurie Comtois, chercheuse, Service de recherche, Parti Québécois
M. Pascal Gauthier, chercheur, Service de recherche et des communications, Parti libéral
M. Samuel Poulin, chercheur, Service de recherche, Coalition avenir Québec

La Commission se réunit à la salle 3.31 de l'hôtel du Parlement.

À 8 h 06, M. Tanguay (LaFontaine) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Arpin, Cloutier, Comtois et MM. Gauthier et Poulin d'assister à la séance de travail.

1. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 568-20141112 concernant le remboursement des pompes à insuline pour tous les diabétiques de type 1

M. le président explique les principaux articles du Règlement concernant les pétitions.

M^{me} Lamarre (Taillon) donne lecture de l'extrait de la pétition (annexe I).

M^{me} Lamarre (Taillon) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 568-20141112 concernant le remboursement des pompes à insuline pour tous les diabétiques de type 1.

Après discussion, la motion est rejetée.

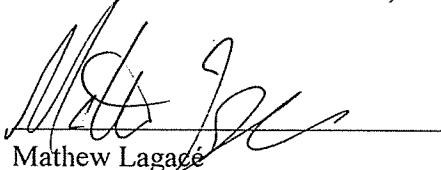
2. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant le projet de nouvel hôpital de l'Hôtel-Dieu de Québec

M. Paradis (Lévis) explique les principaux enjeux sur le projet de nouvel hôpital de l'Hôtel-Dieu de Québec. Il propose que la commission se saisisse d'un mandat d'initiative à ce sujet.

Après discussion, la proposition est rejetée.

À 8 h 27, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'au 24 février 2015, où elle entreprendra un nouveau mandat.

Le secrétaire de la Commission,

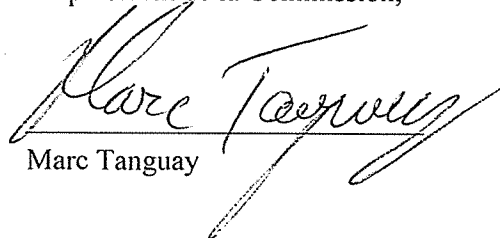


Mathew Lagacé

ML/cv

Québec, le 12 février 2015

Le président de la Commission,



Marc Tanguay

ANNEXE I

Extrait de la pétition n° 568-20141112



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 179 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le diabète de type 1 est une maladie auto-immune qui se manifeste lorsque le pancréas d'une personne cesse de produire de l'insuline, une hormone qui est essentiel à la survie;

CONSIDÉRANT QUE selon les recherches, il est prouvé que le traitement par pompe à insuline contribue à maintenir une glycémie normale, donc éloigne les complications à court terme (hypoglycémie sévère) et à long terme pouvant être néfaste sur les reins (néphropathie), les yeux (rétinopathie), le système neurologique (neuropathie), le cœur (infarctus) et les vaisseaux sanguins (hypertension, artériosclérose, etc.);

CONSIDÉRANT QUE le contrôle d'une glycémie normale éloigne les complications à court terme (hypoglycémies sévères) et à long terme;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à la pompe à insuline en est malheureusement limité à ceux qui disposent d'une couverture d'assurance médicale privée ou qui sont fortunés;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est discriminatoire en âge puisque les diabétiques de type 1 âgé de plus de 18 ans ne peuvent y adhérer;

CONSIDÉRANT QUE les bénéficiaires du programme ont accès au traitement de la pompe à insuline pour toute leur vie, confirme donc qu'à long terme, la pompe est essentielle peu importe l'âge, mais discriminatoire pour les autres diabétiques de type 1 ne pouvant bénéficier du programme pour la même maladie;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

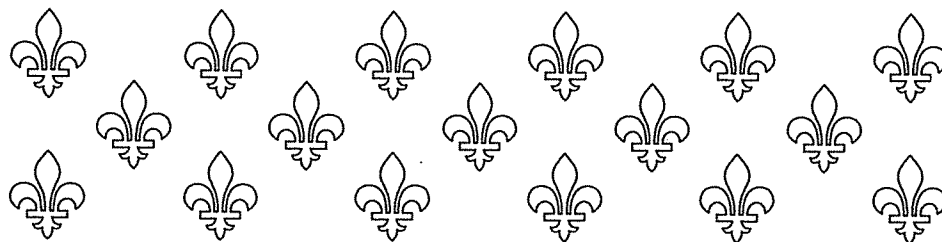
Pour toutes ces raisons, nous demandons au gouvernement du Québec que le programme de remboursement de pompe à insuline soit accessible pour toutes les personnes diagnostiquées diabétiques de type 1, peu importe leur âge, si médicalement prescrit.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Karine Vallières, députée de Richmond

11-11-2014

Date de signature de l'extrait



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du 19 février 2015

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 627-20141120 concernant l'ajout de services ambulanciers sur le territoire de Sainte-Agathe-des-Monts, 652-20141128 concernant la modification de la Loi sur le tabac afin de protéger les jeunes et 681-20141204 concernant le maintien des services du Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles et de discuter de deux mandats conférés par une loi envisagés par la Commission

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 19 février 2015

Mandat : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 627-20141112 concernant l'ajout de services ambulanciers sur le territoire de Sainte-Agathe-des-Monts, 652-20141120 concernant la modification de la Loi sur le tabac afin de protéger les jeunes et 681-20141204 concernant le maintien des services du Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles et de discuter de deux mandats conférés par une loi envisagés par la Commission

Membres présents :

M. Tanguay (LaFontaine), président

M. Giguère (Saint-Maurice)
M. Habel (Sainte-Rose)
M. H. Plante (Maskinongé)
M. Iracà (Papineau)
M^{me} Lamarre (Taillon)
M^{me} Montpetit (Crémazie)
M. Paradis (Lévis)
M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)

Autres députés présents :

M. Cousineau (Bertrand)
M. Turcotte (Saint-Jean)

Autres personnes présentes :

M^{me} Audrey Cloutier, attachée politique, Cabinet du leader du gouvernement
M^{me} Laurie Comtois, chercheuse, Service de recherche, Parti Québécois
M. Pascal Gauthier, chercheur, Service de recherche et des communications, Parti libéral

La Commission se réunit à la salle 3.31 de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 53, M. Tanguay (LaFontaine) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à MM. Cousineau (Bertrand) et Turcotte (Saint-Jean) de participer à la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Cloutier et Comtois et à M. Gauthier d'assister à la séance de travail.

1. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 627-20141112 concernant l'ajout de services ambulanciers sur le territoire de Sainte-Agathe-des-Monts

M. le président explique les principaux articles du Règlement concernant les pétitions.

M. Cousineau (Bertrand) donne lecture de l'extrait de la pétition (annexe I).

M^{me} Lamarre (Taillon) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 627-20141112 concernant l'ajout de services ambulanciers sur le territoire de Sainte-Agathe-des-Monts.

Après discussion, la motion est rejetée.

2. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 652-20141128 concernant la modification de la Loi sur le tabac afin de protéger les jeunes

M^{me} Lamarre (Taillon) donne lecture de l'extrait de la pétition (annexe I).

M^{me} Lamarre (Taillon) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 652-20141128 concernant la modification de la Loi sur le tabac afin de protéger les jeunes.

Après discussion, la motion est rejetée.

3. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 681-20141204 concernant le maintien des services du Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles

M. Turcotte (Saint-Jean) donne lecture de l'extrait de la pétition (annexe I).

M^{me} Lamarre (Taillon) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 681-20141204 concernant le maintien des services du Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles.

Après discussion, la motion est rejetée.

4. Mandats conférés par une loi :

- a. Examiner le *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée.*

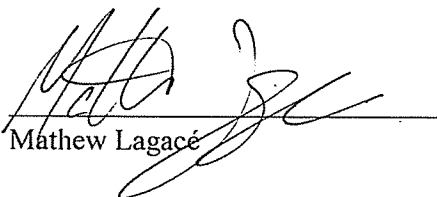
Il est convenu de reporter ce mandat à une date ultérieure.

- b. Examiner le *Rapport sur l'évaluation du processus d'ajustement des paramètres de contribution et de la prime du régime d'assurance médicaments.*

Après discussion, il est convenu de reporter ce mandat à une date ultérieure.

À 12 h 26, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 24 février 2015, afin d'entreprendre un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

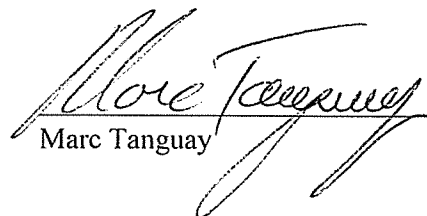


Mathew Lagacé

ML/cv

Québec, le 19 février 2015

Le président de la Commission,



Marc Tanguay

ANNEXE I

Extrait des pétitions



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2246 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le secteur Saint-Agathe-des-Monts ne dispose que d'un véhicule ambulancier durant la nuit;

CONSIDÉRANT QUE la région se trouve régulièrement à découvert donc sans aucune ambulance de libre sur le territoire la nuit;

CONSIDÉRANT QUE la seule ambulance libre la nuit doit également assurer le transport de patients entre les différents centres hospitaliers vers ceux de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le territoire à desservir est étendu à 8 municipalités : Sainte-Agathe-des-Monts, Saint-Adolphe-d'Howard, Val-Morin, Val-David, Ivry-sur-le-Lac, Lantier, Val-des-Lacs et Sainte-Lucie-des-Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la région connaît une croissance démographique;

CONSIDÉRANT QU'environ 26 000 résidents permanents doivent être desservis, sans compter le tourisme;

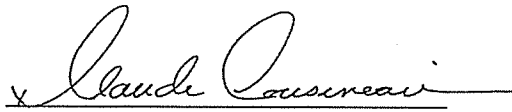
CONSIDÉRANT QUE les paramédics trouvent inacceptable une gestion du risque qui peut mettre en péril la sécurité de la population;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'une ambulance la nuit (équipe et véhicule) est estimé à moins de 300 000\$ par année;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous réclamons du ministère de la Santé et des Services sociaux l'ajout d'un véhicule ambulancier sur le territoire de Sainte-Agathe-des-Monts pour le quart de nuit.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Claude Cousineau, député de Bertrand

2014-10-21
Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 4 405 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE plus de 30 000 jeunes s'initient au tabagisme chaque année; qu'ils sont recrutés activement par l'industrie du tabac, avec des produits colorés, aromatisés et branchés; qu'une grande partie d'entre eux seront fumeurs pour de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE le taux de tabagisme au Québec stagne à environ 20 % depuis plus de 6 ans, avec 1,5 million de fumeurs; c'est donc dire que pour chaque fumeur qui écrase, un jeune devient accro;

CONSIDÉRANT QU'après avoir essayé d'arrêter pendant un an, 95 % des adolescents baissent les bras et continuent de fumer;

CONSIDÉRANT QUE le tiers des jeunes entre 18 et 24 ans sont fumeurs;

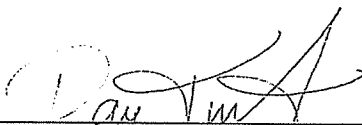
CONSIDÉRANT QUE le tabac est responsable de 30 % de tous les cancers, et que c'est la première cause de mortalité évitable au Québec;

CONSIDÉRANT QU'en 10 ans, le tabac a tué 100 000 Québécois et a coûté 40 milliards de dollars à notre société;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les signataires de cette pétition demandent à l'Assemblée nationale du Québec d'interdire les saveurs (y compris le menthol), d'imposer un moratoire sur les produits de tabac, d'adopter l'emballage neutre et standardisé (incluant l'interdiction des cigarettes ayant un diamètre inférieur à 7,5 mm) et d'assujettir la cigarette électronique à la *Loi sur le tabac*.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


— Dave Turcotte, député de Saint-Jean

27-11-2014
Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 504 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE le Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles est établi dans le quartier depuis 1968, qu'il fait figure de pionnier dans plusieurs luttes et dans la fondation de certains groupes et que sa présence fait partie du patrimoine communautaire, historique et bâti du quartier;

ATTENDU QUE le Carrefour compte 700 membres, qu'il rejoint chaque semaine 150 personnes, qu'il rejoint tout le quartier avec ses activités diverses et ouvertes à tout le monde;

ATTENDU QUE le Carrefour prête gratuitement ses locaux à divers groupes citoyens, contribuant de la sorte incontestablement à la vie communautaire du quartier;

ATTENDU QUE le fait que le Carrefour ait pignon sur rue sur la rue Centre a une valeur de symbole dans un quartier en pleine transformation;

ATTENDU QUE les besoins en éducation populaire sont criants dans ce quartier... populaire;

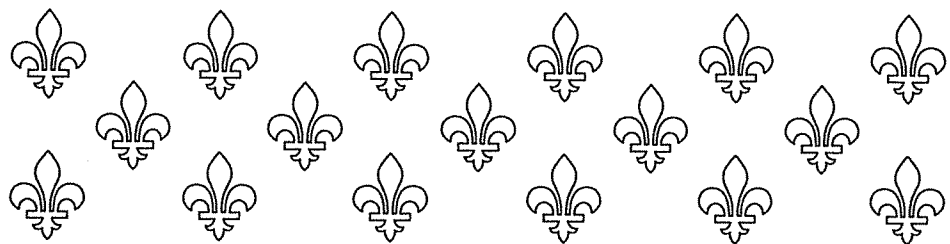
Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, personnes soussignées, affirmons haut et fort que la mission du carrefour dans le quartier est essentielle et que nous lui donnons notre appui dans ses démarches pour rester là où il est, au 2356 rue Centre.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Manon Massé
Députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques

04-12-2014
Date de signature de l'extrait



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du mardi 24 février 2015

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 787-20150218 concernant le maintien des services de qualité en pharmacie, 737-20150210 concernant le maintien des activités de Partagec et 739-20150210 concernant l'opposition à la fermeture de la buanderie publique Lavérendière dans Lanaudière

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 24 février 2015

Mandat : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 787-20150218 concernant le maintien des services de qualité en pharmacie, 737-20150210 concernant le maintien des activités de Partagec et 739-20150210 concernant l'opposition à la fermeture de la buanderie publique Lavérendière dans Lanaudière

Membres présents :

M. Tanguay (LaFontaine), président
M^{me} Hivon (Joliette), vice-présidente

M. Giguère (Saint-Maurice)
M. Habel (Sainte-Rose)
M. H. Plante (Maskinongé)
M. Iracà (Papineau)
M^{me} Lamarre (Taillon)
M^{me} Montpetit (Crémazie)
M. Paradis (Lévis)
M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)

Autres députés présents :

M^{me} Maltais (Taschereau)
M. Marceau (Rousseau)

Autres personnes présentes :

M^{me} Louise Arpin, attachée politique, Cabinet du whip en chef du gouvernement
M^{me} Laurie Comtois, recherchiste, Service de recherche, Parti Québécois
M. Pascal Gauthier, recherchiste, Service de recherche et des communications, Parti libéral
M. Sébastien Marcil, attaché politique, Cabinet du whip de l'opposition officielle

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 19 h 08, M. Tanguay (LaFontaine) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{me} Maltais (Taschereau) et à M. Marceau (Rousseau) de participer à la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Arpin et Comtois et à MM. Gauthier et Marcil d'assister à la séance de travail.

M. le président explique les principaux articles du Règlement concernant les pétitions.

1. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 787-20150218 concernant le maintien des services de qualité en pharmacie

M. Marceau (Rousseau) donne lecture de l'extrait de la pétition (annexe I).

M^{me} Hivon (Joliette) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 787-20150218 concernant le maintien des services de qualité en pharmacie.

Après discussion, la motion est rejetée.

2. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 737-20150210 concernant le maintien des activités de Partagec

M^{me} Maltais (Taschereau) donne lecture de l'extrait de la pétition (annexe I).

M^{me} Hivon (Joliette) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 737-20150210 concernant le maintien des activités de Partagec.

Après discussion, la motion est rejetée.

3. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 739-20150210 concernant l'opposition à la fermeture de la buanderie publique Lavérendière dans Lanaudière

M^{me} Hivon (Joliette) donne lecture de l'extrait de la pétition (annexe I).

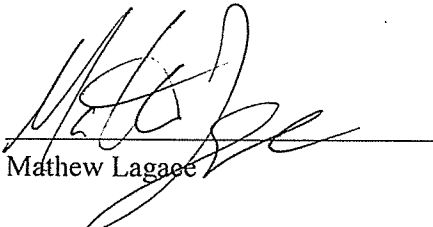
M^{me} Hivon (Joliette) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 739-20150210 concernant l'opposition à la fermeture de la buanderie publique Lavérendière dans Lanaudière

Après discussion, la motion est rejetée.

À 19 h 30, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques instants avant de poursuivre les consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 20, Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée.

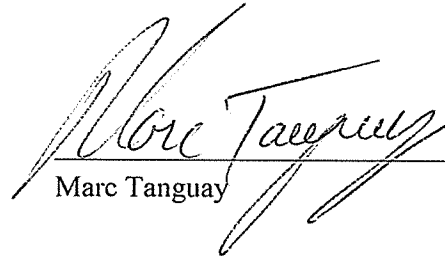
Le secrétaire de la Commission,



Mathew Lagacé

ML/cv

Le président de la Commission,



Marc Tanguay

Québec, le 24 février 2015

ANNEXE I

Extrait des pétitions



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 009 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE l'ancien ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Réjean Hébert, autorisait le 22 mars 2013, la conception et la réalisation d'un projet de relocalisation des activités de Partagec, avec construction d'une nouvelle buanderie, pour desservir les établissements de santé de la région de la Capitale-Nationale;

ATTENDU la décision de l'actuel ministre de la Santé et des Services sociaux, de surseoir au projet de relocalisation et de construction de cette buanderie;

ATTENDU l'engagement pris par le Ministère, l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, la direction de Partagec inc. et les établissements publics clients de Partagec;

ATTENDU QUE la fermeture de Partagec inc, signifierait une perte définitive d'expertise pour les établissements publics de la région;

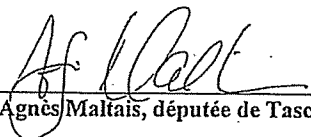
ATTENDU QUE la fin des opérations de Partagec inc. entraînerait la perte de 160 emplois de qualité, ce qui affecterait de nombreuses familles québécoises;

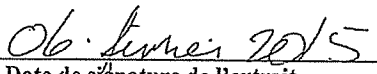
ATTENDU QUE le projet est autofinancé et permettrait de maintenir des services de qualité à des coûts très compétitifs;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous réclamons que le ministre de la Santé et des Services sociaux annule sa décision et entérine le projet de relocalisation des activités de Partagec et de construction d'une nouvelle buanderie.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Agnès Maltais, députée de Taschereau


Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 873 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE la buanderie publique Lavérendière est une corporation qui ne fait pas de profit et qui donne une cinquantaine d'emplois de qualité à des citoyennes et citoyens de la région de Lanaudière;

ATTENDU QUE de nombreuses familles de la région, dont plusieurs sont de jeunes familles, dépendent de ces emplois pour vivre;

ATTENDU QU'il a été démontré, à plusieurs reprises, que la buanderie publique Lavérendière est non seulement rentable, mais qu'elle offre des prix concurrentiels à ceux du privé;

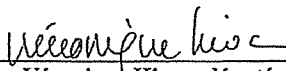
ATTENDU QUE la fermeture de la buanderie publique Lavérendière signifierait une perte définitive de l'expertise dans ce domaine pour le secteur public et placerait les établissements de santé de la région à la merci d'éventuelles hausses de coûts par le privé;

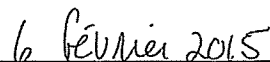
ATTENDU l'engagement pris par le ministère de la Santé et des Services sociaux, en mars 2014, d'aller de l'avant avec le projet de mettre à jour les installations et les équipements, et ce en accord avec l'ensemble des intervenants du milieu (CSSS du Nord de Lanaudière, ASSS de Lanaudière, les fonctionnaires du ministère, les employés de la buanderie, etc.);

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, réclamons que le ministre de la Santé et des Services sociaux annule sa décision de mettre sur la glace le projet de nouvelle buanderie publique sur les terrains du Centre hospitalier régional de Lanaudière et qu'il s'engage à maintenir la buanderie Lavérendière comme buanderie à vocation publique sans but lucratif.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Véronique Hivon, députée de Joliette


Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 428 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE nous disons non aux coupures en santé;

CONSIDÉRANT QUE nous disons non à la diminution des services en pharmacie pour les personnes démunies, les personnes ayant besoin d'avantage d'attention, ainsi que les personnes âgées;

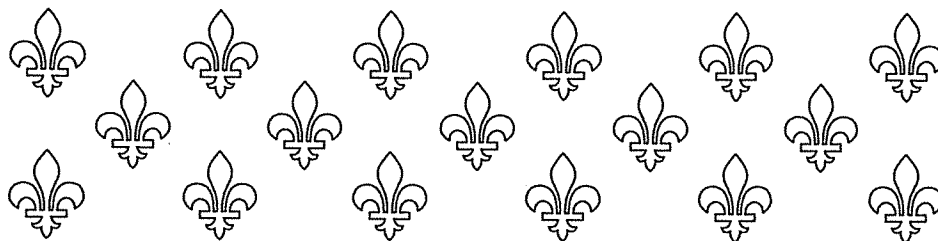
Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, voulons aider notre pharmacien à garder un service de qualité en pharmacie.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Nicolas Marceau, député de Rousseau

Date de signature de l'extrait



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du 24 mars 2015

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la
pétition n° 824-20150225 concernant le maintien du Programme
québécois de procréation assistée

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 24 mars 2015

Mandat : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 824-20150225 concernant le maintien du Programme québécois de procréation assistée

Membres présents :

M. Tanguay (LaFontaine), président

M. Giguère (Saint-Maurice)

M. Habel (Sainte-Rose)

M. H. Plante (Maskinongé)

M. Iracà (Papineau)

M^{me} Lamarre (Taillon)

M^{me} Montpetit (Crémazie)

M. Paradis (Lévis)

M^{me} Richard (Duplessis)

M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)

M^{me} Soucy (Saint-Hyacinthe)

Autre personne présente :

M^{me} Laurie Comtois, chercheuse, Service de recherche, Parti Québécois

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 37, M. Tanguay (LaFontaine) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{me} Comtois d'assister à la séance de travail.

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 824-20150225 concernant le maintien du Programme québécois de procréation assistée

M. le président explique les principaux articles du Règlement concernant les pétitions.

M^{me} Lamarre (Taillon) donne lecture de l'extrait de la pétition (annexe I).

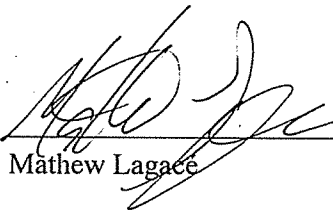
M^{me} Lamarre (Taillon) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 824-20150225 concernant le maintien du Programme québécois de procréation assistée.

Après discussion, la motion est rejetée.

À 9 h 54, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 10 heures, afin de poursuivre les consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 20, Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée.

Le secrétaire de la Commission,

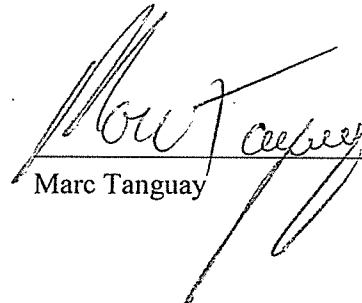


Mathew Lagace

ML/cv

Québec, le 24 mars 2015

Le président de la Commission,



Marc Tanguay

ANNEXE I

Extrait de la pétition



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 13 630 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement défraie les coûts d'avortements, et ce, même si une femme se présente à répétition;

CONSIDÉRANT QU'il défraie les coûts pour la vasectomie pour l'homme qui fait le choix de ne plus avoir d'enfant;

CONSIDÉRANT QU'il défraie les coûts de la vasovasostomie pour que l'homme retrouve sa fertilité pour ensuite se faire vasectomiser à nouveau;

CONSIDÉRANT QUE l'infertilité n'est pas un choix, mais une maladie qui touche un couple québécois sur dix;

CONSIDÉRANT QUE le système de santé doit être gratuit et universel pour tous;

CONSIDÉRANT QUE la fécondation in vitro est parfois la seule solution. Les citoyens souvent mal informés ne connaissent pas toutes les étapes, les traitements, les hormones, les effets secondaires, les inséminations, les échecs, le deuil d'avoir un bébé couette, les montagnes russes d'émotions (espoir, honte, déception, stress) par lesquelles ces couples doivent passer pour en arriver après plusieurs mois ou année en procréation assistée;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet de diminuer le taux de grossesse multiple, tout en augmentant le taux de population québécoise;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs couples ne pourraient défrayer les coûts reliés à ce traitement, puisqu'outre les frais liés au traitement de procréation assistée, les couples doivent déboursier présentement les coûts reliés à la médication, le transport vers les services spécialisés, les journées de travail manquées;

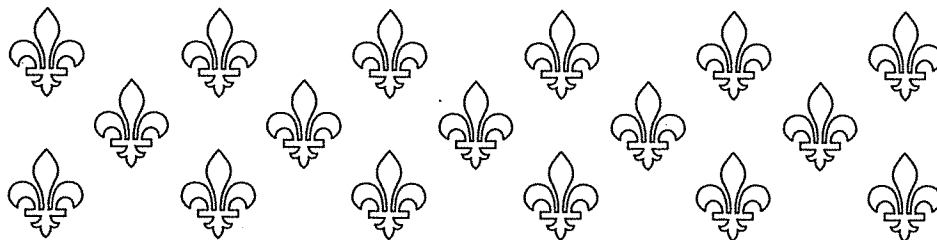
Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de conserver le Programme québécois de procréation assistée tel qu'il a été instauré le 5 août 2010, afin que tous couples infertiles puissent donner la vie.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Raymond Bernier
Député de Montmorency

le 20 Février 2015
Date de signature de l'extrait



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du mardi 20 mai 2015

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la
pétition n° 1074-20150505 concernant la prime de rétention
pour les professionnels en soins de la Côte-Nord

QUÉBEC

Séance de travail du mercredi 20 mai 2015

Mandat : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1074-20150505 concernant la prime de rétention pour les professionnels en soins de la Côte-Nord

Membres présents :

M. Tanguay (LaFontaine), président
M^{me} Hivon (Joliette), vice-présidente

M. Giguère (Saint-Maurice)
M. Habel (Sainte-Rose)
M. H. Plante (Maskinongé)
M. Iracà (Papineau)
M^{me} Lamarre (Taillon)
M^{me} Montpetit (Crémazie)
M. Paradis (Lévis)

Autre député présent :

M. Dufour (René-Lévesque)

Autres personnes présentes :

M^{me} Audrey Cloutier, attachée politique, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
M^{me} Laurie Comtois, chercheuse, Service de recherche, Parti Québécois
M. Pascal Gauthier, chercheur, Service de recherche et des communications, Parti libéral

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 31, M. Tanguay (LaFontaine) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Cloutier et Comtois, ainsi qu'à M. Gauthier d'assister à la séance de travail.

Il est convenu de permettre M. Dufour (René-Lévesque) de participer à la séance de travail.

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1074-20150505 concernant la prime de rétention pour les professionnels en soins de la Côte-Nord

M. le président rappelle les principaux articles du Règlement concernant les pétitions.

M. Dufour (René-Lévesque) donne lecture de l'extrait de la pétition (annexe I).

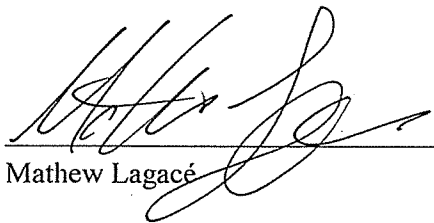
M^{me} Lamarre (Taillon) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 1074-20150505 concernant la prime de rétention pour les professionnels en soins de la Côte-Nord.

Après débat, la motion est rejetée.

À 11 h 45, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

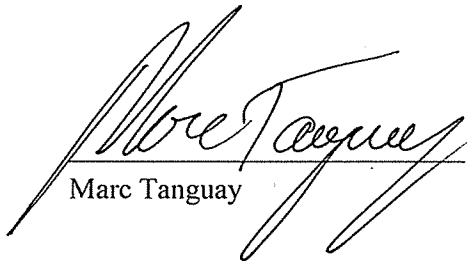


Mathew Lagacé

ML/cv

Québec, le 20 mai 2015

Le président de la Commission,



Marc Tanguay

ANNEXE I

Extrait de la pétition



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 598 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE dans le cadre de la négociation pour le renouvellement de la convention collective dans les secteurs public et parapublic, le gouvernement souhaite abolir les primes de rétention, notamment pour les professionnels en soins de la Basse-Côte-Nord;

ATTENDU QUE l'abolition de ces primes nuirait fortement à l'attraction et la rétention de professionnels en soins dans la région de la Basse-Côte-Nord;

ATTENDU QUE l'abolition des primes de rétention aurait un effet néfaste sur la qualité et l'accessibilité aux soins pour les citoyens de la région;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

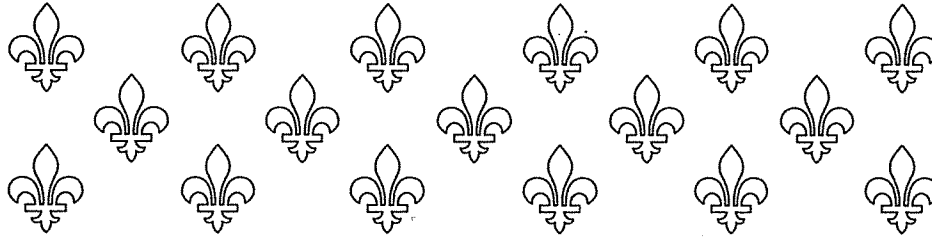
Nous, soussignés, réclamons que le gouvernement du Québec revienne sur sa volonté d'abolir les primes de rétention et lui demandons d'étendre ces primes sur la totalité du territoire de la Côte-Nord afin de favoriser l'attraction et la rétention de professionnels en soins dans l'ensemble de la région.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Marjolain Dufour
Député de René-Lévesque

04-05-2015

Date de signature de l'extrait



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du jeudi 17 septembre 2015

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1201-20150604 concernant le remplacement du terme « ambulance » par le terme « paramédic » sur l'uniforme des paramédics du Québec

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 17 septembre 2015

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1201-20150604 concernant le remplacement du terme « ambulance » par le terme « paramédic » sur l'uniforme des paramédics du Québec

Membres présents :

M. Tanguay (LaFontaine), président
M^{me} Hivon (Joliette), vice-présidente

M. Giguère (Saint-Maurice)
M. Habel (Sainte-Rose)
M^{me} Lamarre (Taillon)
M^{me} Montpetit (Crémazie)
M. Paradis (Lévis)
M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
M^{me} Tremblay (Chauveau)

Autres personnes présentes :

M^{me} Laurie Comtois, chercheuse, Service de recherche, Parti Québécois
M. Pascal Gauthier, chercheur, Service de recherche et des communications, Parti libéral
M. Jean-François Landry, chercheur, Service de recherche, Coalition avenir Québec

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 13 h 05, M. Tanguay (LaFontaine) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{me} Comtois et MM. Gauthier et Landry d'assister à la séance de travail.

M. le président rappelle les principaux articles du Règlement concernant les pétitions.

M^{me} Lamarre (Taillon) donne lecture de l'extrait de la pétition (annexe I).

M^{me} Hivon (Joliette), propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 1201-20150604 concernant le remplacement du terme « ambulance » par le terme « paramédic » sur l'uniforme des paramédics du Québec.

Après débat, la motion est rejetée.

À 13 h 16, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

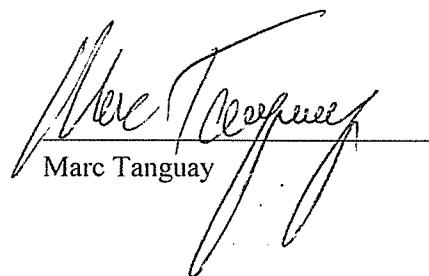


Mathew Lagdée

ML/cv

Québec, le 17 septembre 2015

Le président de la Commission,



Marc Tanguay

ANNEXE I

Extrait de la pétition



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 526 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le processus de refonte des uniformes des paramédics du Québec est en cours;

CONSIDÉRANT QUE le terme paramédic est utilisé pour identifier les intervenants en soins préhospitaliers d'urgence dans les institutions d'enseignement du réseau public québécois, dans les médias, sur les véhicules ambulanciers et dans les protocoles de soins appliqués par les paramédics;

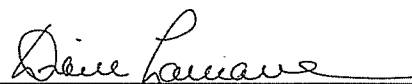
CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance du professionnel paramédic passe par une bonne identification des intervenants du milieu;

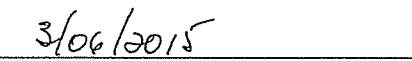
CONSIDÉRANT QUE cette question fait largement consensus chez l'ensemble des paramédics du Québec, toute allégeance syndicale confondue;

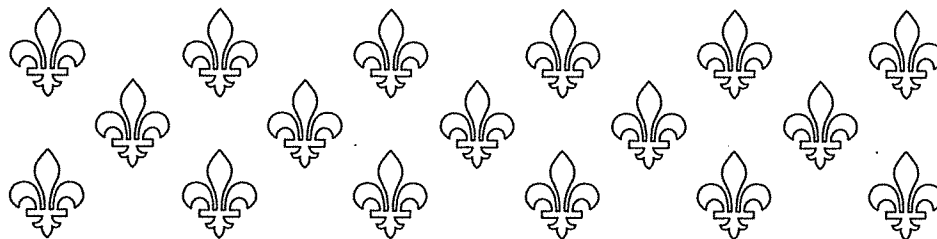
Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, nous joignons à la Fraternité des travailleurs et travailleuses du préhospitalier du Québec pour demander au gouvernement du Québec de remplacer le terme « ambulance » par le terme « paramédic » sur l'uniforme des paramédics du Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Diane Lamarre, députée de Taillon


Date de signature de l'extrait



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du 29 septembre 2015

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 1332-20150913 concernant la tarification du parc de stationnement du CLSC des Patriotes de Beloeil et 1399-20150922 concernant le soutien financier pour les parents d'enfants lourdement handicapés

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 29 septembre 2015

Mandat : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 1332-20150913 concernant la tarification du parc de stationnement du CLSC des Patriotes de Beloeil et 1399-20150922 concernant le soutien financier pour les parents d'enfants lourdement handicapés

Membres présents :

M. Tanguay (LaFontaine), président

M. Giguère (Saint-Maurice)

M. Habel (Sainte-Rose)

M. Iracà (Papineau)

M^{me} Lamarre (Taillon)

M. Lisée (Rosemont)

M^{me} Montpetit (Crémazie)

M. Paradis (Lévis)

M^{me} Richard (Duplessis)

M^{me} Tremblay (Chauveau)

Autre député présent :

M. Jolin-Barrette (Borduas)

Autres personnes présentes :

M^{me} Laurie Comtois, chercheuse, Service de recherche, Parti Québécois

M^{me} Émilie Tremblay-Potvin, chercheuse, Service de recherche et des communications du Parti libéral

M^{me} Stéphanie Therrien, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 35, M. Tanguay (LaFontaine) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Comtois et Tremblay-Potvin d'assister à la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M. Jolin-Barrette (Borduas) de participer à la séance de travail.

M. le président explique les principaux articles du Règlement concernant les pétitions.

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1332-20150913 concernant la tarification du parc de stationnement du CLSC des Patriotes de Beloeil

M. Jolin-Barrette (Borduas) donne lecture de l'extrait de la pétition (annexe I).

M. Paradis (Lévis) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 1332-20150913 concernant la tarification du parc de stationnement du CLSC des Patriotes de Beloeil.

Après discussion, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Paradis (Lévis), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Lamarre (Taillon), M. Lisée (Rosemont), M. Paradis (Lévis) et M^{me} Richard (Duplessis) - 4.

Contre : M. Giguère (Saint-Maurice), M. Habel (Sainte-Rose), M. Iracà (Papineau), M^{me} Montpetit (Crémazie) et M^{me} Tremblay (Chauveau) - 5.

Abstention : M. Tanguay (LaFontaine) - 1.

La motion est rejetée.

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1399-20150922 concernant le soutien financier pour les parents d'enfants lourdement handicapés

M. Lisée (Rosemont) donne lecture de l'extrait de la pétition (annexe I).

M. Lisée (Rosemont) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 1399-20150922 concernant le soutien financier pour les parents d'enfants lourdement handicapés.

Après discussion, la motion est rejetée.

À 10 heures, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques instants afin de poursuivre un autre mandat.

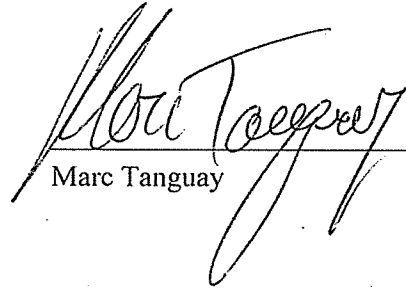
Le secrétaire de la Commission,

Mathew Lagacé

ML/cv

Québec, le 29 septembre 2015

Le président de la Commission,



Marc Tanguay

ANNEXE I

Extraits des pétitions



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 179 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT la mise en place de la tarification du parc de stationnement du CLSC des Patriotes de Beloeil le 5 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'article 80 de la loi sur la Santé et les Services sociaux stipule que « la mission d'un centre local de services communautaires est d'offrir en première ligne des services de santé et des services sociaux courants et, à la population du territoire qu'il dessert, des services de santé et des services sociaux de nature préventive ou curative, de réadaptation ou de réinsertion »;

CONSIDÉRANT la localisation du CLSC des Patriotes de Beloeil dans un secteur éloigné, difficile d'accès et peu desservi par le transport collectif;

CONSIDÉRANT QU'aucune alternative de stationnement n'est offerte aux alentours du CLSC des Patriotes de Beloeil;

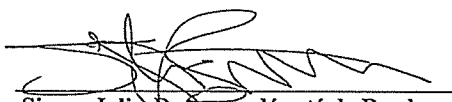
CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la Vallée-du-Richelieu sont directement touchés par cette mesure et qu'elles s'ajoutent aux différentes hausses déjà mises en place par le gouvernement lors du dernier budget;

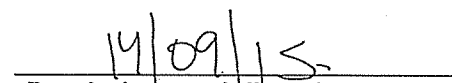
CONSIDÉRANT QUE cette tarification nuit à l'accessibilité d'un service public et que nous sommes opposés à toutes formes de privatisations et tarifications des services publics;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les signataires de cette pétition demandent au gouvernement du Québec de mettre fin à toute forme de tarification du parc de stationnement du CLSC des Patriotes de Beloeil, afin de permettre une accessibilité juste et équitable pour l'ensemble de ses usagers.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Simon Jolin-Barrette, député de Borduas


Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 908 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'être parent d'un enfant lourdement handicapé implique des soins à prodiguer, des suivis médicaux à effectuer, des médicaments à administrer, des stimulations à faire, des hospitalisations ainsi que des dépenses supplémentaires onéreuses dues aux handicaps;

CONSIDÉRANT QUE ces défis forcent l'un des deux parents à quitter le marché du travail;

CONSIDÉRANT QUE si ces enfants étaient placés dans des familles d'accueil, celles-ci recevraient une compensation financière importante à laquelle les parents de ces enfants n'ont pas droit;

CONSIDÉRANT QUE si ces enfants s'avéraient trop demandant pour leurs familles d'accueil et étaient placés en milieu hospitalier pour plusieurs années, il faudrait une armée de spécialistes pour accomplir les tâches que leurs parents font quotidiennement et que cela coûterait encore plus cher au gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE l'État économise actuellement beaucoup d'argent, soit entre 37 000\$ (famille d'accueil) et 100 000\$ (milieu hospitalier), en ne prenant pas en charge ces enfants;

CONSIDÉRANT QUE ces parents sont tout près de l'épuisement majeur et que le gouvernement doit agir rapidement;

CONSIDÉRANT QUE ces enfants ont leur place au sein de leur famille et que les membres de la famille sont les mieux placés pour prodiguer les soins;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

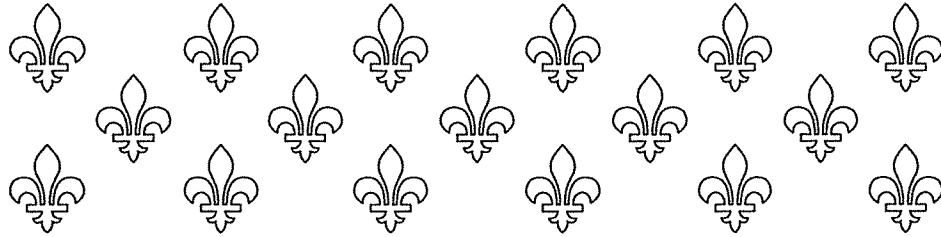
Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de mettre en place la solution suivante :

- La reconnaissance des parents d'un enfant lourdement handicapé comme famille d'accueil de leur propre enfant, ce qui leur donnerait notamment accès aux prestations monétaires, au répit, au transport ambulancier et aux médicaments gratuits.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Jean-François Lisée, député de Rosemont

15 septembre 2015
Date de signature de l'extrait



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du 12 novembre 2015

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la
pétition n° 1679-20151029 concernant la mise en place d'un
service d'hémodialyse à l'Hôtel-Dieu de Gaspé

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 12 novembre 2015

Mandat : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1679-20151029 concernant la mise en place d'un service d'hémodialyse à l'Hôtel-Dieu de Gaspé

Membres présents :

M. Tanguay (LaFontaine), président
M^{me} Hivon (Joliette), vice-présidente

M. Giguère (Saint-Maurice)
M. Iracà (Papineau)
M^{me} Lamarre (Taillon)
M^{me} Montpetit (Crémazie)
M. Paradis (Lévis)
M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
M^{me} Tremblay (Chauveau)

Autres personnes présentes :

M^{me} Laurie Comtois, chercheuse, Service de recherche, Parti Québécois
M. Mathieu Larouche, attaché politique, Cabinet du whip en chef du gouvernement

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 06, M. Tanguay (LaFontaine) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{me} Comtois et M. Larouche d'assister à la séance de travail.

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1679-20151029 concernant la mise en place d'un service d'hémodialyse à l'Hôtel-Dieu de Gaspé

M. le président explique les principaux articles du règlement concernant les pétitions.

M^{me} Lamarre (Taillon) donne lecture de l'extrait de la pétition (annexe I).

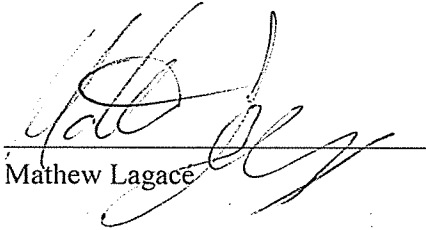
M^{me} Lamarre (Taillon) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 1679-20151029 concernant la mise en place d'un service d'hémodialyse à l'Hôtel-Dieu de Gaspé.

La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

À 13 h 26, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures afin de poursuivre un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

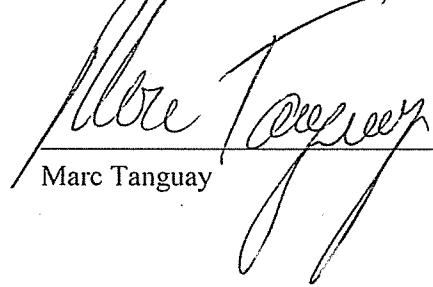


Mathew Lagace

ML/cv

Québec, le 12 novembre 2015

Le président de la Commission,



Marc Tanguay

ANNEXE I

Extrait de la pétition



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 8489 pétitionnaires.

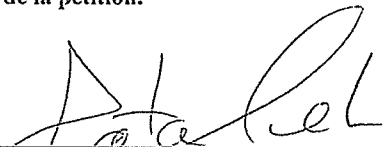
Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

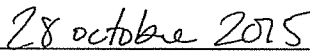
Il n'y a pas de faits invoqués.

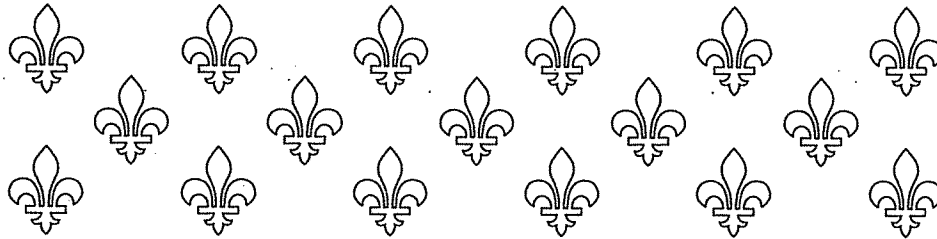
Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, désirons demander au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec d'installer à l'Hôtel-Dieu de Gaspé un service d'hémodialyse afin de soigner les gens souffrant d'insuffisance rénale dans le grand Gaspé.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Gaétan Lelièvre, député de Gaspé


Date de signature de l'extrait



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du 18 février 2016

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 1814-20151203 (Maintien de la qualité des soins de santé en Gaspésie), 1861-20160209 et 1865-20160209 (Abolition des mesures d'isolement et de contention physique et chimique dans les hôpitaux québécois) et 1771-20151126 et 1772-20151126 (Abolition des frais accessoires et demande de débat public sur le financement des cliniques médicales au Québec)

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 18 février 2016

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 1814-20151203 (Maintien de la qualité des soins de santé en Gaspésie), 1861-20160209 et 1865-20160209 (Abolition des mesures d'isolement et de contention physique et chimique dans les hôpitaux québécois) et 1771-20151126 et 1772-20151126 (Abolition des frais accessoires et demande de débat public sur le financement des cliniques médicales au Québec)

Membres présents :

M. Tanguay (LaFontaine), président

M. Boucher (Ungava)

M^{me} Lamarre (Taillon), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé et d'accessibilité aux soins

M^{me} Montpetit (Crémazie)

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière)

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys)

M^{me} Sauvé (Fabre)

M^{me} Tremblay (Chauveau)

Autre député présent :

M. Roy (Bonaventure)

Autres personnes présentes :

M^{me} Laurie Comtois, recherchiste, Service de recherche, Parti Québécois

M. Pascal Gauthier, recherchiste, Service de recherche et des communications, Parti libéral

M. Philippe Girard, recherchiste, Service de recherche de la Coalition avenir Québec

M^{me} Stéphanie Therrien, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 12, M. Tanguay (LaFontaine) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M. Roy (Bonaventure) de participer à la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{me} Comtois et à MM. Gauthier et Girard d'assister à la séance de travail.

M. le président explique les principaux articles du Règlement concernant les pétitions.

1. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1814-20151203 concernant le maintien de la qualité des soins de santé en Gaspésie

M. Roy (Bonaventure) donne lecture de l'extrait de la pétition (annexe I).

M^{me} Lamarre (Taillon) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 1814-20151203 concernant le maintien de la qualité des soins de santé en Gaspésie.

Après discussion, la motion est rejetée.

2. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 1861-20160209 et 1865-20160209 concernant l'abolition des mesures d'isolement et de contention physique et chimique dans les hôpitaux québécois

M^{me} Lamarre (Taillon) donne lecture de l'extrait de la pétition (annexe I).

M^{me} Lamarre (Taillon) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse des pétitions n^{os} 1861-20160209 et 1865-20160209 concernant l'abolition des mesures d'isolement et de contention physique et chimique dans les hôpitaux québécois.

Après discussion, la motion est rejetée.

3. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 1771-20151126 et 1772-20151126 concernant l'abolition des frais accessoires et demande de débat public sur le financement des cliniques médicales au Québec

M^{me} Lamarre (Taillon) donne lecture de l'extrait de la pétition (annexe I).

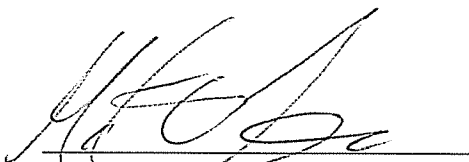
M^{me} Lamarre (Taillon) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n^{os} 1771-20151126 et 1772-20151126 concernant l'abolition des frais accessoires et demande de débat public sur le financement des cliniques médicales au Québec.

Après discussion, la motion est rejetée.

À 13 h 58, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi 24 février 2016, où elle entreprendra un autre mandat.

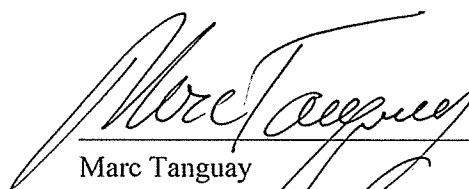
Le secrétaire de la Commission,


Mathew Lagacé

ML/mcm

Québec, le 18 février 2016

Le président de la Commission,


Marc Tanguay

ANNEXE I

Extrait des pétitions



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 34 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE l'amendement proposé au projet de loi n° 20 autorisera certaines cliniques médicales à facturer aux patients des frais « accessoires » pourtant illégaux;

CONSIDÉRANT QUE cette disposition enfreindrait la Loi canadienne sur la santé en contrevenant aux principes d'accessibilité et d'universalité du système de santé, nous exposant ainsi à des pénalités financières de la part du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QUE le code de déontologie du Collège des médecins interdit aux médecins de réclamer aux patients des montants excédant le coût réel des médicaments ou du matériel médical;

CONSIDÉRANT QUE cet amendement imposera aux patients un montant estimé à 50 millions de dollars pour des services devant être financés par le régime public de santé, consacrant ainsi un système à deux vitesses où les moyens financiers déterminent l'accès aux soins davantage que les besoins médicaux;

CONSIDÉRANT QUE la solution la plus équitable pour régler l'enjeu des frais accessoires demeure l'acquiescement de ces sommes par les fonds publics ou par la rémunération des médecins négociée entre le gouvernement et les fédérations médicales FMSQ et FMOQ;

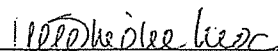
CONSIDÉRANT QUE l'amendement proposé a été intégré au projet de loi n° 20 de manière unilatérale par le ministre de la Santé et des Services sociaux;

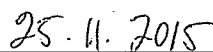
CONSIDÉRANT QU'il est indispensable d'inclure les citoyens québécois dans la réflexion sur l'avenir de notre système public de santé;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec d'abolir les frais accessoires et d'ouvrir le débat public sur le financement des cliniques médicales au Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Véronique Hivon, députée de Joliette


Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 10 482 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE l'amendement proposé au projet de loi n° 20 autorisera certaines cliniques médicales à facturer aux patients des frais « accessoires » pourtant illégaux;

CONSIDÉRANT QUE cette disposition enfreindrait la Loi canadienne sur la santé en contrevenant aux principes d'accessibilité et d'universalité du système de santé, nous exposant ainsi à des pénalités financières de la part du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QUE le code de déontologie du Collège des médecins interdit aux médecins de réclamer aux patients des montants excédant le coût réel des médicaments ou du matériel médical;

CONSIDÉRANT QUE cet amendement imposera aux patients un montant estimé à 50 millions de dollars pour des services devant être financés par le régime public de santé, consacrant ainsi un système à deux vitesses où les moyens financiers déterminent l'accès aux soins davantage que les besoins médicaux;

CONSIDÉRANT QUE la solution la plus équitable pour régler l'enjeu des frais accessoires demeure l'acquittement de ces sommes par les fonds publics ou par la rémunération des médecins négociée entre le gouvernement et les fédérations médicales FMSQ et FMOQ;

CONSIDÉRANT QUE l'amendement proposé a été intégré au projet de loi n° 20 de manière unilatérale par le ministre de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT QU'il est indispensable d'inclure les citoyens québécois dans la réflexion sur l'avenir de notre système public de santé;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec d'abolir les frais accessoires et d'ouvrir le débat public sur le financement des cliniques médicales au Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Diane Lamarre, députée de Taillon

2015-11-24
Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 360 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux de récupérer 22 millions de dollars dans les établissements de santé de la Gaspésie, d'ici le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de 10 lits de chirurgie sur 24 au Centre Hospitalier de Maria affectera la qualité des soins et la sécurité des patients;

CONSIDÉRANT QUE la fusion des centres d'activités de médecine, chirurgie, soins intensifs et maternité de l'Hôpital de Maria obligera le personnel infirmier à travailler dans l'ensemble de ces secteurs et à maîtriser l'ensemble des expertises, ce qui augmentera le stress et l'anxiété et pourrait affecter la sécurité des patients et du personnel;

CONSIDÉRANT QUE la réduction des effectifs du personnel infirmier à la Résidence Saint-Joseph et au CHSLD de New Carlisle met en péril la qualité et la sécurité des soins aux personnes âgées;

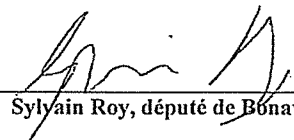
CONSIDÉRANT la volonté de la direction d'abolir 6 postes d'infirmières et d'infirmiers auxiliaires à l'urgence de Maria et les impacts que cela entraînera au niveau des délais d'attente et de la charge de travail des infirmières et des infirmiers;

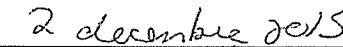
CONSIDÉRANT QUE la qualité et la sécurité des soins doivent être la priorité et que la recherche d'économie ne doit pas mettre en danger la santé et la vie des gens;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec que les coupes dans les soins de santé en Gaspésie soient annulées afin de maintenir la qualité des soins prodigués aux patients et la sécurité de ces derniers.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Sylvain Roy, député de Bonaventure


Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 179 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE l'application des mesures d'isolement et de contention physique et chimique actuellement pratiquées dans les hôpitaux québécois n'est pas conforme à l'esprit de l'article 118.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LRQ ch. S-4.2);

CONSIDÉRANT QU'elles contreviennent aux orientations ministérielles relatives à l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle (2002);

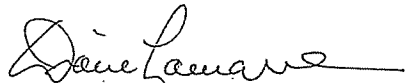
CONSIDÉRANT QU'elles contreviennent à la charte québécoise des droits et libertés qui protège, notamment, les droits à la sûreté, à l'intégrité, à la liberté et à la dignité.

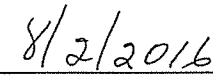
Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons à l'Assemblée nationale :

- L'abolition de ces mesures de contrôle;
- La mise en place immédiate de mesures alternatives à l'isolement ainsi qu'à la contention physique et chimique, qui soient respectueuses des droits de la personne.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Diane Lamarre, députée de Taillon


Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 779 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE l'application des mesures d'isolement et de contention physique et chimique actuellement pratiquées dans les hôpitaux québécois sont illégales et contreviennent notamment à l'article 118.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LRQ ch. S-4.2);

CONSIDÉRANT QU'elles contreviennent aux orientations ministérielles relatives à l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle (2002);

CONSIDÉRANT QU'elles contreviennent à la charte québécoise des droits et libertés qui protège, notamment, les droits à la sûreté, à l'intégrité, à la liberté et à la dignité.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

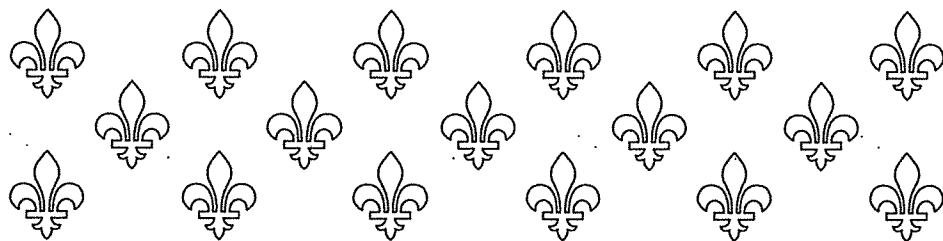
Nous, soussignés, demandons à l'Assemblée nationale :

- L'abolition de ces mesures de contrôle;
- La mise en place immédiate de mesures alternatives à l'isolement ainsi qu'à la contention physique et chimique, qui soient respectueuses des droits de la personne.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Diane Lamarre, députée de Taillon

Date de signature de l'extrait



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du 17 mars 2016

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 1966-20160309 (Reconnaissance et soutien aux proches aidants) et 1980-20160310 (Sauvegarde des résidences spécialisées en autisme et en trouble grave du comportement)

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 17 mars 2016

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 1966-20160309 (Reconnaissance et soutien aux proches aidants) et 1980-20160310 (Sauvegarde des résidences spécialisées en autisme et en trouble grave du comportement)

Membres présents :

M. Tanguay (LaFontaine), président

M. Busque (Beauce-Sud)

M. Lisée (Rosemont), porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux, de protection de la jeunesse, de soins à domicile, de santé publique et de prévention

M. Paradis (Lévis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé et de services sociaux et en matière de santé publique

M^{me} Sauvé (Fabre)

M^{me} Tremblay (Chauveau)

Autre députée présente :

M^{me} Lavallée (Repentigny)

Autres personnes présentes :

M^{me} Laurie Comtois, recherchiste, Service de recherche, Parti Québécois

M. Pascal Gauthier, recherchiste, Service de recherche et des communications, Parti libéral

M^{me} Magali Paquin, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle 3.31 de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 07, M. Tanguay (LaFontaine) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{me} Lavallée (Repentigny) de participer à la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{me} Comtois et à M. Gauthier d'assister à la séance de travail.

M. le président explique les principaux articles du Règlement concernant les pétitions.

1. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1966-20160309 concernant la reconnaissance et le soutien aux proches aidants

M^{me} Lavallée (Repentigny) donne lecture de l'extrait de la pétition (annexe I).

M. Paradis (Lévis) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 1966-20160309 concernant la reconnaissance et le soutien aux proches aidants.

Après discussion, la motion est rejetée.

2. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1980-20160310 concernant la sauvegarde des résidences spécialisées en autisme et en trouble grave du comportement

M. Lisée (Rosemont) donne lecture de l'extrait de la pétition (annexe I).

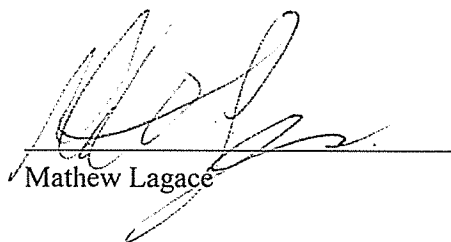
M. Lisée (Rosemont) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 1980-201603109 concernant la sauvegarde des résidences spécialisées en autisme et en trouble grave du comportement.

Après discussion, la motion est rejetée.

À 13 h 39, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

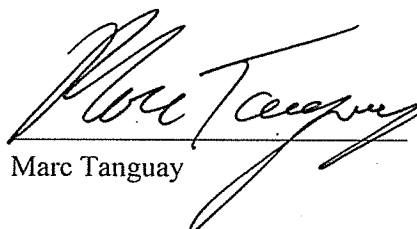
Le secrétaire suppléant de la Commission,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mathew Lagace', written over a horizontal line.

Mathew Lagace

ML/mcm

Le président de la Commission,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marc Tanguay', written over a horizontal line.

Marc Tanguay

Québec, le 17 mars 2016

ANNEXE I

Extrait des pétitions



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 576 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les aidants exécutent 75% des tâches de soins à la population, totalisant plus de 9 millions d'heures chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE les aidants sont les piliers du maintien à domicile;

CONSIDÉRANT QUE le travail des aidants permet au réseau de la santé d'éviter une surcharge qui compromettrait gravement la prestation de services dans les différents établissements de santé;

CONSIDÉRANT QU'il existe plusieurs catégories d'aidants (parents, enfants, conjoints et amis), qui ont chacun des besoins différents;

CONSIDÉRANT QUE le manque chronique de services fait mal et rejaillit sur le portefeuille des aidants qui doivent payer de leur poche plusieurs services et du matériel;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de soutien financier maintient plusieurs aidants en situation de pauvreté, les menant à l'épuisement, à la dépression et à la maladie et les pousse à devenir eux-mêmes des utilisateurs réguliers du réseau de la santé, situation nuisible à la santé financière du Québec;

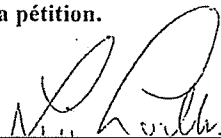
CONSIDÉRANT QUE des aidants soutenus financièrement contribueront à la richesse du Québec en achats, en taxes et en impôts;

CONSIDÉRANT QUE vivre dans la dignité est aussi important que mourir dans la dignité;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de soutenir ses aidants pour leur permettre de vivre dignement, tout en accompagnant leur proche vulnérable. Nous demandons également au gouvernement de donner au dossier des aidants la considération qu'il mérite, en tenant une consultation ouverte au public sur la situation des proches aidants du Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Lisé Lavallée, députée de Repentigny

24 février 2016
Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 3 511 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a fait de grandes coupures dans les rétributions qui assuraient jadis une offre de service plus spécialisée aux résidences intermédiaires hébergeant des personnes autistes ayant des troubles graves du comportement (TGC);

CONSIDÉRANT QUE les personnes autistes ayant des TGC sont lourdement handicapées et nécessitent des intervenants spécialisés pour prendre soin d'eux quotidiennement;

CONSIDÉRANT QUE les montants que le gouvernement allouait étaient déjà irréalistes et insuffisants, ces coupures mettront les personnes autistes carrément en danger, puisque les résidences ne pourront plus assurer leur sécurité physique, ni respecter leur intégrité;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'autres possibilités d'hébergement pour ces personnes vulnérables;

CONSIDÉRANT QUE ces coupures gouvernementales dans les rétributions des résidences intermédiaires causeront la fermeture de celles-ci et ouvriront de nouveau l'institutionnalisation des personnes autistes, à un coût exorbitant pour l'État québécois;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de ces résidences causera un déséquilibre aigu dans toutes les sphères de vie des personnes autistes, augmentant ainsi les troubles de comportements, amenant une détérioration importante de leur qualité de vie et une régression imminente dans leur fonctionnement quotidien et leur intégration dans la société;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement :

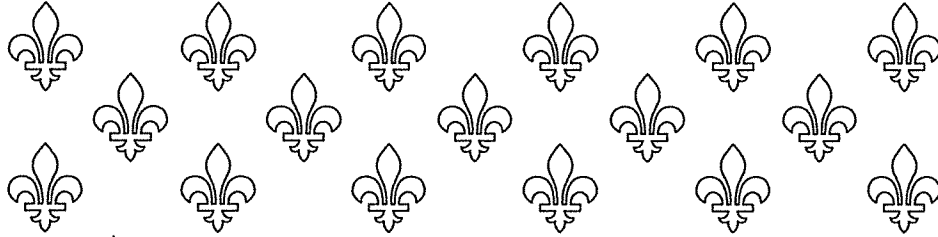
- Qu'il recule dans sa décision de couper dans les rétributions afin d'éviter la fermeture des résidences spécialisées en autisme et troubles graves du comportement;
- Qu'il révise les protocoles d'hébergement pour personnes autistes ayant des TGC, en tenant compte de leurs réels besoins, en assurant leur sécurité, leur bien-être et leur intégrité, ainsi que les besoins des personnes qui en sont responsables.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Jean-François Lisée, député de Rosemont

2016-03-08

Date de signature de l'extrait



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du 10 mai 2016

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 2078-20160405 et 2079-20160405 (Présence d'un médecin de famille à Saint-Basile-Le-Grand) et 2155-20160428 (Sauvegarde de la clinique d'infirmières de la Coopérative de solidarité SABSA à Québec)

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 10 mai 2016

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 2078-20160405 et 2079-20160405 (Présence d'un médecin de famille à Saint-Basile-Le-Grand) et 2155-20160428 (Sauvegarde de la clinique d'infirmières de la Coopérative de solidarité SABSA à Québec)

Membres présents :

M. Boucher (Ungava)
M. Busque (Beauce-Sud)
M^{me} Lamarre (Taillon), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé et d'accessibilité aux soins
M^{me} Montpetit (Crémazie)
M. Paradis (Lévis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé et de services sociaux et en matière de santé publique
M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys)
M^{me} Sauvé (Fabre)
M^{me} Tremblay (Chauveau)

Autre député présent :

M. Roberge (Chambly)

Autres personnes présentes :

M^{me} Laurie Comtois, chercheuse, service de recherche du Parti québécois
M. Jean Domingue, conseiller politique, Coalition avenir Québec
M. Pascal Gauthier, service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec
M^{me} Magali Paquin, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 19, M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{me} Comtois et MM. Domingue et Gauthier d'assister à la séance de travail.

Il est également convenu de permettre à M. Roberge (Chambly) de participer à la séance de travail.

M. le président explique les principaux articles du Règlement concernant les pétitions.

1. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 2078-20160405 et 2079-20160405 concernant la présence d'un médecin de famille à Saint-Basile-Le-Grand

À la demande du président, M. Paradis (Lévis) donne lecture de l'extrait de la pétition (annexe I).

M. Paradis (Lévis) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse des pétitions n^{os} 2078-20160405 et 2079-20160405 concernant la présence d'un médecin de famille à Saint-Basile-Le-Grand.

Après discussion, la motion est rejetée.

2. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n^o 2155-20160428 concernant la sauvegarde de la clinique d'infirmières de la Coopérative de solidarité SABSA à Québec

À la demande du président, M^{me} Lamarre (Taillon) donne lecture de l'extrait de la pétition (annexe I).

M^{me} Lamarre (Taillon) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n^o 2155-

20160428 concernant la sauvegarde de la clinique d'infirmières de la
Coopérative de solidarité SABSA à Québec.

Après discussion, la motion est rejetée.

À 10 h 01, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à
10 h 30 où elle poursuivra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,


Dany Hallé

DH/mcm

Québec, le 10 mai 2016

Le président de la Commission,


Marc Tanguay

ANNEXE I

Extrait des pétitions



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 145 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes de Saint-Basile-Le-Grand

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE cette pétition s'adresse aux personnes vulnérables et orphelines sans médecin de famille, résidents de Saint-Basile-le Grand;

CONSIDÉRANT QUE cette pétition donne suite à la correspondance datée du 28 janvier 2016 reçue du ministre de la Santé et des services sociaux en réponse à celle de monsieur Serge Michel Rathle du 15 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE les personnes vulnérables incluant, entre autres, les analphabètes de notre société, ont besoin d'un service rapide et adéquat et non d'une réponse politiquement correcte comme déjà reçue le 4 avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'appel téléphonique de M. Rathle du 15 février 2016 au Centre médical de Saint-Basile, on l'informait que les bureaux des médecins retraités étaient encore vacants, d'où l'importance de prendre en considération, dans les plus brefs délais possible, la demande de M. Rathle, datée du 9 février 2016, adressée à monsieur le Maire Bernard Gagnon ainsi qu'aux membres du conseil municipal;

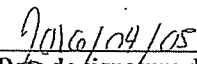
CONSIDÉRANT QUE quant aux accommodements dits raisonnables, on peut ajouter «Charité bien ordonnée commence...»;

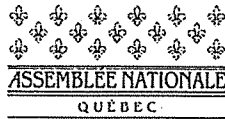
Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de bénéficier de la présence d'un médecin de famille dans notre municipalité.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Jean-François Roberge
Député de Chambly


Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 212 pétitionnaires.

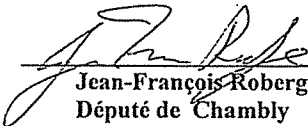
Désignation : Citoyens et citoyennes de Saint-Basile-Le-Grand

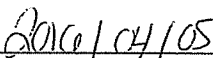
Il n'y a pas de faits invoqués.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, sommes pour l'obtention d'un médecin de famille dans notre municipalité.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Jean-François Roberge
Député de Chambly


Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 8 467 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative SABSA rejoint plus de 1 400 personnes par année;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative SABSA est un service de proximité bien implanté dans la Basse-Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe d'infirmières de la Coopérative SABSA sort des sentiers battus et permet, entre autres, de rejoindre des clientèles vulnérables éprouvant des difficultés à accéder à des services de santé;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative SABSA permet de régler des problèmes d'accès au réseau de santé que vivent les Québécois, et plus spécifiquement certaines clientèles défavorisées;

CONSIDÉRANT QUE les économies liées aux soins médicaux non facturés sont de 118 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT QUE les services de santé de proximité sont un investissement et non une dépense;

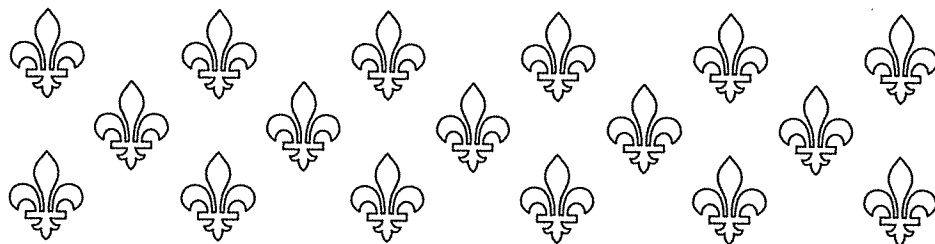
Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec d'assurer la survie de la clinique d'infirmières de la Coopérative de solidarité SABSA en la supportant financièrement.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Agnès Maltais
Députée de Taschereau

26.04.2015
Date de signature de l'extrait



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du 17 mai 2016

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la
pétition n° 2120-20160420 (Maintien des activités de la
Clinique de procréation assistée du CHUM)

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 17 mai 2016

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 2120-20160420 (Maintien des activités de la Clinique de procréation assistée du CHUM)

Membres présents :

M. Tanguay (LaFontaine), président

M. Boucher (Ungava)

M. Busque (Beauce-Sud)

M^{me} Lamarre (Taillon), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé et d'accessibilité aux soins

M. Paradis (Lévis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé et de services sociaux et en matière de santé publique

M^{me} Sauvé (Fabre)

M^{me} Tremblay (Chauveau)

Autres personnes présentes :

M^{me} Laurie Comtois, chercheuse, service de recherche, Parti québécois

M. Pascal Gauthier, service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec

M^{me} Magali Paquin, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 37, M. Tanguay (LaFontaine) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{me} Comtois et M. Gauthier d'assister à la séance de travail.

M. le président explique les principaux articles du Règlement concernant les pétitions.

1. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n°2120-20160420 concernant le maintien des activités de la Clinique de procréation assistée du CHUM

À la demande du président, M. Paradis (Lévis) donne lecture de l'extrait de la pétition (annexe I).

M. Paradis (Lévis) propose la motion suivante :

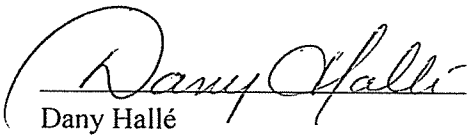
QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n°2120-20160420 concernant le maintien des activités de la Clinique de procréation assistée du CHUM.

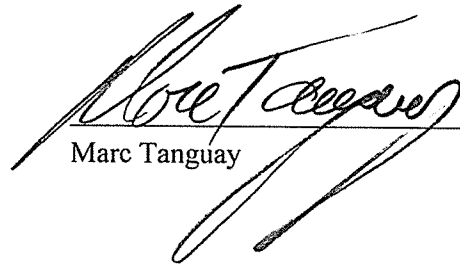
Après discussion, la motion est rejetée.

À 9 h 54, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Dany Hallé


Marc Tanguay

DH/mcm

Québec, le 17 mai 2016

ANNEXE I

Extrait des pétitions



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 049 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE l'infertilité touche un 1 couple sur 6 en âge de procréer au Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'insémination intra-utérine et la stimulation ovarienne sont des soins couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les patients en procréation assistée sont aux prises avec des conséquences psychologiques documentées découlant de leur condition;

CONSIDÉRANT QUE les patients infertiles vivent des conséquences de côtoyer des familles et des enfants malades avec des répercussions sur leur vie conjugale, leur état psychologique et leur parcours médical;

CONSIDÉRANT QUE les patients du Centre hospitalier affilié universitaire régional de Trois-Rivières actuellement en processus de fécondation in vitro devront être suivis dans une autre clinique;

CONSIDÉRANT QUE le laboratoire du risque viral est une référence mondiale et qu'il est le seul possédant l'expertise au Québec dans le traitement des couples porteurs du VIH ou de l'hépatite B ou C;

CONSIDÉRANT QUE la Clinique de procréation assistée du CHUM est rentable selon le Plan d'affaires du 1er décembre 2015;

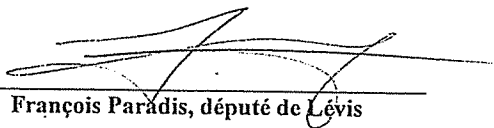
CONSIDÉRANT QUE la cinquantaine d'années d'expérience du CHUM en matière de procréation assistée et la qualité des services offerts par le personnel de sa Clinique de procréation assistée;

CONSIDÉRANT QUE la Clinique de procréation assistée du CHUM possède le meilleur taux de grossesse du Québec et se classe parmi les cinq meilleures au Canada;

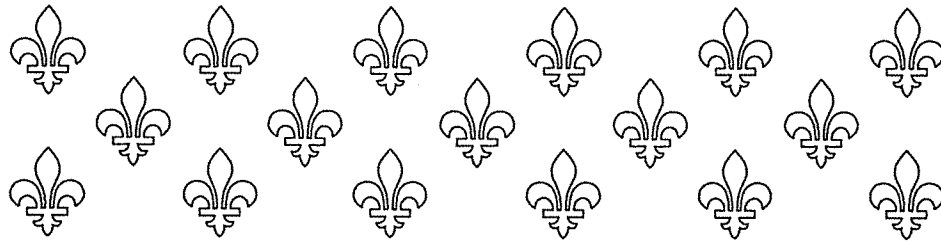
Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec qu'il maintienne l'ensemble des activités de la Clinique de procréation assistée du CHUM.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


François Paradis, député de Lévis

19/04/2016
Date de signature de l'extrait



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Procès-verbal

de la séance de travail du 1^{er} avril 2015

Décider si la Commission veut se saisir de la pétition
n° 888-20150318, déposée par le député de Jonquière,
concernant la consignation des bouteilles provenant de la
SAQ

Séance de travail du mercredi 1^{er} avril 2015

Mandat : Décider si la Commission veut se saisir de la pétition n° 888-20150318, déposée par le député de Jonquière, concernant la consignation des bouteilles provenant de la SAQ

Membres présents :

M. Reid (Orford), président
M. Bérubé (Matane-Matapédia), vice-président

M. Bolduc (Mégantic)
M. Bourgeois (Abitibi-Est)
M. Gaudreault (Jonquière)
M. Jolin-Barrette (Borduas)
M^{me} Nichols (Vaudreuil)
M^{me} Ouellet (Vachon)
M. Roy (Bonaventure)
M. Simard (Dubuc)
M. St-Denis (Argenteuil)

Autres personnes présentes :

M. David Boucher, coordonnateur, Service de la Recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. Pascal Gauthier, chercheur, Service de recherche du Parti libéral
M. Étienne Pomerleau-Landry, chercheur, Service de recherche du Parti québécois
M. Ewan Sauves, chercheur, Service de recherche de la Coalition avenir Québec

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 04, M. Reid (Orford) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à MM. Gauthier, Pomerleau-Landry et Sauves d'assister à la séance de travail.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

Décider si la Commission veut se saisir de la pétition (n° 888-20150318) déposée par le député de Jonquière concernant la consignation des bouteilles provenant de la SAQ

M. Gaudreault (Jonquière) présente la pétition qui a été déposée à l'Assemblée nationale.

M. Gaudreault (Jonquière) propose la motion suivante :

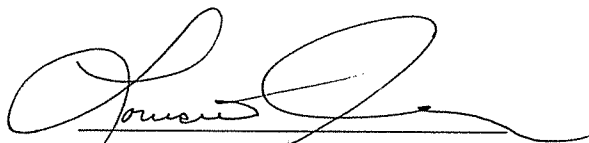
QUE la Commission des transports et de l'environnement, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition concernant la consignation des bouteilles provenant de la SAQ (n° 888-20150318).

Une discussion s'engage sur l'opportunité pour la Commission de se saisir de la pétition n° 888-20150318 présentée par le député de Jonquière.

La motion est rejeté n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

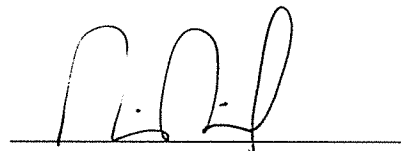
À 15 h 18, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,



Louise Cameron

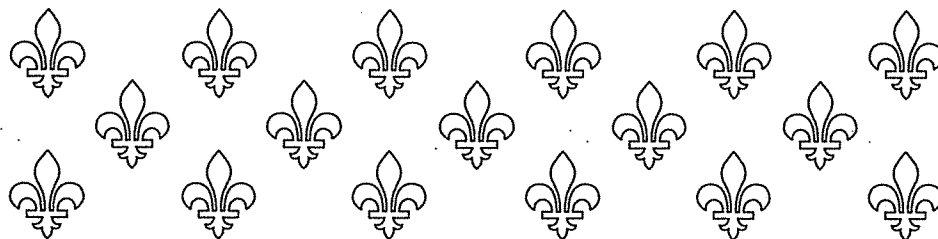
Le président de la Commission,



Pierre Reid

LC/ag

Québec, le 1^{er} avril 2015



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Procès-verbal

de la séance de travail du 7 mai 2015

Déterminer si la Commission souhaite se saisir de la pétition
n° 1010-20150415 concernant le maintien et le développement
des services de transport adapté de Saguenay

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 7 mai 2015

Mandat : Déterminer si la Commission souhaite se saisir de la pétition n° 1010-20150415 concernant le maintien et le développement des services de transport adapté de Saguenay

Membres présents :

M. Reid (Orford), président

M. Bolduc (Mégantic)

M. Bourgeois (Abitibi-Est)

M. Gaudreault (Jonquière)

M^{me} Nichols (Vaudreuil)

M. Simard (Dubuc)

M. St-Denis (Argenteuil)

M. Surprenant (Groulx)

Autres personnes présentes :

M. David Boucher, coordonnateur, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M^{me} Audrey Cloutier, attachée politique, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement

M. Philippe Duval, Cabinet du whip en chef du gouvernement

M. Alex Perreault, chercheur, Service de recherche du Parti québécois

M. Ewan Sauves, chercheur, Service de recherche de la Coalition avenir Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 11, M. Reid (Orford) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{me} Cloutier et à MM. Duval, Perreault et Sauves d'assister à la séance de travail.

Déterminer si la Commission souhaite se saisir de la pétition n° 1010-20150415 déposée par le député de Dubuc concernant le maintien et le développement des services de transport adapté de Saguenay

M. Gaudreault (Jonquière) présente sa demande relativement à l'opportunité pour la Commission de se saisir de la pétition présentée par M. Simard (Dubuc) concernant le maintien et le développement des services de transport adapté de Saguenay.

Une discussion s'engage.

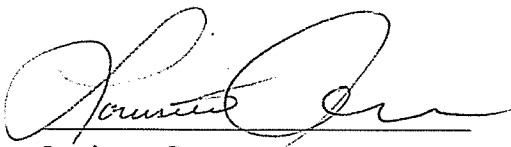
M. Gaudreault (Jonquière) propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 1010-20150415 concernant le maintien et le développement des services de transport adapté de Saguenay.

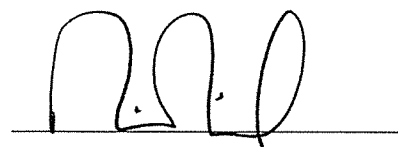
La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

À 13 h 32, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

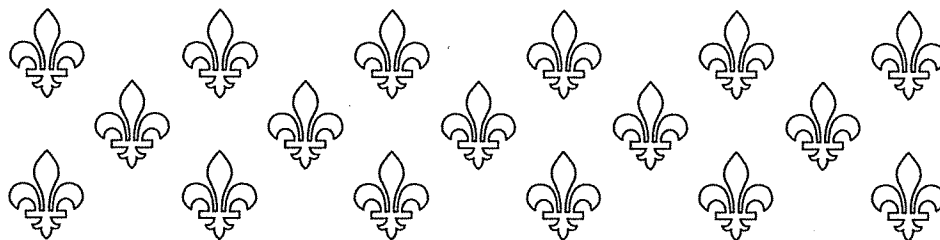

Louise Cameron

Le président de la Commission,


Pierre Reid

LC/ag

Québec, le 7 mai 2015



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Procès-verbal

de la séance de travail du 1^{er} octobre 2015

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n° 1380-20150917 concernant la reconnaissance des droits des accidentés lourds de la route et n° 1376-20150917 concernant l'amélioration des services de la ligne de train de banlieue Deux-Montagnes

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 1^{er} octobre 2015

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n° 1380-20150917 concernant la reconnaissance des droits des accidentés lourds de la route et n° 1376-20150917 concernant l'amélioration des services de la ligne de train de banlieue Deux-Montagnes

Membres présents :

M. Reid (Orford), président
M. Bérubé (Matane-Matapédia), vice-président

M. Bolduc (Mégantic)
M. H. Plante (Maskinongé)
M. Roy (Bonaventure)
M. Simard (Dubuc)
M. St-Denis (Argenteuil)
M. Surprenant (Groulx)

Autres députés présents :

M. Charrette (Deux-Montagnes)
M. LeBel (Rimouski)

Autres personnes présentes :

M. Alex Perreault, chercheur, Service de recherche du Parti québécois
M^{me} Stéphanie Therrien, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^{me} Émilie Tremblay-Potvin, chercheur, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 8 h 04, M. Reid (Orford) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{me} Tremblay-Potvin et M. Perreault d'assister à la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M. Charette (Deux-Montagnes) et à M. LeBel (Rimouski) de participer à la séance.

1. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1380-20150917 concernant la reconnaissance des droits des accidentés lourds de la route

M. LeBel (Rimouski) présente la demande relativement à l'opportunité pour la Commission de se saisir de la pétition n° 1380-20150917 concernant la reconnaissance des droits des accidentés lourds de la route.

M. Roy (Bonnaventure) propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 1380-20150917 concernant la reconnaissance des droits des accidentés lourds de la route.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. LeBel (Rimouski), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Roy (Bonnaventure) et M. Surprenant (Groulx) - 3.

Contre : M. Bolduc (Mégantic), M. H. Plante (Maskinongé), M. Reid (Orford), M. Simard (Dubuc) et M. St-Denis (Argenteuil) - 5.

Abstention : Aucune.

La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

Après discussion, il est convenu que le président transmettra une lettre à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), au nom des membres, afin d'obtenir un portrait complet du traitement des demandes que déposent les personnes victimes d'accidents de la route avec notamment les délais de traitement de toutes les demandes reçues.

M^{me} Therrien veillera à rédiger cette lettre qui sera par la suite transmise à tous les membres de la Commission par M^{me} la secrétaire pour approbation.

2. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1376-20150917 concernant l'amélioration des services de la ligne de train de banlieue Deux-Montagnes

M. Charette (Deux-Montagnes) présente la demande relativement à l'opportunité pour la Commission de se saisir de la pétition n° 1376-20150917 concernant l'amélioration des services de la ligne de train de banlieue Deux-Montagnes.

M. Surprenant (Groulx) propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 1376-20150917 concernant l'amélioration des services de la ligne de train de banlieue Deux-Montagnes.

Après débat, la motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

Il est convenu qu'une lettre similaire à la précédente sera transmise à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) afin d'obtenir un portrait des mesures qu'envisage mettre en œuvre l'AMT en vue d'améliorer les services de train de banlieue, les projets visant la ligne de train Deux-Montagnes et les échéanciers attendus pour leur réalisation, s'il y a lieu.

M^{me} Therrien veillera à rédiger cette lettre qui sera par la suite transmise à tous les membres de la Commission par M^{me} la secrétaire pour approbation.

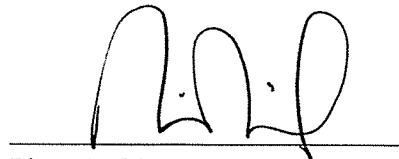
À 8 h 38, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,



Louise Cameron

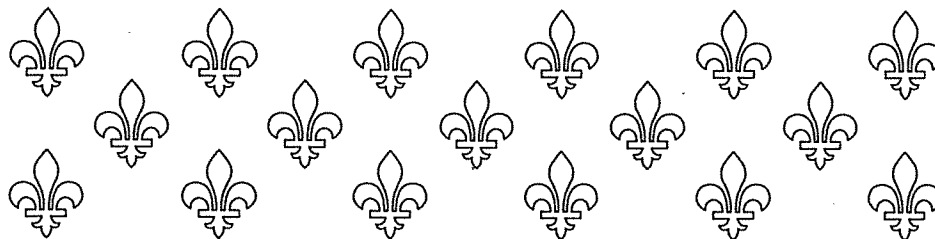
Le président de la Commission,



Pierre Reid

LC/ag

Québec, le 1^{er} octobre 2015



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Procès-verbal

de la séance de travail du 6 octobre 2015

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la
pétition n° 1395-20150922 concernant l'élimination des
microbilles des produits cosmétiques

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 6 octobre 2015

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1395-20150922 concernant l'élimination des microbilles des produits cosmétiques

Membres présents :

M. Reid (Orford), président

M. Bolduc (Mégantic)

M. Bourgeois (Abitibi-Est)

M. Lemay (Masson)

M. Simard (Dubuc)

M. St-Denis (Argenteuil)

M. Traversy (Terrebonne)

Autres personnes présentes :

M. Steve Brabant, chercheur, Service de recherche de la Coalition avenir Québec

M^{me} Audrey Cloutier, attachée politique, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement

M^{me} Suzanne Noreau, attachée politique, Cabinet du whip de l'opposition officielle

M. Étienne Pomerleau-Landry, chercheur, Service de recherche du Parti québécois

M^{me} Stéphanie Therrien, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M^{me} Émilie Tremblay-Potvin, chercheur, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 17 h 34, M. Reid (Orford) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Cloutier, Noreau, Tremblay-Potvin ainsi qu'à MM. Brabant et Pomerleau-Landry d'assister à la séance de travail.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1395-20150922 concernant l'élimination des microbilles des produits cosmétiques

M. Traversy (Terrebonne) présente sa demande relativement à l'opportunité pour la Commission de se saisir de la pétition n° 1395-20150922 présentée par M^{me} Gaudreault (Hull) concernant l'élimination des microbilles des produits cosmétiques.

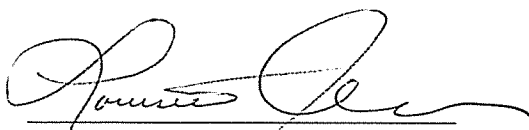
M. Traversy (Terrebonne) propose la motion suivante :

QUE la Commission des transports et de l'environnement, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition concernant l'élimination des microbilles des produits cosmétiques.

Après discussion, la motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

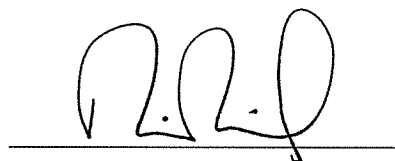
À 17 h 50, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

La secrétaire de la Commission,



Louise Cameron

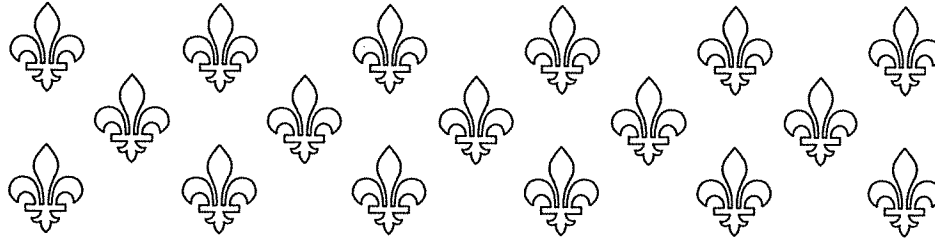
Le président de la Commission,



Pierre Reid

LC/ag

Québec, le 6 octobre 2015



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Procès-verbal

de la séance de travail du 16 février 2016

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n° 1813-20151203 concernant la modification de la Loi sur la qualité de l'environnement en faveur des locataires de parcs de maisons mobiles et n° 1773-20151126 concernant l'opposition au transport ferroviaire de produits pétroliers au Québec

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 16 février 2016

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n° 1813-20151203 concernant la modification de la Loi sur la qualité de l'environnement en faveur des locataires de parcs de maisons mobiles et n° 1773-20151126 concernant l'opposition au transport ferroviaire de produits pétroliers au Québec

Membres présents :

M. Reid (Orford), président

M. Bolduc (Mégantic)

M. Boucher (Ungava)

M. Bourgeois (Abitibi-Est)

M. H. Plante (Maskinongé)

M. Lemay (Masson)

M^{me} Ouellet (Vachon)

M. Simard (Dubuc)

Autres personnes présentes :

M^{me} Mylène Potvin, recherchiste, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec

M. Marc Bouchard, recherchiste, Service de recherche du Parti québécois

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 19 h 34, M. Reid (Orford) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{me} Potvin et M. Bouchard d'assister à la séance de travail.

1. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1813-20151203 concernant la modification de la Loi sur la qualité de l'environnement en faveur des locataires de parcs de maisons mobiles

M^{me} Ouellet (Vachon) présente la demande relativement à l'opportunité pour la Commission de se saisir de la pétition n° 1813-20151203 concernant la modification de la Loi sur la qualité de l'environnement en faveur des locataires de parcs de maisons mobiles.

Une discussion s'engage.

M^{me} Ouellet (Vachon) propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 1813-20151203 concernant la modification de la Loi sur la qualité de l'environnement en faveur des locataires de parcs de maisons mobiles.

La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

2. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1773-20151126 concernant l'opposition au transport ferroviaire de produits pétroliers au Québec

M^{me} Ouellet (Vachon) présente la demande relativement à l'opportunité pour la Commission de se saisir de la pétition n° 1773-20151126 concernant l'opposition au transport ferroviaire de produits pétroliers au Québec.

Une discussion s'engage.

M^{me} Ouellet (Vachon) propose :

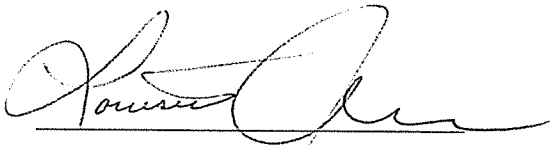
QUE la Commission des transports et de l'environnement, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 1773-20151126 concernant l'opposition au transport ferroviaire de produits pétroliers au Québec.

La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

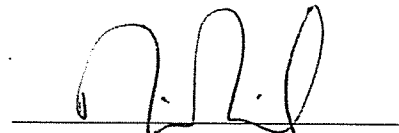
À 20 h 03, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



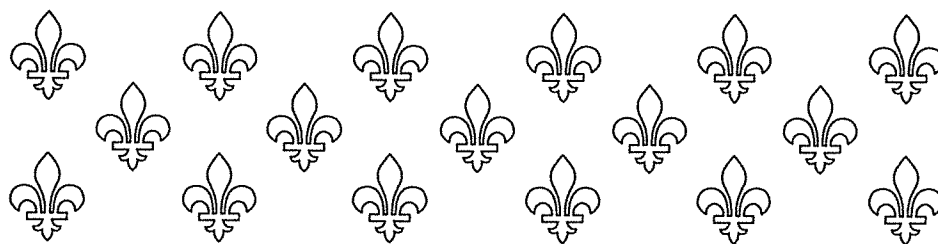
Louise Cameron



Pierre Reid

LC/ag

Québec, le 16 février 2016



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Procès-verbal

de la séance de travail du 16 mars 2016

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 1923-20160224 et 1924-20160224 concernant la modification du Code de la sécurité routière au sujet des voies réservées

QUÉBEC

Séance de travail du mercredi 16 mars 2016

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 1923-20160224 et 1924-20160224 concernant la modification du Code de la sécurité routière au sujet des voies réservées

Membres présents :

M. Reid (Orford), président

M. Bolduc (Mégantic)

M. Bourgeois (Abitibi-Est)

M. H. Plante (Maskinongé)

M^{me} Ouellet (Vachon)

M. Simard (Dubuc)

M. Surprenant (Groulx)

M^{me} Vallières (Richmond)

Autres personnes présentes :

M^{me} Émilie Tremblay-Potvin, recherchiste, Service de recherche et des communications,
Parti libéral du Québec

M. Martin Blanchette, recherchiste, Service de recherche du Parti québécois

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 17 h 33, M. Reid (Orford) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{me} Tremblay-Potvin et M. Blanchette d'assister à la séance de travail.

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 1923-20160224 et 1924-20160224 concernant la modification du Code de la sécurité routière au sujet des voies réservées

M^{me} Ouellet (Vachon) propose la motion suivante :

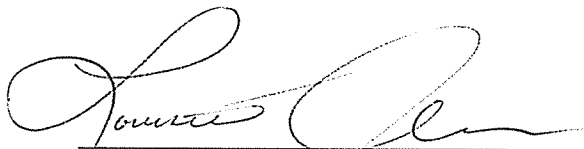
QUE la Commission des transports et de l'environnement, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse des pétitions n^{os} 1923-20160224 et 1924-20160224 concernant la modification du Code de la sécurité routière au sujet des voies réservées.

Après discussion, il est convenu qu'une lettre, rédigée par la secrétaire, sera transmise au ministre afin de lui demander dans quel horizon temporel le projet relatif à la réforme du Code de la sécurité routière sera déposé.

Après discussion, la Commission recommande que les initiateurs des pétitions soient invités à être entendus en auditions publiques dans le cadre d'éventuelles consultations particulières sur le projet de réforme.

À 17 h 48, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,


Louise Cameron

Le président de la Commission,


Pierre Reid

LC/ag

Québec, le 16 mars 2016